

6.9.1 Présentation des autres projets connus

Sur la base de ces différentes consultations, quatre projets susceptibles de cumuler des incidences avec le projet de parc photovoltaïque au sol de Gièvres objet de la présente étude d'impact ont été identifiés (cf. Figure 91 ci-contre).

- **Projet de renouvellement partiel et d'extension d'une carrière sur la commune de Gièvres**
Avis de la MRAe du 24 mai 2019

La société Ligérienne Granulats sollicite le renouvellement de son autorisation d'exploiter une carrière à ciel ouvert de sables et graviers issus des alluvions anciennes du Cher, sur le territoire de la commune de Gièvres aux lieux-dits «Les Terres Basses» et «La Mouée», pour une durée de 27 ans comprenant les phases d'extraction et de remise en état du site. L'autorisation précédente portant sur une superficie de 35,9 ha a été accordée par arrêté préfectoral du 9 mars 2004, pour une durée de 15 ans, soit jusqu'au 8 mars 2019. La demande porte sur une emprise légèrement différente de 36,7 ha. Plusieurs parcelles situées au sud de l'emprise actuelle sont exclues de la demande, et la parcelle B 319, qui ne sera pas exploitée mais destinée à accueillir des mesures compensatoires, a été ajoutée dans la demande. Le projet prévoit une production maximale annuelle identique à celle actuellement autorisée, de 140 000 tonnes, et une production moyenne annuelle abaissée de 20 000 tonnes, passant ainsi de 80 000 tonnes à 60 000 tonnes.

Ce projet concerne donc une extension d'autorisation d'exploiter pour une carrière déjà existante et en fonctionnement. Cette dernière a donc d'ores et déjà été intégrée à l'analyse des enjeux environnementaux de la zone d'implantation potentielle du projet lors de l'état initial de la présente étude d'impact. En outre, cette carrière est située à plus d'un kilomètre au plus proche du site du projet de parc photovoltaïque au sol de Gièvres, de l'autre côté de la voie ferrée Nantes-Lyon. Aussi, de par sa nature et sa localisation, il peut être considéré que ce projet ne présentera pas de cumul d'impact avec le projet de parc photovoltaïque au sol de Gièvres objet du présent dossier.

- **Construction d'une centrale photovoltaïque sur la commune de Gièvres au lieu-dit « Les Triballeaux »**
Avis de la MRAe du 19 juin 2018
- **Construction d'un parc photovoltaïque au lieu-dit « La Plaine de la Morandière » à Gièvres (41)**
Absence d'avis émis par la MRAe du 3 novembre 2018 publié le 1er février 2019
- **Construction d'une centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit « Prés les Gravouilles » sur la commune de Gièvres**
Avis de la MRAe du 20 décembre 2019

L'analyse des impacts cumulés présentée en suivant portera donc uniquement sur les trois autres projets photovoltaïques localisés sur la commune de Gièvres à proximité du site de projet objet de la présente étude d'impact.



LOCALISATION DES AUTRES PROJETS CONNUS

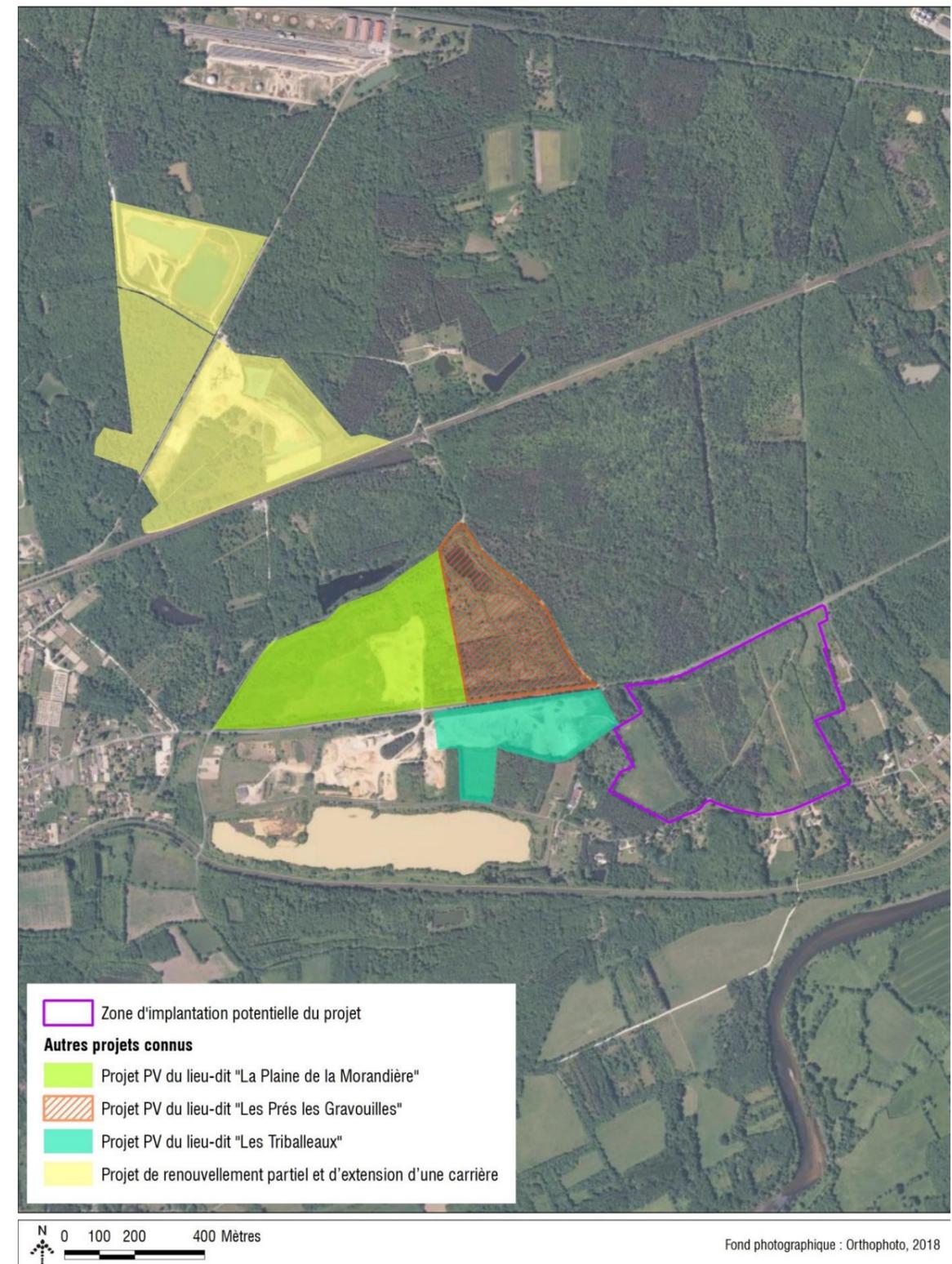


Figure 91 : Autres projets connus situés à proximité du site du projet de parc photovoltaïque au sol de Gièvres

Projet	Date de décision	Présentation du projet
Centrale photovoltaïque au lieu-dit « Les Triballeaux »	Avis de la MRAe du 19 juin 2018	Projet implanté sur une ancienne carrière d'extraction de matériaux alluvionnaires par la société LANDRE, en cours de réaménagement. Puissance estimée : 4 MWc Surface globale clôturée : 8,8 ha Supports envisagés : pieux battus ou vissés 2 postes transformateurs et un poste de livraison Présence d'une lagune industrielle mais pas de zone humide
Centrale photovoltaïque au lieu-dit « La Plaine de la Morandière »	Absence d'avis émis par la MRAe du 3 novembre 2018 publié le 1 ^{er} février 2019	Projet localisé sur une ancienne carrière à ciel ouvert de sables et de graviers exploitée par la société LANDRE. Plan de réaménagement prévoyant une remise en état des terrains par reboisement, environ 12 ha reboisés actuellement. Puissance estimée : 14,63 MWc Surface globale : 19,75 ha, dont 16,19 ha clôturés Supports envisagés : pieux battus 8 locaux techniques et un poste de livraison Présence d'une zone humide sur le site
Centrale photovoltaïque au lieu-dit « Les Prés les Gravouilles »	Avis de la MRAe du 20 décembre 2019	Projet situé sur l'ancienne carrière de la plaine de la Morandière autorisée en 1988 pour une durée de 15 ans. Site aujourd'hui réaménagé etensemencé pour retrouver un état boisé. Puissance estimée : 3,9 MWc Surface globale : 11,5 ha, dont environ 5,3 ha clôturés Supports envisagés : pieux battus 2 postes de transformation et un poste de livraison Principaux enjeux environnementaux : Le terrain d'assiette du projet comporte une zone humide et une espèce protégée (<i>Ophioglosse commun</i>).

6.9.2 Analyse des effets cumulés

6.9.2.1 Cadre physique

IMPACTS

Les quatre projets de centrales photovoltaïques au sol sont susceptibles, dans une mesure toutefois relative par rapport à un projet d'aménagement bâti, d'engendrer des effets négatifs sur le cadre physique, notamment du point de vue des risques de pollution accidentelle des eaux pouvant survenir lors des phases de travaux. Ces projets pourraient donc potentiellement engendrer un risque de pollution des eaux superficielles, souterraines et des sols.

Concernant les écoulements des eaux superficielles, les quatre projets intégrant de nombreuses mesures visant à limiter fortement l'imperméabilisation des sols sur leur périmètre (surfaces imperméabilisées limitées aux seuls locaux techniques, absence de fondation, structures porteuses faiblement impactantes (pieux battus), piste d'exploitation en revêtement perméable), il peut être conclu qu'aucun impact significatif n'est attendu sur les écoulements et l'infiltration à l'échelle des surfaces aménagées.

En outre, dans le cadre de leur exploitation, les panneaux photovoltaïques n'émettent pas de substance toxique ou polluante, pas plus que dans le cas d'accidents envisageables (bris de panneaux ou incendie) et leur entretien ne requiert aucun produit chimique. Aussi, aucun impact significatif sur les sols, le sous-sol ou la qualité des eaux superficielles et souterraines n'est donc à présager durant la phase d'exploitation de ces quatre centrales.

Concernant le cadre géologique et hydrogéologique, les aménagements induits par la construction des quatre centrales photovoltaïques ne sont pas à même de générer de tassements significatifs des terrains en place ; les terrassements seront en effet très réduits, les aménagements (pistes et locaux techniques) étant réalisés au plus près du terrain naturel.

Aussi, les quatre projets de centrales photovoltaïques apparaissent comme sans incidence notable sur la géologie et l'hydrogéologie du secteur.

MESURES

Les quatre projets prévoient des mesures de limitation d'impact concernant ces thématiques, notamment la mise en œuvre de principes de gestion respectueuse de l'environnement lors des phases de travaux, afin d'assurer la protection des eaux superficielles et souterraines.

De plus, en complément de la faible imperméabilisation des sols recherchée lors de la conception de ces quatre centrales comme développée précédemment, la préservation d'un couvert végétal herbacé sous les panneaux photovoltaïques assurera une infiltration satisfaisante des eaux météoriques sans modification significative des conditions hydrographiques des sites d'étude et de chacun des bassins versants concernés ; et le bannissement des produits phytosanitaires dans les mesures d'entretien de ce couvert végétal (entretien mécanique) favorisera la préservation de la qualité des eaux d'infiltration et de ruissellement à destination des milieux récepteurs.

Par conséquent, aucune mesure compensatoire supplémentaire liée aux effets cumulés sur le cadre physique ne s'impose au projet de parc photovoltaïque au sol objet du présent dossier.

6.9.2.2 Cadre biologique et zones humides

IMPACTS

Les projets vont induire une modification de l'occupation des sols, et poser la question du dérangement de la faune locale et de la destruction d'habitats d'espèces lors des travaux.

La mise en œuvre des quatre projets de parcs photovoltaïques au sol intéressera une superficie globale cumulée d'environ 50 ha. Toutefois :

- ces quatre projets ne conduiront pas à l'artificialisation totale des terrains, puisque seules les emprises dédiées aux postes techniques et aux pieux battus seront imperméabilisées, ce qui représente pour chacun des projets une superficie cumulée inférieure à 0,5 % de la superficie globale du site de chaque centrale ;
- les autres projets connus n'impactent pas de manière notable les espèces à enjeu les plus fortes identifiées sur le site (Bouvreuil pivoine, Chardonneret élégant, Linotte mélodieuse, Tourterelle des bois), et ne présentent pas d'impacts cumulés significatifs avec le présent projet.

En outre, l'ensemble des quatre projets de centrales photovoltaïques au sol projetés sur le territoire communal de Gièvres s'établira sur d'anciennes carrières exploitées. Ces projets permettront donc une valorisation de ces anciennes carrières, et leur implantation sur ces dernières permettra de limiter la consommation d'espaces dédiés à l'agriculture ou d'espaces naturels non encore anthropisés.

Concernant la thématique des zones humides, les zones humides à enjeu fort identifiées au niveau des zones d'implantation potentielles des projets des lieux dits Plaine de la Morandière et Prés les Gravouilles sont évitées. En outre, afin de réduire les perturbations ou destructions éventuelles d'individus (d'amphibiens notamment), des périodes de non intervention ont été définies pour les travaux des trois centrales concernées par la présence de zones humides.

MESURES

Les quatre projets de parcs photovoltaïques au sol prévoient la mise en place d'une gestion raisonnée des formations herbacées qui formeront le couvert végétal sous les modules photovoltaïques. Les modalités de gestion extensive par la fauche raisonnée ou le pâturage de ces milieux seront potentiellement favorables à la diversification de la faune et de la flore : c'est à tout le moins les objectifs poursuivis par cette mesure.

Le maintien de milieux herbacés sous les modules photovoltaïques s'inscrira également en cohérence avec les milieux naturels environnants et les cortèges faunistiques et floristiques déjà implantés et/ou susceptibles de s'y établir.

Par conséquent, aucune mesure compensatoire supplémentaire liée aux effets cumulés sur le cadre biologique et agricole ne s'impose au projet de parc photovoltaïque au sol objet du présent dossier.

6.9.2.3 Cadre paysager et patrimoine culturel

IMPACTS

L'implantation des quatre centrales photovoltaïques en lieu et place d'espaces aujourd'hui en partie exploités ou boisés va nécessairement induire une évolution, à minima localisée, des perceptions depuis les secteurs environnants. Ces dernières seront cependant amoindries par le contexte de zones de carrières en cours de réaménagement ou par la présence de carrières toujours en exploitation aux abords des sites. Les quatre sites de projet s'inscrivent en effet dans un espace en transition, dont le paysage est déjà en cours de transformation, et marqué par la présence d'éléments de chantier.

En outre, le contexte boisé dans lequel s'insèrent ces quatre sites façonnent un écrin en bordures, qui limite par ailleurs considérablement les perceptions en réduisant les perspectives et les transparences. La préservation de ces espaces boisés périphériques favorisera le maintien de cet effet d'écrin forestier.

L'enjeu paysager est donc réduit : les perceptions seront ponctuelles depuis l'espace public, inscrites essentiellement au niveau de la RD 54, localisée en bordure des quatre sites étudiés, et présentant donc un caractère dynamique.

Ces nouvelles perceptions offriront donc certes un paysage plus anthropisé, mais en cohérence avec la vocation de reconversion du secteur, et ne généreront ainsi pas de réelle rupture dans ce paysage marqué par les activités de carrières environnantes.

Concernant le patrimoine culturel, les quatre sites de projet ne sont concernés par aucun périmètre de protection de monument historique, ni aucun site classé ou inscrit. Les quatre centrales photovoltaïques ne sont donc pas susceptibles d'impacter le patrimoine culturel du territoire environnant.

MESURES

L'intégration paysagère a été, dès leur conception, une donnée importante dans les quatre projets de centrales photovoltaïques sur la commune de Gièvres : choix de structures photovoltaïques de faible hauteur ; attention particulière portée aux couleurs et matériaux afin d'assurer l'intégration paysagère des postes techniques ; et préservation des franges boisés périphériques afin de conserver l'écrin boisé dans lequel ces sites sont inscrits, et de réduire ainsi les perceptions sur les sites depuis les espaces extérieurs, et notamment la RD 54.

Par conséquent, aucune mesure compensatoire supplémentaire liée aux effets cumulés sur le cadre paysager et patrimonial ne s'impose au projet de parc photovoltaïque au sol objet du présent dossier.

6.9.2.4 Cadre de vie

IMPACTS

Les différents chantiers vont nécessairement générer des nuisances potentielles qui pourraient être perçues par les personnes vivant ou circulant régulièrement à proximité des secteurs de travaux. Néanmoins, les phases majeures de ces chantiers (phases de viabilisation) n'interviendront pas toutes simultanément ; les nuisances perçues seront donc quelque peu limitées, et il est à souligner que les trois autres sites de centrales photovoltaïques sont tous plus éloignés des habitations que le site objet du présent dossier.

Concernant la thématique des risques, des sensibilités s'expriment pour les quatre projets quant à un accroissement potentiel du risque de feu de forêt à leurs abords.

En termes d'émissions sonores et de pollution lumineuse, aucune incidence significative n'est à attendre du fait de l'éloignement des quatre sites par rapport aux habitations les plus proches, et de la nature des projets.

Compte tenu du fait que les projets n'engendrent pas de rejets atmosphériques, les quatre centrales photovoltaïques au sol ne sont pas susceptibles de générer des impacts négatifs sur la qualité de l'air. Bien au contraire, à une autre échelle, les panneaux photovoltaïques, en se substituant à des centrales de combustibles fossiles, contribuent à limiter la production de gaz à effet de serre influant sur la qualité de l'air.

MESURES

Afin de réduire ou de limiter les nuisances d'ordres divers provoquées par la mise en œuvre des quatre chantiers, un ensemble de mesures est envisagé vis-à-vis du public et des riverains.

Afin de prévenir le risque potentiel de feu de forêts, un ensemble de mesures de prévention et de protection a été adopté dans le cadre de l'aménagement des quatre centrales photovoltaïques au sol : aménagement d'une voie pour l'accès des secours, implantation de bâche incendie, voie débroussaillée en bordure, système de vidéosurveillance, coupure générale des différents sites, etc.

Par conséquent, aucune mesure compensatoire supplémentaire liée aux effets cumulés sur le cadre de vie ne s'impose au projet de parc photovoltaïque au sol objet du présent dossier.

6.9.2.5 Cadre socio-économique

IMPACTS

Les quatre centrales photovoltaïques au sol ne constituent pas des projets susceptibles d'influer sur le cadre socio-économique local. Toutefois, l'emploi d'entreprises locales pour l'entretien des sites et lors de la phase chantier constituera un impact positif de l'installation de ces centrales photovoltaïques.

De plus, les accès aux sites se feront depuis les voiries existantes, aucune incidence sur la sécurité et les accès n'est à prévoir, les projets ne générant qu'un trafic très limité lié à la maintenance des structures.

MESURES

Il est à rappeler que les quatre centrales photovoltaïques de Gièvres sont toutes implantées à l'emplacement d'anciennes carrières, et permettent donc une valorisation de ces anciennes carrières.

Par conséquent, aucune mesure compensatoire supplémentaire liée aux effets cumulés sur le cadre socio-économique ne s'impose au projet de parc photovoltaïque au sol objet du présent dossier.

6.9.2.6 Réseaux et déchets

IMPACTS

De nombreux réseaux sont présents aux abords ou au sein des quatre sites de projet. Il sera donc nécessaire d'être vigilant lors des phases travaux quant à la présence de ces réseaux.

Les chantiers seront nécessairement générateurs de déchets divers (gravats, déchets verts, matériaux divers, etc.) qui seront triés et stockés sur les sites, puis acheminés vers les filières de traitement adéquates dûment autorisées afin d'être valorisés ou éliminés.

Aucun impact n'est attendu lors de la phase d'exploitation des quatre centrales sur ces thématiques.

MESURES

Toutes les précautions nécessaires seront prises lors des phases travaux pour repérer avec précisions les réseaux localisés sur les emprises projet ou à leurs abords immédiats afin d'éviter toute dégradation (grillage + chemin d'exploitation du parc).

Par conséquent, aucune mesure compensatoire supplémentaire liée aux effets cumulés sur les réseaux et déchets ne s'impose au projet de parc photovoltaïque au sol objet du présent dossier.

6.9.2.7 Santé humaine

IMPACTS

Les quatre projets de centrales photovoltaïques au sol ne sont pas de nature à générer de véritables dangers. Néanmoins, en phase chantier, ces projets sont susceptibles de générer des nuisances de type pollution accidentelle, pollution sonore, pollution atmosphérique, etc.

Toutefois, dans la mesure où la réglementation sera respectée et où une certaine ligne de conduite respectueuse de l'environnement (naturel et humain) est d'ores et déjà acceptée pour les différents chantiers à venir, les impacts sur la santé humaine s'avéreront très probablement très faibles.

En phase d'exploitation, au regard de la nature des quatre projets et de leur éloignement respectif vis à vis des habitations les plus proches, aucun impact sur la santé humaine n'est à attendre.

MESURES

Au regard du développement précédent, aucune mesure spécifique supplémentaire n'est à mettre en œuvre vis-à-vis de la santé humaine en dehors du respect des normes en vigueur, en particulier concernant la notion de bruit en phase chantier.

Par conséquent, aucune mesure compensatoire supplémentaire liée aux effets cumulés sur la santé humaine ne s'impose au projet de parc photovoltaïque au sol objet du présent dossier.



PRINCIPALES SOLUTIONS DE SUBSTITUTION EXAMINEES

7 PRINCIPALES SOLUTIONS DE SUBSTITUTION EXAMINEES

Les études préalables au projet de parc photovoltaïque au sol de Gièvres ont impliqué certaines évolutions du plan masse au fur et à mesure de la conception du projet et des enjeux environnementaux identifiés.

Les trois variantes du projet sont présentées sur la Figure 92 en page suivante et le tableau ci-dessous dresse un bilan comparatif des variantes / évolutions dans la genèse du projet.

	Puissance estimée	Surface clôturée	Nombre de modules	Nombre de postes de transformation
Variante n°1 « Maximaliste »	25,5 MWc	26 ha	Environ 47 000	16
Variante n°2	20 MWc	24,47 ha	Environ 42 900	12
Variante n°3 Projet retenu	17,78 MWc	18,94 ha	Environ 40 450	11

Le projet retenu est ainsi l'aboutissement de réflexions et de compromis entre la puissance de production et l'intégration des sensibilités environnementales :

- la variante n°1 constitue une « variante maximisante » (cf. Figure 92), il s'agit d'une version de projet optimale en termes de production. L'implantation d'environ 47 000 modules sur la totalité des 26 ha clôturés pourrait générer une puissance de 25,5 MWc ;
- la variante n°2 (cf. Figure 92) tient compte des premiers enjeux environnementaux identifiés sur le site lors des premières investigations de terrain, cette variante a été établie afin d'intégrer :
 - o l'évitement des mares temporaires localisées dans la partie sud de la zone d'implantation potentielle du projet ; habitat de reproduction d'espèces d'amphibiens communes mais protégées : Grenouille verte, Triton palmé et Salamandre tachetée ,
 - o la réduction de l'emprise du parc au sud d'1,53 ha, afin de préserver des surfaces de milieux arborés, qui constituent un habitat de reproduction pour plusieurs espèces d'oiseaux à enjeu modéré ;
- la variante 3 (cf. Figure 92) constitue la variante finale, celle retenue, qui a fait l'objet de nouvelles adaptations par rapport à la variante 2 afin de mieux prendre en compte les enjeux environnementaux du site. Cette variante comprend la réduction de l'emprise du parc sur les parties sud et ouest, ainsi que sur les franges, pour une surface globale de 5,53 ha par rapport à la variante n°2.

Cette troisième variante comporte ainsi plusieurs adaptations du plan masse afin de tenir compte des enjeux écologiques et paysagers relevés lors des études environnementales :

Prise en compte des enjeux faune/flore :

- réduction des emprises du projet et maintien de la végétation en place en franges du projet, afin notamment de préserver la chênaie enrésinée présente en pointe nord-ouest de la zone d'implantation potentielle du projet, qui constitue un habitat de reproduction pour 4 espèces d'oiseaux à enjeu modéré : Chardonneret élégant, Verdier d'Europe, Pic épeichette et Tourterelle des bois ; ainsi que les surfaces de milieux arborés (chênaies, chênaies colonisées par le Robinier) qui constituent un habitat de reproduction pour 4 espèces d'oiseaux à enjeu modéré : Chardonneret élégant, Verdier d'Europe, Pic épeichette et Tourterelle des bois ;
- réduction des emprises du projet sur les surfaces occupées par des fourrés à Ronce et Genêt, qui accueillent, pour la reproduction, plusieurs espèces d'oiseaux protégés dont une espèce à enjeu modéré (Linotte mélodieuse) ;
- adaptation du plan masse afin de réduire l'emprise du projet au sud-ouest, au niveau des jeunes plantations de pins colonisées par les saules constituant un habitat de reproduction pour une espèce d'oiseau à enjeu fort (Bouvreuil pivoine), et trois espèces à enjeu modéré (Linotte mélodieuse, Verdier d'Europe, Tourterelle des bois) ;

Prise en compte des enjeux zones humides :

- Evitement des deux zones humides pédologiques localisées au sud-ouest du site de projet ;
- Aménagement d'une zone humide compensatoire au nord-ouest du site.

Prise en compte des enjeux paysagers :

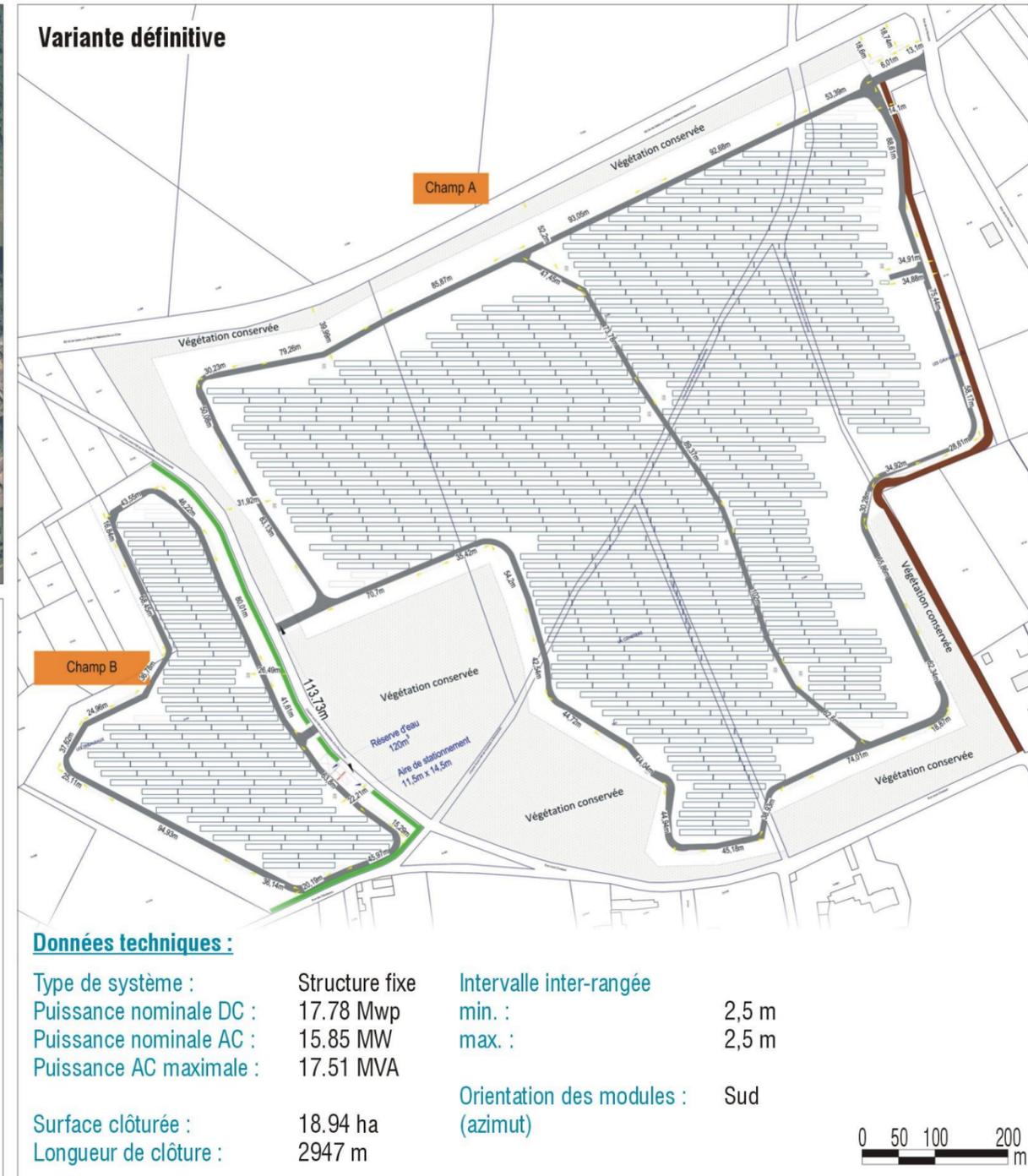
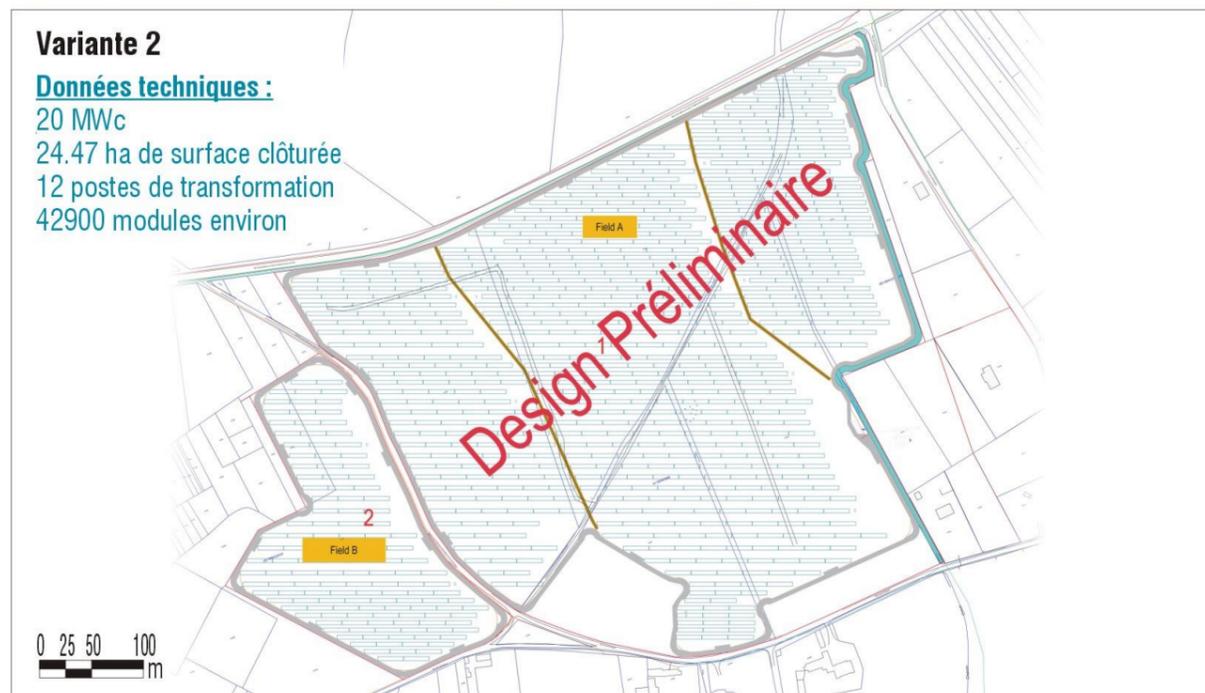
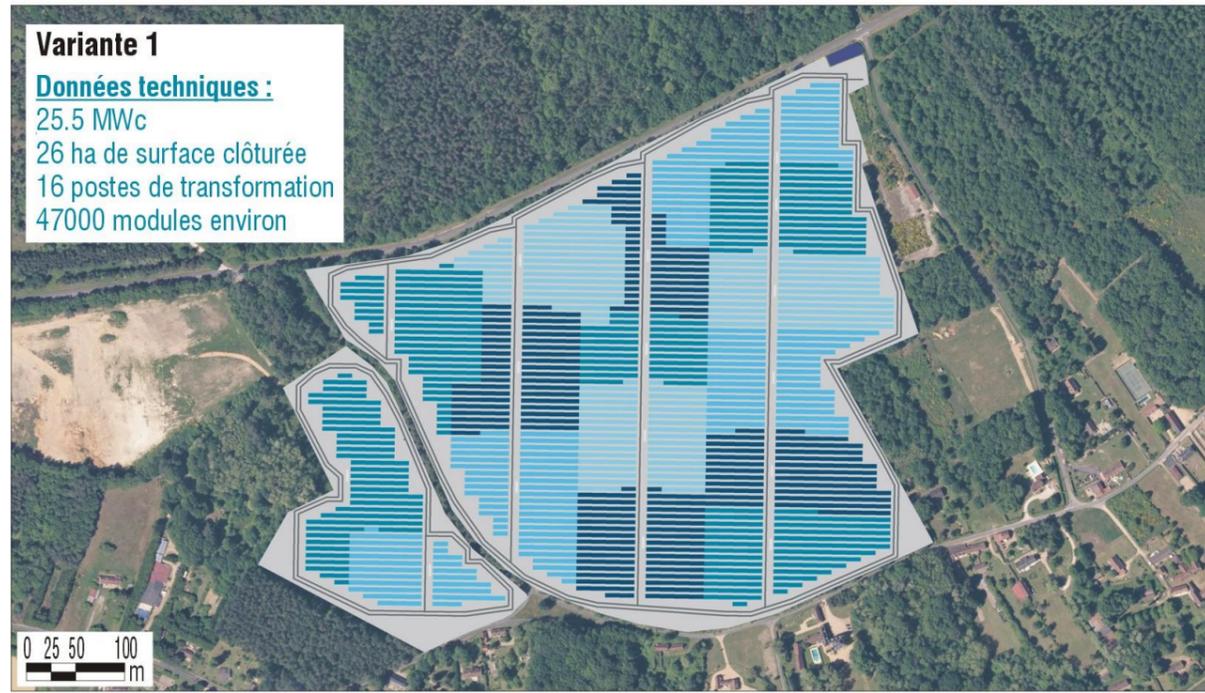
- Maintien des franges boisées périphériques en bordures du site ;
- Plantation d'une haie multistrates en frange orientale de la partie la plus à l'ouest du site.

In fine, la puissance du parc a donc été réduite à environ 17,78 MWc, pour une production annuelle d'environ 21 000 MWh, afin d'intégrer au mieux les enjeux environnementaux du site, ce qui représente une perte de capacité par rapport à la variante « maximisante ».

En effet, la puissance ainsi que la surface clôturée du projet ont été réduites de presque 30% entre la variante maximaliste et la variante finale retenue.



VARIANTES DU PROJET



Source : BayWa.r.e.

Figure 92 : Différentes variantes du projet de parc photovoltaïque au sol de Gièvres



SUIVI DES MESURES ENVIRONNEMENTALES

8 SUIVI DES MESURES ENVIRONNEMENTALES

8.1 SUIVI DE CHANTIER

Un suivi du chantier du site sera réalisé par un expert écologue qui assurera la coordination et la mise en œuvre du suivi selon trois phases :

- Une visite au démarrage des travaux, afin de vérifier l'absence d'enjeu écologique dont la survenue serait intervenue entre les dernières campagnes d'expertises de site et le démarrage des travaux (cette période pouvant, selon les cas, être suffisamment longue pour que des changements puissent intervenir). Cette visite préalable sera par conséquent garante de la volonté du maître d'ouvrage de la bonne prise en compte des composantes environnementales, mais également l'occasion d'établir une sensibilisation des entreprises intervenantes pour les travaux, ou à tout le moins du maître d'œuvre. Elle sera l'occasion de mettre en œuvre et/ou de vérifier les mesures d'évitement des secteurs devant être épargnés par les aménagements, et les mesures de réduction d'impact notamment en matière d'emprises travaux et d'aires d'évolution des engins de chantier (zone de mise en défens) ;
- Une visite à la mi-étape des travaux, afin de rendre compte de la prise en compte des mesures environnementales et corriger les écarts si nécessaire ;
- Une visite de fin de chantier, afin d'établir un bilan du chantier et de constituer l'état initial (= état de référence) du site nouvellement aménagé. Cette dernière visite donnera lieu à la rédaction d'un rapport de réception des travaux à destination des services de l'état.

Compte-tenu des préconisations relatives à la période de travaux, afin que les sensibilités écologiques des espèces animales soient notamment prises en compte (cf. mesure MR3 – « *Adaptation du planning des travaux* »), et considérant le temps de construction est évalué à 6 à 12 mois pour le site de Gièvres, le calendrier prévisionnel de suivi du chantier suivant peut être proposé.

Nota bene : Le calendrier prévisionnel proposé ci-dessous demeure indicatif. Il peut subir des modifications en fonction de la date de démarrage du chantier. Ainsi, le balisage peut intervenir entre juillet et septembre en fonction de la date de démarrage du chantier.

Tableau 44 : Calendrier prévisionnel indicatif du suivi du chantier

A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A

Balisage zones à enjeux

Travaux

Visite écologue

A chacune de ces étapes, seront particulièrement suivis, le respect des secteurs de mis en défens et les cortèges faunistiques de l'aire de travaux et de l'aire d'étude rapprochée.

En cas de besoin, l'écologue ou le coordinateur environnement pourra proposer des actions d'améliorations réalisables et compatibles avec le chantier en cours.

À chacune de ces étapes seront suivis :

- les cortèges faunistiques de l'aire de travaux et de ses abords immédiats ;
- le cortège floristique à la fin des travaux, constituant l'état initial du site – état de référence. Le suivi réalisé en fin de travaux permettra d'évaluer le degré d'incidence de la phase travaux et de constituer l'état de référence de la partie aménagée.

En cas de besoin, l'expert écologue pourra proposer des actions d'améliorations réalisables et compatibles avec le chantier en cours.

8.2 SUIVI A MOYEN ET LONG TERME

Un suivi naturaliste du site et de ses abords sera mené sur la durée d'exploitation du parc photovoltaïque, soit 40 ans, afin de rendre compte de l'évolution des milieux et de l'efficacité des mesures écologiques mises en œuvre.

La périodicité du suivi proposé est la suivante :

- 1 an après achèvement des travaux ;
- 3 ans ;
- 5 ans ;
- Puis tous les 5 ans jusqu'au terme de l'exploitation du site.

Le suivi naturaliste consistera à réaliser un passage d'un écologue à chaque année de suivi, soit 8 passages sur la durée d'exploitation du site (40 ans). Ce suivi portera également sur la zone humide compensatoire (MCZH1).

Le suivi, ciblé sur les groupes à enjeu observés à l'état initial et ceux susceptibles de coloniser le parc photovoltaïque en phase exploitation, comprendra :

- des inventaires floristiques (un passage au printemps, un en été et un en automne) dans l'emprise du parc, pour constater l'évolution des formations végétales, à la fois les formations herbacées implantées sous les panneaux au droit des zones défrichées et les formations herbacées conservées dans le champ B ;
- des inventaires herpétologiques et batrachologiques pour constater la fréquentation du site par les reptiles et de la zone humide compensatoire par les amphibiens (un passage au printemps pour amphibiens et reptiles, et un en automne pour les reptiles) ;
- des inventaires entomologiques (un passage au printemps, un en été et un en automne) afin d'apprécier la diversité du cortège et notamment le maintien ou non des populations d'orthoptères et de lépidoptères identifiées à l'état initial, notamment l'œdipode automnale ;
- des inventaires ornithologiques (un passage au printemps et un en été pour la nidification, ainsi qu'un passage en automne pour la migration).

Tableau 45 : Calendrier annuel des inventaires de suivi proposés

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Inventaires floristiques												
Inventaires batrachologiques												
Inventaires herpétologiques												
Inventaires entomologiques												
Inventaires ornithologiques												
Période d'intervention pour les inventaires par groupe												

A chaque passage, les cortèges faunistiques de l'aire d'étude immédiate seront ainsi à nouveau étudiés afin d'être comparés aux cortèges initiaux relevés lors des études préalables (mise en œuvre de protocole IPA pour l'avifaune, pose de plaques à reptiles, capture au filet et au parapluie japonais des insectes, etc.).

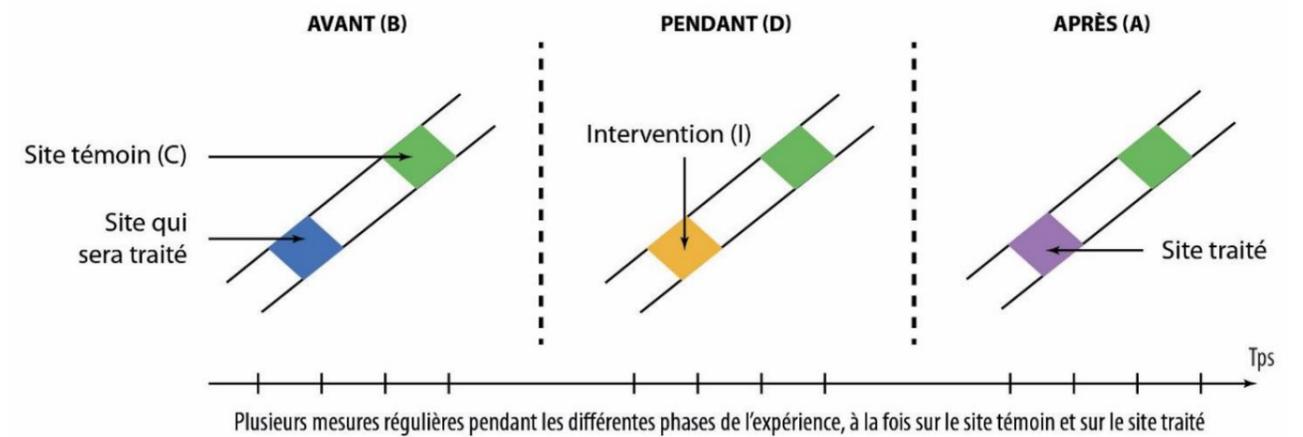
Les observations porteront sur les groupes principaux suivants : avifaune, insectes, reptiles, amphibiens et mammifères.

Les campagnes dédiées à la flore et aux communautés végétales seront réalisées à l'avancée, sur les emprises du parc photovoltaïque et sur les milieux situés aux abords immédiats (notamment les zones témoins n'ayant fait l'objet d'aucun aménagement). Le cortège floristique et son évolution suite à l'implantation du parc photovoltaïque et à la mise en place de la gestion différenciée par fauche raisonnée seront analysés afin d'être comparés aux cortèges initiaux relevés lors des études préalables et d'en apprécier les évolutions. De même, le suivi permettra de constater la dynamique d'évolution de la végétation dans les dépressions humides et de proposer, le cas échéant, des mesures correctives (entretien) pour le maintien de l'état de conservation de l'habitat.

La réplication des suivis permettra une analyse fine des éventuelles évolutions constatées sur le site. Ainsi, pour rendre possible la généralisation des résultats obtenus, il est indispensable de répliquer les suivis et l'examen des zones témoins. Un site donné peut en effet présenter des conditions particulières qui influencent les résultats et qui ne se retrouvent pas ailleurs, d'où l'intérêt de multiplier les sites pour limiter l'influence de ces facteurs confondants. Il est tout à fait possible qu'un site témoin et qu'un site traité évoluent dans des directions opposées, par le simple fait du hasard ou pour d'autres raisons indépendantes des modalités de gestion par exemple.

Sur le site de Gièvres, la comparaison spatiale et temporelle des formations herbacées aura un fort intérêt, notamment pour mesurer les effets des interventions de la gestion du site par fauche raisonnée ou pâturage ovin.

Le schéma ci-dessous donne un exemple de l'intérêt de suivre sur le long terme des sites affectés et des sites témoins afin d'évaluer les effets des interventions (la fauche raisonnée ou pâturage ovin sur le site de Gièvres).



Source : UMS PatriNat, 2019

Figure 93 : Schéma illustrant l'expérience d'une étude destinée à évaluer l'impact d'une intervention sur une dépendance routière

Le bilan prendra en compte les facteurs de dégradations liés à l'implantation du projet sur le site. En effet, l'installation d'une centrale photovoltaïque au sol s'accompagne d'un ensemble d'opérations qui entraîne une dégradation voire une perte en habitats (défrichage, débroussaillage, nivellement, tassement du sol sur l'emprise du projet) et des modifications des sols, notamment pour la construction de voies d'accès. Ces effets, attendus, seront évalués au moyen des campagnes de suivis et des indicateurs de suivi présentés.

En phase d'exploitation, les variations de luminosité liées à l'ombrage des panneaux ou encore l'accès à l'eau pour la végétation sont autant de facteurs pouvant entraîner des changements quantitatifs et qualitatifs à l'échelle des communautés végétales qui peuvent se traduire notamment par une rudéralisation des cortèges floristiques. La flore est considérée comme un excellent descripteur de l'état de santé de l'environnement. L'espèce végétale est jugée comme un bon intégrateur de tous les facteurs écologiques (climatiques, édaphiques, biotiques et anthropiques), voire comme le reflet fidèle des conditions environnementales situationnelles. Par ailleurs, la flore est un élément qui structure l'ensemble de la biocénose et par conséquent tout le système écologique. Elle présente un intérêt certain pour la mesure de l'impact d'une centrale photovoltaïque au sol sur le milieu naturel. Son suivi et l'analyse de son évolution sur le site de Gièvres permettront de rendre compte de l'objectif poursuivi consistant à maintenir, voire à améliorer la biodiversité à l'échelle locale.

Un bilan de ce suivi pluriannuel sera alors réalisé et transmis aux services de l'état, permettant ainsi de rendre compte de la pérennité et de l'efficacité des mesures mises en œuvre, pour assurer et valoriser l'environnement au droit du parc photovoltaïque au sol de Gièvres.



ESTIMATION DES COÛTS DES MESURES ENVIRONNEMENTALES

9 ESTIMATION DU COUT DES MESURES ENVIRONNEMENTALES

A la date de rédaction de ce rapport, l'ensemble des mesures n'est donné qu'à titre prévisionnel ; les estimations financières seront ainsi complétées à l'issue des phases ultérieures.

Par ailleurs, l'évaluation du coût des mesures environnementales est une approche délicate. En effet, peu de mesures en tant que telles sont proposées dans le cadre de ce projet, notamment au regard du faible impact ; mais également car ces mesures sont intégrées directement à la conception du projet ou à l'exploitation du parc photovoltaïque au sol de Gièvres (choix de panneaux plus performants limitant la consommation d'espace, démarche d'évitement des impacts du projet sur l'environnement menée en amont et notamment préservation d'éléments naturels, utilisation de matériaux recyclables, etc.), ce qui n'implique pas de surcoût.

Pour l'heure, le coût des mesures environnementales peut être évalué comme suit :

Tableau 46 : Estimation du coût des mesures environnementales

Mesures de la phase de conception du projet	
Calage des emprises du projet permettant d'éviter toute intervention au niveau d'un milieu à enjeu écologique modéré (ME1)	Non monétarisé
Calage des emprises du projet permettant de limiter les interventions au niveau des milieux arborés et arbustifs à enjeu écologique modéré ou fort (MR1)	Non monétarisé
Redéfinition d'un projet permettant d'éviter les zones humides aux plus forts enjeux (MEZH1)	Non monétarisé
Conservation de la topographie actuelle (MRZH1)	Inclus dans le coût de la conception du projet
Implantation des modules sur pieux battus (MRZH3)	Inclus dans le coût de la conception du projet
Non enfouissement des câbles reliant les modules entre eux (MRZH4)	Inclus dans le coût de la conception du projet
Limitation des remblais pour les chemins (MRZH5)	Inclus dans le coût de la conception du projet
Limitation du nombre de modules (MRZH6)	Non monétarisé
Mesures de la phase chantier	
Matérialisation de l'emprise chantier et des secteurs à éviter en périphérie (MR2) et informations aux intervenants chantiers	2 650 € HT (environ 2 150 ml - soit 1€/ml pour le matériel et 500€ passage d'un écologue pour la mise en place avant démarrage travaux)
Adaptation du calendrier des travaux en fonction des périodes sensibles pour les espèces animales (MR3)	Non monétarisé
Mesures afin d'éviter la dissémination des espèces invasives en dehors du site (MR4)	Inclus dans le coût de la conception du projet
Plantations de haies multistrates (MR5)	13 800 € HT (sur la base d'un coût forfaitaire de 25 € / ml, à raison de 394 ml créés, soit 9 800 €, et 4 000 € relatifs au coût de leur entretien les 4 premières années)
Mise en œuvre de pratiques de chantier respectueuses de l'environnement	Non monétarisé
Mise en place d'un couvert herbacé sur les secteurs défrichés	Environ 300 € /ha
Création de 6 sites de repos pour les reptiles	Environ 800 € par site Soit 4 800 €
Conservation de cachettes naturelles pour la petite faune (tas de bois)	Non monétarisé
Mise en place de ruches	700 € par ruche et par an pendant 3 ans minimum soit 6 300 €

Suite du tableau en page suivante

Mesures de la phase exploitation	
Entretien de la strate herbacée sous les panneaux en fauche raisonnée avec export (MR6, MRZH2)	Inclus dans le coût de fonctionnement de la centrale photovoltaïque
Perméabilité des clôtures pour la petite faune (MR7)	Inclus dans le coût de la conception du projet
Recyclage – PV CYCLE lors du démantèlement de la centrale	Inclus dans le coût de démantèlement de la centrale photovoltaïque
Suivis, contrôles et évaluations de l'efficacité des mesures	
Suivi du chantier	4 000 €
Suivi à moyen et long terme du périmètre du projet et de ses abords	A minima 5 000 € par année de suivi (n+1, n+3, n+5, n+10, n+15, n+20, n+25, n+30, n+35, n+40) soit 40 000 €

De plus, le volume et le coût estimatif de la mesure MCZH1 sont décomposés dans le tableau suivant :

Opérations	Terrassement		Ensemencement	Plantation		
Description	Mise à plat à la côte 90,8 m NGF	Surcreusement de 50 cm (mare) avec imperméabilisation	Merlon	Semis prairial	Haie arbustive sur 2 rangs	Haie arbustive sur 1 rang
Surface / Volume	1900 m ² Environ 1500 m ³	250 m ² Environ 100 m ³	88 m ³	2245 m ²	132 ml	88 ml
Coût	1600 m ³ Dont 88 réutilisés Et 430 m ³ décalés et régalez (terre végétale) Environ 28 335 € *		Environ 1600 €	Environ 2000 €	Environ 900 €	
TOTAL	32 835 €					

*sur la base des estimations de volumes non calculés et d'un prix de terrassement sans réutilisation sur le parc de 16€/m³



METHODES DE PREVISION OU ELEMENTS PROBANTS UTILISES POUR IDENTIFIER ET EVALUER LES INCIDENCES NOTABLES SUR L'ENVIRONNEMENT

10 METHODES DE PREVISION OU ELEMENTS PROBANTS UTILISES POUR IDENTIFIER ET EVALUER LES INCIDENCES NOTABLES SUR L'ENVIRONNEMENT

10.1 GENERALITES - NOTIONS D'EFFET OU D'IMPACT DU PROJET

En matière d'aménagement, les projets, de quelque nature qu'ils soient, interfèrent avec l'environnement dans lequel ils sont réalisés.

La procédure d'étude d'impact a pour objectif de fournir des éléments d'aide à la décision quant aux incidences environnementales du projet et d'indiquer les mesures correctives à mettre en œuvre par le maître d'ouvrage, afin d'en assurer une intégration optimale.

On comprend donc que l'estimation des effets du projet (« impacts ») occupe une importance certaine dans la procédure d'étude d'impact.

La démarche adoptée est la suivante :

- une analyse de l'état « actuel » de l'environnement : elle s'effectue de façon thématique, pour chacun des domaines de l'environnement (portant sur le cadre physique, le cadre biologique, le cadre humain et socio-économique) ;
- une description du projet et de ses modalités de réalisation pour les différentes variantes d'aménagement envisageables, afin d'apprécier les conséquences sur l'environnement, domaine par domaine et de justifier, vis-à-vis de critères environnementaux, les raisons de son choix, apparaissant comme le meilleur compromis entre les impératifs techniques, les contraintes financières et l'intégration environnementale ;
- une indication des impacts du projet sur l'environnement, qui apparaît comme une analyse thématique des incidences prévisionnelles liées au projet. Il s'agit là, autant que faire se peut, d'apprécier la différence d'évolution afférant à :
 - la dynamique « naturelle » du domaine environnemental concerné en l'absence de réalisation du projet d'une part ;
 - la dynamique nouvelle créée par la mise en œuvre du projet, vis-à-vis de ce thème de l'environnement.

Les conséquences de cette différence d'évolution sont à considérer comme les impacts du projet sur le thème environnemental concerné.

- dans le cas des impacts négatifs, une série de mesures d'évitement et de réduction visent à optimiser ou améliorer l'insertion du projet dans son contexte environnemental et limiter de ce fait les impacts bruts (c'est-à-dire avant application des mesures compensatoires du projet sur l'environnement). Ce principe a pour objectif de s'inscrire dans le cadre de la séquence ERC « Eviter – Réduire – Compenser » codifiée aux articles L.122-3 et L.122-6 du Code de l'Environnement et L.121-11 du Code de l'Urbanisme.

10.2 ESTIMATION DES INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT - GENERALITES

L'estimation des incidences ou impacts sous-entend :

- de disposer de moyens permettant de qualifier, voire de quantifier, l'environnement (thème par thème *a priori*) ;
- de savoir gérer, de façon prédictive, des évolutions thématiques environnementales.

Le premier point, pour sa partie qualitative est du domaine de la réalité : l'environnement est aujourd'hui appréciable vis-à-vis de ses diverses composantes, avec des niveaux de finesse satisfaisants, et de façon objective (existence de méthodes descriptives).

La partie quantitative n'est de façon générale appréciée que dans les domaines s'y prêtant, plutôt orientés dans les thèmes de cadre physique ou bien de l'environnement humain et socio-économique (hydraulique, bruit, etc.) ; d'autres (tel l'environnement paysager par exemple) font appel à certaines appréciations subjectives, dont la quantification ne peut être aisément envisagée.

Le second point soulève parfois également des difficultés liées au fait que certaines sciences, complexes, telles les sciences biologiques et écologiques, ne sont que modérément (voire pas) prédictives.

Ces considérations montrent la difficulté d'apprécier, de façon générale et unique, l'impact d'un projet sur l'environnement ; l'agrégation des impacts (addition des effets sur des thèmes distincts de l'environnement) reste donc du domaine de la vue de l'esprit, à ce jour, dans la mesure où elle supposerait de façon objective :

- de pouvoir quantifier chaque impact thématique (dans tous les domaines de l'environnement), ce qui n'est pas le cas ;
- de savoir pondérer l'importance relative des différents thèmes environnementaux les uns par rapport aux autres, ce qui n'est pas le cas non plus.

L'évaluation des impacts a été réalisée au regard de l'analyse de l'état initial de l'environnement dans lequel s'insère le projet. Elle est également fondée sur les impacts constatés de certains aménagements similaires déjà réalisés. Elle est établie sur les bases :

- d'un état actuel descriptif complété par la mise en évidence de contraintes ou de sensibilités, envisagées thématiquement ou par domaine environnemental ;
- du retour d'expérience sur des dossiers de parcs photovoltaïques typologiquement voisins ;
- de l'expérience et de la pluridisciplinarité du personnel ayant été amené à participer à l'élaboration et à la formalisation du document.

10.3 CAS DU PROJET DE PARC PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL DE GIEVRES

Dans le cadre de ce dossier d'étude d'impact, la méthode utilisée a consisté en la définition, pour chacun des thèmes de l'environnement, de critères susceptibles de permettre l'appréciation progressive et objective des incidences de l'aménagement du parc photovoltaïque au sol de Gièvres.

La collecte des données a été menée auprès des détenteurs de l'information :

- études préalables ;
- consultation des services de l'Administration, des collectivités...

... complétés par des reconnaissances de terrain ciblées et proportionnées aux spécificités du site et du projet.

La flore et la faune ont fait l'objet d'une description basée sur des prospections de terrain menées, le 27 juillet et le 9 octobre 2019, ainsi que le 31 mars et le 3 juin 2020 pour les inventaires floristiques ; les 19 juillet et 30 septembre 2019, ainsi que le 14 avril, 4 mai et 23 juin 2020 pour les inventaires faunistiques.

Les éléments relatifs aux chiroptères ont été analysés par le bureau spécialisé EchoChiros, qui a réalisé des inventaires sur site les 23 octobre 2019, 22 avril et 24 juillet 2020.

Les investigations pédologiques spécifiques ont été réalisées à la tarière manuelle au sein de la zone d'implantation potentielle du projet en mai 2020.

Le contexte acoustique a été pour sa part apprécié à partir de mesures spécifiques réalisées in situ le 26 juin 2020, de même que le contexte paysager.

Ces diverses informations ont été gérées par des spécialistes qui mènent régulièrement, de façon professionnelle, des études d'impact de cette nature, dans des contextes voisins (même si à chaque étude des spécificités apparaissent : géographie, environnement périphérique, etc.).

Les différents impacts ont été établis, par thèmes, à partir de l'expérience des chargés d'études.

Globalement, les difficultés rencontrées dans l'évaluation des impacts du projet d'aménagement du parc photovoltaïque au sol de Gièvres sont :

- la réalisation de l'étude d'impact à un moment de la vie du projet où toutes ses caractéristiques ne sont pas encore déterminées exactement. Le projet peut être amené à évoluer quelque peu en phase opérationnelle. Ces modifications vont souvent dans le sens d'une limitation des incidences en permettant un calage fin des mesures réductrices d'impact et/ou compensatoires ;
- l'appréciation de certains impacts en termes de risques (pollution accidentelle des eaux souterraines ou superficielles, trafic généré, par exemple) ;
- la difficulté à quantifier certains effets ne répondant pas toujours à des modèles.

Le tableau en page suivante (cf. Tableau 47) recense les principales références bibliographiques utilisées dans le cadre de cette étude.

Tableau 47 : Principales références bibliographiques

Thématiques	Références
<i>Projet de parc photovoltaïque au sol de Gièvres</i>	BayWa r.e.
<i>Cadre physique</i>	<p>Informations Météo France</p> <p>Carte géologique de la France au 1/50 000^{ème}, feuille de Selles-sur-Cher (n°490), BRGM</p> <p>SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021, Agence de l'eau Loire-Bretagne</p> <p>SAGE du bassin versant du Cher aval, arrêté le 26 octobre 2018</p> <p>Informations Agence Régional de Santé (ARS) Centre-Val de Loire</p>
<i>Cadre naturel</i>	<p>Sites internet de la DREAL Centre-Val de Loire et de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN)</p> <p>Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de la région Centre-Val de Loire (Livret 5 Volumes 1 et 2 des annexes) : Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) de la Région Centre-Val de Loire</p> <p>Site internet du Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien</p> <p>BISSARDON M. & GUIBAL L., 1997. CORINE Biotopes. Version originale. Types d'habitats français. ENGREF, Nancy, 217 p.</p> <p>LOUVEL J., GAUDILLAT V. & PONCET L., 2013. EUNIS, European Nature Information System, Système d'information européen sur la nature. Classification des habitats. Traduction française. Habitats terrestres et d'eau douce. MNHN-DIREV-SPN, MEDDE, Paris, 289 p.</p> <p>COMMISSION EUROPEENNE, 2013. Interprétation manual of european union habitats. EUR 28. European Commission DG Environnement, 146 p.</p> <p>CORDIER J., DUPRE R. & VAHRAMEEV P., 2010. Catalogue de la flore sauvage de la région Centre. Symbioses, nouvelle série, n°26. p. 36-84.</p> <p>DESMOULINS F. & EMERIAU T., 2017. Liste des espèces végétales invasives du Centre-Val de Loire, version 3.0. Conservatoire botanique national du Bassin parisien, délégation Centre-Val de Loire, 39 p.</p> <p>ISSA N. & MULLER Y. coord (2015). Atlas des oiseaux de France métropolitaine. Nidification et présence hivernale. LPO/SEOF/MNHN. Delachaux et Niestlé, Paris, 1 408 p.</p> <p>LAFRANCHIS T., 2007. Papillons d'Europe. Guide et clés de détermination des papillons de jours. 2ème édition. Diatheo, 380 p.</p> <p>Liste rouge des amphibiens de la région Centre (2012). Liste validée par le CSRPN de la région Centre. 1 p.</p> <p>Liste rouge des chauves-souris de la région Centre (2012). Liste validée par le CSRPN de la région Centre. 1 p.</p> <p>Liste rouge des coléoptères de la région Centre (2015). Liste validée par le CSRPN de la région Centre. 25 p.</p> <p>Liste rouge des lépidoptères de la région Centre (2013). Liste validée par le CSRPN de la région Centre. 7 p.</p> <p>Liste rouge des mammifères de la région Centre (2012). Liste validée par le CSRPN de la région Centre. 2 p.</p> <p>Liste rouge des odonates de la région Centre (2013). Liste validée par le CSRPN de la région Centre. 3 p.</p> <p>Liste rouge des oiseaux nicheurs de la région Centre (2013). Liste validée par le CSRPN de la région Centre. 5 p.</p> <p>Liste rouge des orthoptères de la région Centre (2012). Liste validée par le CSRPN de la région Centre. 3 p.</p>

Suite du tableau en page suivante

Thématiques	Références
<i>Paysage et patrimoine culturel</i>	Atlas des paysages du Loir-et-Cher et de l'Indre DRAC Centre-Val de Loire Site internet : atlas.patrimoines.culture.fr
<i>Risques naturels et technologiques</i>	Site internet : georisques.gouv.fr Préfecture du Loir-et-Cher : Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), 2012.
<i>Cadre socio-économique</i>	Données INSEE, recensements de la population et dossiers par entité géographique Site internet Pilote 4 Rapport de présentation du PLU de Gièvres, approuvé le 30 octobre 2019.
<i>Cadre de vie / Urbanisme</i>	Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Gièvres, approuvé le 30 octobre 2019. Rapport d'activité Lig'Air, 2019 Classement sonore des infrastructures de transport terrestre, DDT du Loir-et-Cher Sites internet du Conseil départemental du Loir-et-Cher et du réseau REMI Agence régionale de Santé (ARS) Centre-Val de Loire Concessionnaires des différents réseaux (VEOLIA, ENEDIS, ORANGE).



AUTEURS DE L'ETUDE

11 AUTEURS DE L'ETUDE

Ce dossier a été réalisé par le bureau d'études :

THEMA Environnement
1, Mail de la Papoterie
37170 Chambray-lès-Tours



Les auteurs de l'étude sont :

- Ludovic LEBOT : responsable de l'agence Centre (contrôle qualité de l'étude d'impact) ;
- Julie RODRIGUEZ : chargée d'études réglementaires (coordination de l'étude d'impact, compilation de données et rédaction de l'étude d'impact) ;
- Paul MATHIEU : chargé d'études naturalistes (expertises flore/habitats, dont volet botanique de l'expertise « zone humide ») ;
- Marielle PETITEAU : chargée d'études naturaliste (rédaction du cadre biologique de l'étude d'impact) ;
- Déborah AUCLAIR : chargés d'études naturalistes (expertises faune, rédaction du cadre biologique de l'étude d'impact) ;
- Maxime THOMAS : chargé d'études pédologue (expertises pédologiques et rédaction du volet pédologique de l'expertise « zone humide ») ;
- Delphine GAUBERT : cartographe-infographiste (cartographie)
- Camille PENNEL : sigiste (cartographie et gestion du traitement des données géoréférencées).

Les bureaux d'études suivants ont également contribué à la rédaction des chapitres dédiés :

ÉCHOCHIROS
Centre d'affaires Bourges Technopôle
6 rue Maurice ROY
18 000 Bourges

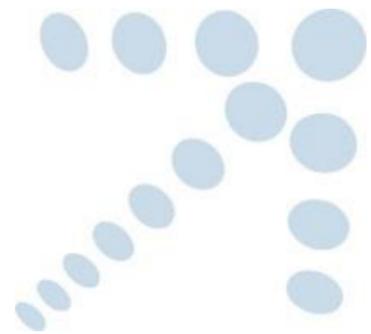


Les auteurs de l'étude sont :

- Laurie BURETTE : chiroptérologue (expertise chiroptères et rédaction du chapitre spécifique aux chiroptères).

Les photomontages de la présente étude ont été réalisés par le bureau d'études **ATER Environnement** :
Agence Nantes : 7 rue Charles Perrault, 44400 Rezé ;
auteur : Pierre DUHAMEL, Paysagiste concepteur.





ANNEXES

12 ANNEXES

Annexe 1 : Extrait Kbis de la société

Greffe du Tribunal de Commerce de Paris
1 QUAI DE LA CORSE
75198 PARIS CEDEX 04

Code de vérification : bNqURgzo
<https://www.infogreffe.fr/contrôle>



N° de gestion 2020B19448

Greffe du Tribunal de Commerce de Paris
1 QUAI DE LA CORSE
75198 PARIS CEDEX 04

N° de gestion 2020B19448

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS à jour au 16 mars 2021

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Immatriculation au RCS, numéro	888 084 910 R.C.S. Paris
Date d'immatriculation	13/08/2020
Dénomination ou raison sociale	Gièvres Energies
Forme juridique	Société par actions simplifiée
Capital social	1 000,00 EUROS
Adresse du siège	50 ter rue de Malte 75011 Paris
Activités principales	Le développement, la conception, le financement, la réalisation clé en main et l'exploitation d'installations utilisant l'énergie radiative du soleil pour la production d'énergie électrique.
Durée de la personne morale	Jusqu'au 12/08/2119
Date de clôture de l'exercice social	31 décembre
Date de clôture du 1er exercice social	31/12/2021

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES

Président

Nom, prénoms	Nalbantoglu Can
Date et lieu de naissance	Le 22/06/1974 à Berlin (ALLEMAGNE)
Nationalité	Allemande
Domicile personnel	22 Gustav-Bruch-Strasse 66123 Sarrebruck (Allemagne)

Directeur général

Nom, prénoms	Roux Benoit
Date et lieu de naissance	Le 04/07/1984 à Brest (29)
Nationalité	Française
Domicile personnel	3 cours du 7ème art 75019 Paris

Directeur général

Nom, prénoms	Fortineau Céline
Nom d'usage	Tran
Date et lieu de naissance	Le 29/10/1978 à Chambray-lès-Tours (37)
Nationalité	Française
Domicile personnel	60 rue des Peupliers 92100 Boulogne Billancourt

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITÉ ET A L'ÉTABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement	50 ter rue de Malte 75011 Paris
Activité(s) exercée(s)	Le développement, la conception, le financement, la réalisation clé en main et l'exploitation d'installations utilisant l'énergie radiative du soleil pour la production d'énergie électrique.
Date de commencement d'activité	15/07/2020
Origine du fonds ou de l'activité	Création
Mode d'exploitation	Exploitation directe

IMMATRICULATION HORS RESSORT

R.C.S. Blois

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

Annexe 2 : Liste des espèces végétales identifiées dans la zone d'implantation potentielle du projet

Plantations de pins

- ➔ Code CORINE Biotopes : 83.31 – Plantations de conifères
- ➔ Code EUNIS habitats : G3.F – Plantations très artificielles de conifères

Nom scientifique	Nom français	Protect° Nat.	Protect° Rég.	LR France	LR Rég.	ZNIEFF
<i>Acer campestre</i>	Érable champêtre	-	-	LC	LC	-
<i>Arrhenatherum elatius</i>	Fromental élevé	-	-	LC	LC	-
<i>Betula pendula</i>	Bouleau verruqueux	-	-	LC	LC	-
<i>Carpinus betulus</i>	Charme	-	-	LC	LC	-
<i>Castanea sativa</i>	Chataignier	-	-	LC	NA	-
<i>Crataegus monogyna</i>	Aubépine à un style	-	-	LC	LC	-
<i>Cytisus scoparius</i>	Genêt à balai	-	-	LC	LC	-
<i>Fragaria vesca</i>	Fraisier sauvage	-	-	LC	LC	-
<i>Hedera helix</i>	Lierre grimpant	-	-	LC	LC	-
<i>Holcus lanatus</i>	Houlque laineuse	-	-	LC	LC	-
<i>Senecio sylvaticus</i>	Séneçon des bois	-	-	LC	LC	-
<i>Lapsana communis</i>	Lampsane commune	-	-	LC	LC	-
<i>Linaria repens</i>	Linaire rampante	-	-	LC	LC	-
<i>Lonicera periclymenum</i>	Chèvrefeuille des bois	-	-	LC	LC	-
<i>Pilosella officinarum</i>	Piloselle	-	-	-	-	-
<i>Pinus nigra</i>	Pin noir d'Autriche	-	-	LC	NA	-
<i>Populus tremula</i>	Peuplier Tremble	-	-	LC	LC	-
<i>Poterium sanguisorba</i>	Pimprenelle à fruits réticulés	-	-	LC	LC	-
<i>Prunus avium</i>	Merisier vrai	-	-	LC	LC	-
<i>Quercus robur</i>	Chêne pédonculé	-	-	LC	LC	-
<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier faux-acacia	-	-	NA	NA	-
<i>Rosa canina</i>	Rosier des chiens	-	-	LC	DD	-
<i>Rubus fruticosus</i>	Ronce commune	-	-	-	DD	-
<i>Stachys sylvatica</i>	Épiaire des bois	-	-	LC	LC	-
<i>Teucrium scorodonia</i>	Germandrée	-	-	LC	LC	-

Jeunes plantations de pins colonisées par les saules

- ➔ Code CORINE Biotopes : 83.31 – Plantations de conifères x 44.92 – Saussaies marécageux
- ➔ Code EUNIS habitats : G3.F – Plantations très artificielles de conifères x F9.2 – Saussaies marécageuses et fourrés des bas-marais à *Salix*

Nom scientifique	Nom français	Protect° Nat.	Protect° Rég.	LR France	LR Rég.	ZNIEFF
<i>Agrostis</i>	Agrostide	-	-	-	-	-
<i>Betula pendula</i>	Bouleau verruqueux	-	-	LC	LC	-
<i>Centaurea erythraea</i>	Petite centaurée commune	-	-	LC	LC	-
<i>Cirsium arvense</i>	Cirse des champs	-	-	LC	LC	-
<i>Cirsium vulgare</i>	Cirse commun	-	-	LC	LC	-
<i>Cytisus scoparius</i>	Genêt à balai	-	-	LC	LC	-
<i>Daucus carota</i>	Carotte sauvage	-	-	LC	LC	-
<i>Digitalis purpurea</i>	Digitale pourpre	-	-	LC	LC	-
<i>Erica cinerea</i>	Bruyère cendrée	-	-	LC	LC	-
<i>Fragaria vesca</i>	Fraisier sauvage	-	-	LC	LC	-
<i>Hieracium maculatum</i>	Épervière tachée	-	-	LC	DD	-

Nom scientifique	Nom français	Protect° Nat.	Protect° Rég.	LR France	LR Rég.	ZNIEFF
<i>Hypericum perforatum</i>	Millepertuis perforé	-	-	LC	LC	-
<i>Linaria repens</i>	Linaire rampante	-	-	LC	LC	-
<i>Mentha arvensis</i>	Menthe des champs	-	-	LC	LC	-
<i>Pilosella officinarum</i>	Piloselle	-	-	-	-	-
<i>Pinus nigra</i>	Pin noir d'Autriche	-	-	LC	NA	-
<i>Populus</i>	Peuplier	-	-	-	-	-
<i>Populus tremula</i>	Peuplier Tremble	-	-	LC	LC	-
<i>Quercus robur</i>	Chêne pédonculé	-	-	LC	LC	-
<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier faux-acacia	-	-	NA	NA	-
<i>Rubus fruticosus</i>	Ronce commune	-	-	-	DD	-
<i>Salix cinerea</i>	Saule cendré	-	-	LC	LC	-
<i>Sesamoides purpurascens</i>	Astérocarpe blanchâtre	-	-	LC	NT	OUI

Saulaies

- ➔ Code CORINE Biotopes : 44.92 – Saussaies marécageuses
- ➔ Code EUNIS habitats : F9.2 – Saussaies marécageuses et fourrés des bas-marais à *Salix*

Nom scientifique	Nom français	Protect° Nat.	Protect° Rég.	LR France	LR Rég.	ZNIEFF
<i>Agrostis</i>	Agrostide	-	-	-	-	-
<i>Anthoxanthum odoratum</i>	Flouve odorante	-	-	LC	LC	-
<i>Arrhenatherum elatius</i>	Fromental élevé	-	-	LC	LC	-
<i>Carex hirta</i>	Laîche hérissée	-	-	LC	LC	-
<i>Cirsium vulgare</i>	Cirse commun	-	-	LC	LC	-
<i>Digitalis purpurea</i>	Digitale pourpre	-	-	LC	LC	-
<i>Geranium robertianum</i>	Herbe à Robert	-	-	LC	LC	-
<i>Holcus lanatus</i>	Houlque laineuse	-	-	LC	LC	-
<i>Hypericum perforatum</i>	Millepertuis perforé	-	-	LC	LC	-
<i>Juncus</i>	Jonc	-	-	-	-	-
<i>Juncus effusus</i>	Jonc épars	-	-	LC	LC	-
<i>Juncus tenuis</i>	Jonc grêle	-	-	NA	NA	-
<i>Leucanthemum vulgare</i>	Marguerite commune	-	-	DD	DD	-
<i>Populus</i>	Peuplier	-	-	-	-	-
<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier faux-acacia	-	-	NA	NA	-
<i>Rubus fruticosus</i>	Ronce commune	-	-	-	DD	-
<i>Rumex acetosa</i>	Oseille des prés	-	-	LC	LC	-
<i>Rumex acetosella</i>	Petite oseille	-	-	LC	LC	-
<i>Salix alba</i>	Saule blanc	-	-	LC	LC	-
<i>Salix caprea</i>	Saule marsault	-	-	LC	LC	-
<i>Salix cinerea</i>	Saule cendré	-	-	LC	LC	-
<i>Symphytum officinale</i>	Grande consoude	-	-	LC	LC	-
<i>Teucrium scorodonia</i>	Germandrée	-	-	LC	LC	-
<i>Veronica</i>	Véronique	-	-	-	-	-
<i>Viola riviniana</i>	Violette de Rivinus	-	-	LC	LC	-

Bois de Tremble

➔ Code CORINE Biotopes : 41.D – Bois de Trembles

➔ Code EUNIS habitats : G1.92 – Boisements de *Populus tremula*

Nom scientifique	Nom français	Protect° Nat.	Protect° Rég.	LR France	LR Rég.	ZNIEFF
<i>Acer campestre</i>	Érable champêtre	-	-	LC	LC	-
<i>Alliaria petiolata</i>	Alliaire	-	-	LC	LC	-
<i>Betula pendula</i>	Bouleau verruqueux	-	-	LC	LC	-
<i>Carpinus betulus</i>	Charme	-	-	LC	LC	-
<i>Crataegus monogyna</i>	Aubépine à un style	-	-	LC	LC	-
<i>Cytisus scoparius</i>	Genêt à balai	-	-	LC	LC	-
<i>Euonymus europaeus</i>	Bonnet-d'évêque	-	-	LC	LC	-
<i>Glechoma hederacea</i>	Lierre terrestre	-	-	LC	LC	-
<i>Hedera helix</i>	Lierre grimpant	-	-	LC	LC	-
<i>Juncus effusus</i>	Jonc épars	-	-	LC	LC	-
<i>Lapsana communis</i>	Lampsane commune	-	-	LC	LC	-
<i>Lonicera periclymenum</i>	Chèvrefeuille des bois	-	-	LC	LC	-
<i>Luzula campestris</i>	Luzule champêtre	-	-	LC	LC	-
<i>Narcissus pseudonarcissus</i>	Jonquille des bois	-	-	LC	LC	-
<i>Pinus nigra</i>	Pin noir d'Autriche	-	-	LC	NA	-
<i>Populus tremula</i>	Peuplier Tremble	-	-	LC	LC	-
<i>Prunus spinosa</i>	Épine noire	-	-	LC	LC	-
<i>Quercus robur</i>	Chêne pédonculé	-	-	LC	LC	-
<i>Ribes</i>		-	-	-	-	-
<i>Rosa canina</i>	Rosier des chiens	-	-	LC	DD	-
<i>Salix cinerea</i>	Saule cendré	-	-	LC	LC	-
<i>Sambucus nigra</i>	Sureau noir	-	-	LC	LC	-
<i>Sorbus torminalis</i>	Alisier torminal	-	-	LC	LC	-
<i>Teesdalia nudicaulis</i>	Téedalie à tige nue	-	-	LC	LC	-
<i>Teucrium scorodonia</i>	Germandrée	-	-	LC	LC	-
<i>Urtica dioica</i>	Ortie dioïque	-	-	LC	LC	-
<i>Veronica hederifolia</i>	Véronique à feuilles de lierre	-	-	LC	LC	-
<i>Viscum album</i>	Gui des feuillus	-	-	LC	LC	-

Bois de Bouleau et de Tremble

➔ Code CORINE Biotopes : 41.B – Bois de Bouleaux x 41.D – Bois de Trembles

➔ Code EUNIS habitats : G1.91 – Boulaies des terrains non marécageux x G1.92 – Boisements de *Populus tremula*

Nom scientifique	Nom français	Protect° Nat.	Protect° Rég.	LR France	LR Rég.	ZNIEFF
<i>Acer campestre</i>	Érable champêtre	-	-	LC	LC	-
<i>Alliaria petiolata</i>	Alliaire	-	-	LC	LC	-
<i>Betula pendula</i>	Bouleau verruqueux	-	-	LC	LC	-
<i>Carex flacca</i>	Laîche glauque	-	-	LC	LC	-
<i>Carpinus betulus</i>	Charme	-	-	LC	LC	-
<i>Castanea sativa</i>	Chataignier	-	-	LC	NA	-
<i>Cornus sanguinea</i>	Cornouiller sanguin	-	-	LC	LC	-
<i>Cytisus scoparius</i>	Genêt à balai	-	-	LC	LC	-
<i>Epipactis</i>	Épipactis	-	-	-	-	-

Nom scientifique	Nom français	Protect° Nat.	Protect° Rég.	LR France	LR Rég.	ZNIEFF
<i>Fragaria vesca</i>	Fraisier sauvage	-	-	LC	LC	-
<i>Hedera helix</i>	Lierre grimpant	-	-	LC	LC	-
<i>Juncus effusus</i>	Jonc épars	-	-	LC	LC	-
<i>Lapsana communis</i>	Lampsane commune	-	-	LC	LC	-
<i>Lonicera periclymenum</i>	Chèvrefeuille des bois	-	-	LC	LC	-
<i>Luzula campestris</i>	Luzule champêtre	-	-	LC	LC	-
<i>Pilosella officinarum</i>	Piloselle	-	-	-	-	-
<i>Pinus nigra</i>	Pin noir d'Autriche	-	-	LC	NA	-
<i>Populus tremula</i>	Peuplier Tremble	-	-	LC	LC	-
<i>Quercus robur</i>	Chêne pédonculé	-	-	LC	LC	-
<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier faux-acacia	-	-	NA	NA	-
<i>Rubus fruticosus</i>	Ronce commune	-	-	-	DD	-
<i>Salix caprea</i>	Saule marsault	-	-	LC	LC	-
<i>Salix cinerea</i>	Saule cendré	-	-	LC	LC	-
<i>Sorbus torminalis</i>	Alisier torminal	-	-	LC	LC	-
<i>Stachys sylvatica</i>	Épiaire des bois	-	-	LC	LC	-
<i>Teucrium scorodonia</i>	Germandrée	-	-	LC	LC	-
<i>Ulmus minor</i>	Petit orme	-	-	LC	LC	-
<i>Viscum album</i>	Gui des feuillus	-	-	LC	LC	-

Mares temporaires

➔ Code CORINE Biotopes : 22.5 – Masses d'eau temporaires

➔ Code EUNIS habitats : C1.6 – Lacs, étangs et mares temporaires

Nom scientifique	Nom français	Protect° Nat.	Protect° Rég.	LR France	LR Rég.	ZNIEFF
<i>Carex</i>	Laîche	-	-	-	-	-
<i>Juncus conglomeratus</i>	Jonc aggloméré	-	-	LC	LC	-
<i>Juncus effusus</i>	Jonc épars	-	-	LC	LC	-
<i>Salix cinerea</i>	Saule cendré	-	-	LC	LC	-

Bois de Robinier

➔ Code CORINE Biotopes : 83.324 – Plantations de Robiniers

➔ Code EUNIS habitats : G1.C3 – Plantations de *Robinia*

Nom scientifique	Nom français	Protect° Nat.	Protect° Rég.	LR France	LR Rég.	ZNIEFF
<i>Agrostis</i>	Agrostide	-	-	-	-	-
<i>Ailanthus altissima</i>	Ailante glanduleux	-	-	NA	NA	-
<i>Anisantha sterilis</i>	Brome stérile	-	-	LC	LC	-
<i>Anthriscus sylvestris</i>	Cerfeuil des bois	-	-	LC	LC	-
<i>Arrhenatherum elatius</i>	Fromental élevé	-	-	LC	LC	-
<i>Campanula rapunculoides</i>	Campanule raiponce	-	-	LC	LC	-
<i>Carex divulsa</i>	Laîche écartée	-	-	LC	LC	-
<i>Centaurium erythraea</i>	Petite centaurée commune	-	-	LC	LC	-
<i>Cirsium arvense</i>	Cirse des champs	-	-	LC	LC	-
<i>Cirsium vulgare</i>	Cirse commun	-	-	LC	LC	-
<i>Daucus carota</i>	Carotte sauvage	-	-	LC	LC	-
<i>Digitalis purpurea</i>	Digitale pourpre	-	-	LC	LC	-
<i>Echium vulgare</i>	Vipérine commune	-	-	LC	LC	-
<i>Euonymus europaeus</i>	Bonnet-d'évêque	-	-	LC	LC	-
<i>Galium aparine</i>	Gaillet gratteron	-	-	LC	LC	-
<i>Glechoma hederacea</i>	Lierre terrestre	-	-	LC	LC	-
<i>Holcus lanatus</i>	Houlque laineuse	-	-	LC	LC	-
<i>Hypericum perforatum</i>	Millepertuis perforé	-	-	LC	LC	-

Nom scientifique	Nom français	Protect° Nat.	Protect° Rég.	LR France	LR Rég.	ZNIEFF
<i>Juncus conglomeratus</i>	Jonc aggloméré	-	-	LC	LC	-
<i>Juncus effusus</i>	Jonc épars	-	-	LC	LC	-
<i>Juncus inflexus</i>	Jonc glauque	-	-	LC	LC	-
<i>Lapsana communis</i>	Lampagne commune	-	-	LC	LC	-
<i>Mentha</i>	Menthe	-	-	-	-	-
<i>Phytolacca americana</i>	Raisin d'Amérique	-	-	NA	NA	-
<i>Picris hieracioides</i>	Picride éperviaire	-	-	LC	LC	-
<i>Pinus nigra</i>	Pin noir d'Autriche	-	-	LC	NA	-
<i>Populus</i>	Peuplier	-	-	-	-	-
<i>Populus tremula</i>	Peuplier Tremble	-	-	LC	LC	-
<i>Prunella vulgaris</i>	Brunelle commune	-	-	LC	LC	-
<i>Prunus spinosa</i>	Épine noire	-	-	LC	LC	-
<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier faux-acacia	-	-	NA	NA	-
<i>Rosa canina</i>	Rosier des chiens	-	-	LC	DD	-
<i>Rubus fruticosus</i>	Ronce commune	-	-	-	DD	-
<i>Salix cinerea</i>	Saule cendré	-	-	LC	LC	-
<i>Sambucus nigra</i>	Sureau noir	-	-	LC	LC	-
<i>Silene latifolia subsp. alba</i>	Compagnon blanc	-	-	-	LC	-
<i>Taraxacum officinale</i>	Pissenlit	-	-	LC	-	-
<i>Ulmus minor</i>	Petit orme	-	-	LC	LC	-
<i>Urtica dioica</i>	Ortie dioïque	-	-	LC	LC	-
<i>Viscum album</i>	Gui des feuillus	-	-	LC	LC	-
<i>Vulpia myuros</i>	Vulpie queue-de-rat	-	-	LC	LC	-

Fourrés de Robinier

- ➔ Code CORINE Biotopes : 83.324 – Plantations de Robiniers
- ➔ Code EUNIS habitats : G1.C3 – Plantations de *Robinia*

Nom scientifique	Nom français	Protect° Nat.	Protect° Rég.	LR France	LR Rég.	ZNIEFF
<i>Agrostis</i>	Agrostide	-	-	-	-	-
<i>Arrhenatherum elatius</i>	Fromental élevé	-	-	LC	LC	-
<i>Cardamine hirsuta</i>	Cardamine hérissée	-	-	LC	LC	-
<i>Carex</i>	Laïche	-	-	-	-	-
<i>Centaurium erythraea</i>	Petite centaurée commune	-	-	LC	LC	-
<i>Cirsium arvense</i>	Cirse des champs	-	-	LC	LC	-
<i>Cirsium vulgare</i>	Cirse commun	-	-	LC	LC	-
<i>Cytisus scoparius</i>	Genêt à balai	-	-	LC	LC	-
<i>Daucus carota</i>	Carotte sauvage	-	-	LC	LC	-
<i>Echium vulgare</i>	Vipérine commune	-	-	LC	LC	-
<i>Fragaria vesca</i>	Fraisier sauvage	-	-	LC	LC	-
<i>Galium aparine</i>	Gaillet gratteron	-	-	LC	LC	-
<i>Geranium robertianum</i>	Herbe à Robert	-	-	LC	LC	-
<i>Glechoma hederacea</i>	Lierre terrestre	-	-	LC	LC	-
<i>Hedera helix</i>	Lierre grimpant	-	-	LC	LC	-
<i>Holcus lanatus</i>	Houlque laineuse	-	-	LC	LC	-
<i>Hypericum perforatum</i>	Millepertuis perforé	-	-	LC	LC	-
<i>Juncus conglomeratus</i>	Jonc aggloméré	-	-	LC	LC	-
<i>Juncus</i>	Jonc	-	-	-	-	-
<i>Lamium purpureum</i>	Lamier pourpre	-	-	LC	LC	-
<i>Mentha</i>	Menthe	-	-	-	-	-
<i>Picris hieracioides</i>	Picride éperviaire	-	-	LC	LC	-
<i>Pinus nigra</i>	Pin noir d'Autriche	-	-	LC	NA	-
<i>Populus</i>	Peuplier	-	-	-	-	-
<i>Populus tremula</i>	Peuplier Tremble	-	-	LC	LC	-
<i>Primula veris</i>	Coucou	-	-	LC	LC	-
<i>Prunella vulgaris</i>	Brunelle commune	-	-	LC	LC	-

Nom scientifique	Nom français	Protect° Nat.	Protect° Rég.	LR France	LR Rég.	ZNIEFF
<i>Prunus spinosa</i>	Épine noire	-	-	LC	LC	-
<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier faux-acacia	-	-	NA	NA	-
<i>Rosa canina</i>	Rosier des chiens	-	-	LC	DD	-
<i>Rubus fruticosus</i>	Ronce commune	-	-	-	DD	-
<i>Salix cinerea</i>	Saule cendré	-	-	LC	LC	-
<i>Salix</i>	Saules	-	-	-	-	-
<i>Sambucus nigra</i>	Sureau noir	-	-	LC	LC	-
<i>Taraxacum officinale</i>	Pissenlit	-	-	LC	-	-
<i>Teucrium scorodonia</i>	Germandrée	-	-	LC	LC	-
<i>Ulmus minor</i>	Petit orme	-	-	LC	LC	-
<i>Urtica dioica</i>	Ortie dioïque	-	-	LC	LC	-
<i>Viola riviniana</i>	Violette de Rivinus	-	-	LC	LC	-
<i>Viscum album</i>	Gui des feuillus	-	-	LC	LC	-
<i>Vulpia myuros</i>	Vulpie queue-de-rat	-	-	LC	LC	-

Chênaies

Nom scientifique	Nom français	Protect° Nat.	Protect° Rég.	LR France	LR Rég.	ZNIEFF
<i>Carex divulsa</i>	Laïche écartée	-	-	LC	LC	-
<i>Carpinus betulus</i>	Charme	-	-	LC	LC	-
<i>Cyclamen hederifolium</i>	Cyclamen à feuilles de lierre	-	-	LC	NA	-
<i>Digitalis purpurea</i>	Digitale pourpre	-	-	LC	LC	-
<i>Hedera helix</i>	Lierre grimpant	-	-	LC	LC	-
<i>Ilex aquifolium</i>	Houx	-	-	LC	LC	-
<i>Quercus robur</i>	Chêne pédonculé	-	-	LC	LC	-
<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier faux-acacia	-	-	NA	NA	-
<i>Ruscus aculeatus</i>	Fragon	-	-	LC	LC	-

Chênaies enrésinées

- ➔ Code CORINE Biotopes : 41.5 – Chênaies acidiphiles x 83.31 – Plantations de conifères
- ➔ Code EUNIS habitats : G1.8 – Boisements acidiphiles dominés par *Quercus* x G3.F – Plantations très artificielles de conifères

Nom scientifique	Nom français	Protect° Nat.	Protect° Rég.	LR France	LR Rég.	ZNIEFF
<i>Agrostis</i>	Agrostide	-	-	-	-	-
<i>Betula pendula</i>	Bouleau verruqueux	-	-	LC	LC	-
<i>Carpinus betulus</i>	Charme	-	-	LC	LC	-
<i>Castanea sativa</i>	Chataignier	-	-	LC	NA	-
<i>Cytisus scoparius</i>	Genêt à balai	-	-	LC	LC	-
<i>Hedera helix</i>	Lierre grimpant	-	-	LC	LC	-
<i>Lonicera periclymenum</i>	Chèvrefeuille des bois	-	-	LC	LC	-
<i>Luzula campestris</i>	Luzule champêtre	-	-	LC	LC	-
<i>Pinus nigra</i>	Pin noir d'Autriche	-	-	LC	NA	-
<i>Quercus robur</i>	Chêne pédonculé	-	-	LC	LC	-
<i>Ribes</i>	Groseillier	-	-	-	-	-
<i>Rubus fruticosus</i>	Ronce commune	-	-	-	DD	-
<i>Stachys sylvatica</i>	Épiaire des bois	-	-	LC	LC	-

Fourrés à Ronce et Genêt

- ➔ Code CORINE Biotopes : 31.831 – Ronciers x 31.841 – Landes à Genêts des plaines et des collines
- ➔ Code EUNIS habitats : F3.131 – Ronciers x F3.141 – Formations à Genêt à balais planitiaires et collinéennes

Nom scientifique	Nom français	Protect° Nat.	Protect° Rég.	LR France	LR Rég.	ZNIEFF
<i>Cytisus scoparius</i>	Genêt à balai	-	-	LC	LC	-
<i>Euonymus europaeus</i>	Bonnet-d'évêque	-	-	LC	LC	-
<i>Ligustrum vulgare</i>	Troëne	-	-	LC	LC	-
<i>Quercus robur</i>	Chêne pédonculé	-	-	LC	LC	-
<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier faux-acacia	-	-	NA	NA	-
<i>Rubus fruticosus</i>	Ronce commune	-	-	-	DD	-
<i>Sambucus nigra</i>	Sureau noir	-	-	LC	LC	-
<i>Verbascum</i>	Molène	-	-	-	-	-

Prairie fauchée

- ➔ Code CORINE Biotopes : 38.2 – Prairies à fourrage des plaines
- ➔ Code EUNIS habitats : E2.2 – Prairies de fauche de basse et moyenne altitudes

Nom scientifique	Nom français	Protect° Nat.	Protect° Rég.	LR France	LR Rég.	ZNIEFF
<i>Ailanthus altissima</i>	Ailante glanduleux	-	-	NA	NA	-
<i>Alopecurus pratensis</i>	Vulpin des prés	-	-	LC	LC	-
<i>Andryala integrifolia</i>	Andryale à feuilles entières	-	-	LC	LC	-
<i>Arrhenatherum elatius</i>	Fromental élevé	-	-	LC	LC	-
<i>Carex divulsa</i>	Laîche écartée	-	-	LC	LC	-
<i>Centaurea jacea</i>	Centaurée jacée	-	-	LC	DD	-
<i>Cerastium fontanum</i>	Céraiste commune	-	-	LC	LC	-
<i>Cirsium arvense</i>	Cirse des champs	-	-	LC	LC	-
<i>Cirsium vulgare</i>	Cirse commun	-	-	LC	LC	-
<i>Convolvulus arvensis</i>	Liseron des champs	-	-	LC	LC	-
<i>Cytisus scoparius</i>	Genêt à balai	-	-	LC	LC	-
<i>Dactylis glomerata</i>	Dactyle aggloméré	-	-	LC	LC	-
<i>Daucus carota</i>	Carotte sauvage	-	-	LC	LC	-
<i>Ervilia hirsuta</i>	Vesce hérissée	-	-	LC	-	-
<i>Eryngium campestre</i>	Chardon Roland	-	-	LC	LC	-
<i>Ficaria verna</i>	Ficaire à bulbilles	-	-	LC	LC	-
<i>Foeniculum vulgare</i>	Fenouil commun	-	-	LC	NA	-
<i>Galium aparine</i>	Gaillet gratteron	-	-	LC	LC	-
<i>Geranium columbinum</i>	Géranium des colombes	-	-	LC	LC	-
<i>Holcus lanatus</i>	Houlque laineuse	-	-	LC	LC	-
<i>Hypericum perforatum</i>	Millepertuis perforé	-	-	LC	LC	-
<i>Jacobaea vulgaris</i>	Herbe de saint-Jacques	-	-	LC	LC	-
<i>Jasione montana</i>	Jasione des montagnes	-	-	LC	LC	-
<i>Juncus inflexus</i>	Jonc glauque	-	-	LC	LC	-
<i>Lactuca virosa</i>	Laitue vireuse	-	-	LC	LC	-
<i>Lotus corniculatus</i>	Lotier corniculé	-	-	LC	LC	-
<i>Orobanche</i>	Orobanche	-	-	-	-	-
<i>Phytolacca americana</i>	Raisin d'Amérique	-	-	NA	NA	-
<i>Picris hieracioides</i>	Picride éperviaire	-	-	LC	LC	-
<i>Plantago lanceolata</i>	Plantain lancéolé	-	-	LC	LC	-

Nom scientifique	Nom français	Protect° Nat.	Protect° Rég.	LR France	LR Rég.	ZNIEFF
<i>Potentilla recta</i>	Potentille dressée	-	-	LC	NA	-
<i>Potentilla reptans</i>	Potentille rampante	-	-	LC	LC	-
<i>Quercus robur</i>	Chêne pédonculé	-	-	LC	LC	-
<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier faux-acacia	-	-	NA	NA	-
<i>Rubus fruticosus</i>	Ronce commune	-	-	-	DD	-
<i>Rumex acetosella</i>	Petite oseille	-	-	LC	LC	-
<i>Rumex crispus</i>	Patience crépue	-	-	LC	LC	-
<i>Rumex obtusifolius</i>	Patience à feuilles obtuses	-	-	LC	LC	-
<i>Tragopogon pratensis</i>	Salsifis des prés	-	-	LC	LC	-
<i>Trifolium</i>	Trèfle	-	-	-	-	-
<i>Urtica dioica</i>	Ortie dioïque	-	-	LC	LC	-
<i>Verbascum</i>	Molène	-	-	-	-	-
<i>Vulpia myuros</i>	Vulpie queue-de-rat	-	-	LC	LC	-

Friches herbacées

- ➔ Code CORINE Biotopes : 38.2 – Prairies à fourrage des plaines x 37.2 – Prairies humides eutrophes
- ➔ Code EUNIS habitats : E2.2 – Prairies de fauche de basse et moyenne altitudes x E3.4 – Prairies eutrophes et mésotrophes humides ou mouilleuses

Nom scientifique	Nom français	Protect° Nat.	Protect° Rég.	LR France	LR Rég.	ZNIEFF
<i>Agrostis</i>	Agrostide	-	-	-	-	-
<i>Allium vineale</i>	Ail des vignes	-	-	LC	LC	-
<i>Alopecurus pratensis</i>	Vulpin des prés	-	-	LC	LC	-
<i>Andryala integrifolia</i>	Andryale à feuilles entières	-	-	LC	LC	-
<i>Anisantha sterilis</i>	Brome stérile	-	-	LC	LC	-
<i>Anthoxanthum odoratum</i>	Flouve odorante	-	-	LC	LC	-
<i>Arrhenatherum elatius</i>	Fromental élevé	-	-	LC	LC	-
<i>Bryonia dioica</i>	Bryone dioïque	-	-	-	-	-
<i>Campanula rapunculus</i>	Campanule raiponce	-	-	LC	LC	-
<i>Carex</i>	Laîche	-	-	-	-	-
<i>Carlina vulgaris</i>	Carline commune	-	-	LC	LC	-
<i>Centaureum erythraea</i>	Petite centaurée commune	-	-	LC	LC	-
<i>Cerastium fontanum</i>	Céraiste commune	-	-	LC	LC	-
<i>Convolvulus arvensis</i>	Liseron des champs	-	-	LC	LC	-
<i>Cytisus scoparius</i>	Genêt à balai	-	-	LC	LC	-
<i>Dactylis glomerata</i>	Dactyle aggloméré	-	-	LC	LC	-
<i>Daucus carota</i>	Carotte sauvage	-	-	LC	LC	-
<i>Digitalis purpurea</i>	Digitale pourpre	-	-	LC	LC	-
<i>Echium vulgare</i>	Vipérine commune	-	-	LC	LC	-
<i>Galium aparine</i>	Gaillet gratteron	-	-	LC	LC	-
<i>Geranium</i>	Géranium	-	-	-	-	-
<i>Geranium dissectum</i>	Géranium découpé	-	-	LC	LC	-
<i>Holcus lanatus</i>	Houlque laineuse	-	-	LC	LC	-
<i>Hypericum perforatum</i>	Millepertuis perforé	-	-	LC	LC	-
<i>Jasione montana</i>	Jasione des montagnes	-	-	LC	LC	-
<i>Juncus conglomeratus</i>	Jonc aggloméré	-	-	LC	LC	-
<i>Juncus effusus</i>	Jonc épars	-	-	LC	LC	-
<i>Lathyrus hirsutus</i>	Gesse hérissée	-	-	LC	LC	-
<i>Leucanthemum vulgare</i>	Marguerite commune	-	-	DD	DD	-
<i>Linaria repens</i>	Linaria rampante	-	-	LC	LC	-
<i>Lotus corniculatus</i>	Lotier corniculé	-	-	LC	LC	-

Nom scientifique	Nom français	Protect° Nat.	Protect° Rég.	LR France	LR Rég.	ZNIEFF
<i>Luzula campestris</i>	Luzule champêtre	-	-	LC	LC	-
<i>Myosotis arvensis</i>	Myosotis des champs	-	-	LC	LC	-
<i>Oenothera biennis</i>	Onagre bisannuelle	-	-	NA	NA	-
<i>Orobanche</i>	Orobanche	-	-	-	-	-
<i>Phytolacca americana</i>	Raisin d'Amérique	-	-	NA	NA	-
<i>Pinus nigra</i>	Pin noir d'Autriche	-	-	LC	NA	-
<i>Plantago lanceolata</i>	Plantain lancéolé	-	-	LC	LC	-
<i>Poa</i>	Pâturin	-	-	-	-	-
<i>Poa pratensis</i>	Pâturin des prés	-	-	LC	LC	-
<i>Populus</i>	Peuplier	-	-	-	-	-
<i>Potentilla</i>	Potentille	-	-	-	-	-
<i>Potentilla argentea</i>	Potentille argentée	-	-	DD	-	-
<i>Poterium sanguisorba</i>	Pimprenelle à fruits réticulés	-	-	LC	LC	-
<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier faux-acacia	-	-	NA	NA	-
<i>Rubus fruticosus</i>	Ronce de Bertram	-	-	-	DD	-
<i>Salix atrocinerea</i>	Saule à feuilles d'Olivier	-	-	LC	LC	-
<i>Sedum</i>	Orpin	-	-	-	-	-
<i>Senecio sylvaticus</i>	Séneçon des bois	-	-	LC	LC	-
<i>Silene latifolia subsp. alba</i>	Compagnon blanc	-	-	-	LC	-
<i>Stellaria graminea</i>	Stellaire graminée	-	-	LC	LC	-
<i>Taraxacum officinale</i>	Pissenlit	-	-	LC	-	-
<i>Teucrium scorodonia</i>	Germandrée	-	-	LC	LC	-
<i>Tragopogon pratensis</i>	Salsifis des prés	-	-	LC	LC	-
<i>Trifolium arvense</i>	Trèfle des champs	-	-	LC	LC	-
<i>Ulmus minor</i>	Petit orme	-	-	LC	LC	-
<i>Urtica dioica</i>	Ortie dioïque	-	-	LC	LC	-
<i>Verbascum</i>	Molène	-	-	-	-	-
<i>Verbascum blattaria</i>	Molène blattaire	-	-	LC	LC	-
<i>Vicia</i>	Vesce	-	-	-	-	-
<i>Vulpia myuros</i>	Vulpie queue-de-rat	-	-	LC	LC	-

Chênaies colonisées par le Robinier

- ➔ Code CORINE Biotopes : 41.5 – Chênaies acidiphiles x 83.324 – Plantations de Robiniers
- ➔ Code EUNIS habitats : G1.8 – Boisements acidiphiles dominés par *Quercus* x G1.C3 – Plantation de *Robinia*

Nom scientifique	Nom français	Protect° Nat.	Protect° Rég.	LR France	LR Rég.	ZNIEFF
<i>Alliaria petiolata</i>	Alliaire	-	-	LC	LC	-
<i>Arrhenatherum elatius</i>	Fromental élevé	-	-	LC	LC	-
<i>Carpinus betulus</i>	Charme	-	-	LC	LC	-
<i>Digitalis purpurea</i>	Digitale pourpre	-	-	LC	LC	-
<i>Euonymus europaeus</i>	Bonnet-d'évêque	-	-	LC	LC	-
<i>Ficaria verna</i>	Ficaire à bulbilles	-	-	LC	LC	-
<i>Geranium robertianum</i>	Herbe à Robert	-	-	LC	LC	-
<i>Hedera helix</i>	Lierre grimpant	-	-	LC	LC	-
<i>Ilex aquifolium</i>	Houx	-	-	LC	LC	-
<i>Lonicera periclymenum</i>	Chèvrefeuille des bois	-	-	LC	LC	-
<i>Quercus robur</i>	Chêne pédonculé	-	-	LC	LC	-
<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier faux-acacia	-	-	NA	NA	-
<i>Rubus fruticosus</i>	Ronce commune	-	-	-	DD	-
<i>Ruscus aculeatus</i>	Fragon	-	-	LC	LC	-
<i>Stachys sylvatica</i>	Épiaire des bois	-	-	LC	LC	-
<i>Taxus baccata</i>	If à baies	-	-	LC	NA	-
<i>Veronica</i>		-	-	-	-	-

Annexe 3 : Liste des espèces faunistiques identifiées au sein de l'aire d'étude immédiate

Nom scientifique	Nom français	Protection	Directive	Liste Rouge	Liste Rouge	ZNIEF
<i>Insectes</i>						
<i>Aphantopus hyperantus</i>	Tristan	-	-	LC	-	-
<i>Aplocera efformata</i>	Petite Rayure	-	-	-	-	-
<i>Argynnis paphia</i>	Tabac d'Espagne	-	-	LC	-	-
<i>Aricia agestis</i>	Collier-de-corail	-	-	LC	-	-
<i>Callophrys rubi</i>	Thécla de la Ronce	-	-	LC	-	-
<i>Carcharodus alceae</i>	Hespérie de l'Alcée	-	-	LC	-	-
<i>Coenonympha pamphilus</i>	Fadet commun	-	-	LC	-	-
<i>Colias crocea</i>	Souci	-	-	LC	-	-
<i>Ematurga atomaria</i>	Phalène picotée	-	-	-	-	-
<i>Erynnis tages</i>	Point de Hongrie	-	-	LC	-	-
<i>Hemaris fuciformis</i>	Sphinx gazé	-	-	-	-	-
<i>Iphiclides podalirius</i>	Flambé	-	-	LC	-	-
<i>Issoria lathonia</i>	Petit Nacré	-	-	LC	-	-
<i>Lasiommata megera</i>	Mégère	-	-	LC	-	-
<i>Leptidea sinapis</i>	Piérade du Lotier	-	-	LC	-	-
<i>Lycaena phlaeas</i>	Cuivré commun	-	-	LC	-	-
<i>Lycaena tityrus</i>	Cuivré fuligineux	-	-	LC	-	-
<i>Maniola jurtina</i>	Myrtil	-	-	LC	-	-
<i>Melitaea cinxia</i>	Mélitée du Plantain	-	-	LC	-	-
<i>Ochlodes sylvanus</i>	Sylvaine	-	-	LC	-	-
<i>Pararge aegeria</i>	Tircis	-	-	LC	-	-
<i>Pieris brassicae</i>	Piérade du Chou	-	-	LC	-	-
<i>Pieris rapae</i>	Piérade de la Rave	-	-	LC	-	-
<i>Polygonia c-album</i>	Gamma	-	-	LC	-	-
<i>Polyommatus icarus</i>	Azuré de la Bugrane	-	-	LC	-	-
<i>Pyrgus malvae</i>	Hespérie de l'Ormière	-	-	LC	-	-
<i>Pyronia tithonus</i>	Amaryllis	-	-	LC	-	-
<i>Vanessa atalanta</i>	Vulcain	-	-	LC	-	-
<i>Vanessa cardui</i>	Vanesse des Chardons	-	-	LC	-	-
<i>Aeshna affinis</i>	Aeschne affine	-	-	LC	LC	-
<i>Aeshna mixta</i>	Aeschne mixte	-	-	LC	LC	-
<i>Anax imperator</i>	Anax empereur	-	-	LC	LC	-
<i>Brachytron pratense</i>	Aeschne printanière	-	-	LC	LC	-
<i>Onychogomphus forcipatus</i>	Gomphe à forceps	-	-	LC	LC	-
<i>Orthetrum cancellatum</i>	Orthétrum réticulé	-	-	LC	LC	-
<i>Oxygastra curtisii</i>	Cordulie à corps fin	Article 2	Annexe II+IV	LC	VU	oui
<i>Platycnemis pennipes</i>	Agrion à larges pattes	-	-	LC	LC	-
<i>Sympetrum sanguineum</i>	Sympétrum sanguin	-	-	LC	LC	-
<i>Sympetrum striolatum</i>	Sympétrum fascié	-	-	LC	LC	-
<i>Aiolopus strepens</i>	OEdipode automnale	-	-	-	DD	-
<i>Chorthippus brunneus</i>	Criquet duettiste	-	-	-	LC	-
<i>Chorthippus vagans</i>	Criquet des Pins	-	-	-	LC	-
<i>Ephippiger diurnus</i>	Ephippigère des vignes	-	-	-	NT	oui
<i>Gomphocerippus rufus</i>	Gomphocère roux	-	-	-	LC	-
<i>Gryllus campestris</i>	Grillon champêtre	-	-	-	LC	-
<i>Nemobius sylvestris</i>	Grillon des bois	-	-	-	LC	-
<i>Oedipoda caerulea</i>	OEdipode turquoise	-	-	-	LC	-
<i>Pseudochorthippus parallelus</i>	Criquet des pâtures	-	-	-	LC	-
<i>Rhagonycha fulva</i>	Téléphore fauve	-	-	-	-	-
<i>Formica rufa</i>	Fourmis rousse des bois	-	-	-	-	oui
<i>Xylocopa violacea</i>	Abeille charpentière	-	-	-	-	-
<i>Cercopis vulnerata</i>	Cercope sanguin	-	-	-	-	-

Nom scientifique	Nom français	Protection	Directive	Liste Rouge	Liste Rouge	ZNIEF
<i>Reptiles</i>						
<i>Anguis fragilis</i>	Orvet fragile	Article 3	-	LC	LC	-
<i>Lacerta bilineata</i>	Lézard à deux raies	Article 2	Annexe IV	LC	LC	-
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	Article 2	Annexe IV	LC	LC	-
<i>Amphibiens</i>						
<i>Pelophylax kl. esculentus</i>	Grenouille commune	Article 5	Annexe V	NT	LC	-
<i>Lissotriton helveticus</i>	Triton palmé	Article 3	-	LC	LC	-
<i>Salamandra salamandra</i>	Salamandre tachetée	Article 3	-	LC	LC	-
<i>Oiseaux</i>						
<i>Accipiter nisus</i>	Épervier d'Europe	Article 3	-	LC	LC	-
<i>Aegithalos caudatus</i>	Mésange à longue queue	Article 3	-	LC	LC	-
<i>Asio otus</i>	Hibou moyen-duc	Article 3	-	LC	LC	-
<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	Article 3	-	LC	LC	-
<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	Article 3	-	VU	LC	-
<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins	Article 3	-	LC	LC	-
<i>Chloris chloris</i>	Verdier d'Europe	Article 3	-	VU	LC	-
<i>Coccothraustes</i>	Grosbec casse-noyaux	Article 3	-	LC	LC	-
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	-	-	LC	LC	-
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	-	-	LC	LC	-
<i>Cuculus canorus</i>	Coucou gris	Article 3	-	LC	LC	-
<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue	Article 3	-	LC	LC	-
<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche	Article 3	-	LC	LC	-
<i>Dendrocopos minor</i>	Pic épeichette	Article 3	-	VU	NT	oui
<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	Article 3	Ann.I	LC	LC	-
<i>Eriothacus rubecula</i>	Rougegorge familier	Article 3	-	LC	LC	-
<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle	Article 3	-	NT	LC	-
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	Article 3	-	LC	LC	-
<i>Garrulus glandarius</i>	Geai des chênes	-	-	LC	LC	-
<i>Hippolais polyglotta</i>	Hypolaïs polyglotte	Article 3	-	LC	LC	-
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	Article 3	-	NT	LC	-
<i>Linaria cannabina</i>	Linotte mélodieuse	Article 3	-	VU	NT	-
<i>Lophophanes cristatus</i>	Mésange huppée	Article 3	-	LC	LC	-
<i>Loxia curvirostra</i>	Bec-croisé des sapins	Article 3	-	LC	NA	-
<i>Luscinia megarhynchos</i>	Rossignol philomèle	Article 3	-	LC	LC	-
<i>Muscicapa striata</i>	Gobemouche gris	Article 3	-	NT	LC	-
<i>Oriolus oriolus</i>	Loriot d'Europe	Article 3	-	LC	LC	-
<i>Pandion haliaetus</i>	Balbuzard pêcheur	Article 3	Ann.I	VU	EN	oui
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	Article 3	-	LC	LC	-
<i>Phasianus colchicus</i>	Faisan de Colchide	-	-	LC	NE	-
<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	Rougequeue à front blanc	Article 3	-	LC	LC	-
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	Article 3	-	LC	LC	-
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	-	-	LC	LC	-
<i>Picus viridis</i>	Pic vert	Article 3	-	LC	LC	-
<i>Poecile palustris</i>	Mésange nonnette	Article 3	-	LC	LC	-
<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	Bouvreuil pivoine	Article 3	-	VU	VU	oui
<i>Regulus ignicapilla</i>	Roitelet à triple bandeau	Article 3	-	LC	LC	-
<i>Sitta europaea</i>	Sittelle torchepot	Article 3	-	LC	LC	-
<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque	-	-	LC	LC	-
<i>Streptopelia turtur</i>	Tourterelle des bois	-	-	VU	LC	-
<i>Strix aluco</i>	Chouette hulotte	Article 3	-	LC	LC	-
<i>Sturnus vulgaris</i>	Étourneau sansonnet	-	-	LC	LC	-
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	Article 3	-	LC	LC	-
<i>Sylvia borin</i>	Fauvette des jardins	Article 3	-	NT	LC	-

Nom scientifique	Nom français	Protection	Directive	Liste Rouge	Liste Rouge	ZNIEF
<i>Oiseaux (suite)</i>						
<i>Sylvia communis</i>	Fauvette grisette	Article 3	-	LC	LC	-
<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	Article 3	-	LC	LC	-
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	-	-	LC	LC	-
<i>Turdus philomelos</i>	Grive musicienne	-	-	LC	LC	-
<i>Turdus viscivorus</i>	Grive draine	-	-	LC	LC	-
<i>Tyto alba</i>	Chouette effraie	Article 3	-	LC	NT	-
<i>Mammifères</i>						
<i>Capreolus capreolus</i>	Chevreuril européen	-	-	LC	LC	-
<i>Meles meles</i>	Blaireau d'Europe	-	-	LC	LC	-
<i>Sciurus vulgaris</i>	Ecureuil roux	Article 2	-	LC	LC	-
<i>Sus scrofa</i>	Sanglier	-	-	LC	LC	-
<i>Vulpes vulpes</i>	Renard roux	-	-	LC	LC	-
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	Article 2	Annexe IV	NT	LC	
<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Pipistrelle de Kuhl	Article 2		LC	LC	
<i>Pipistrellus nathusii</i>	Pipistrelle de Nathusius	Article 2		NT	NT	oui
<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune	Article 2		NT	LC	
<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler	Article 2		NT	NT	oui
<i>Nyctalus noctula</i>	Noctule commune	Article 2		VU	NT	oui
<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle d'Europe	Article 2	Annexe II+IV	LC	NT	oui
<i>Myotis bechsteinii</i>	Murin de Bechstein	Article 2	Annexe II+IV	NT	DD	oui
<i>Myotis daubentonii</i>	Murin de Daubenton	Article 2		LC	NT	oui
<i>Myotis nattereri</i>	Murin de Natterer	Article 2		LC	LC	oui
<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échanquées	Article 2	Annexe II+IV	LC	LC	oui
<i>Myotis mystacinus</i>	Murin à moustaches	Article 2		LC	NT	oui
<i>Myotis myotis</i>	Grand murin	Article 2	Annexe II+IV	LC	LC	oui
<i>Plecotus auritus</i>	Oreillard roux	Article 2		LC	DD	oui
<i>Plecotus austriacus</i>	Oreillard gris	Article 2		LC	LC	

Annexe 4 : Listes des espèces d'insectes recensées par la bibliographie

Nom scientifique	Nom français	Communes	Date de dernière observation	sources
<i>Abdera biflexuosa</i>		Chabris	2015	INPN
<i>Acrossus rufipes</i>		Chabris	2016	INPN
<i>Acupalpus brunripes</i>		Chabris	2015	INPN
<i>Acupalpus meridianus</i>		Chabris	2015	INPN
<i>Adalia decempunctata</i>	Coccinelle à dix points	Chabris et Chapelle-Montmartin	2017	INPN
<i>Adelphocoris lineolatus</i>		Villefranche-sur-Cher	2016	INPN
<i>Adelphocoris seticornis</i>		Chabris	2015	INPN
<i>Aeshna mixta</i>	Aeschne mixte	Chabris	2015	INPN
<i>Agabus bipustulatus</i>		Chapelle-Montmartin	2017	INPN
<i>Aglais io</i>	Paon-du-jour	Chabris, Gièvres et Villefranche-sur-Cher	2019	INPN et ZNIEFF
<i>Aglais urticae</i>	Petite Tortue	Chabris et Villefranche-sur-Cher	2012	INPN et ZNIEFF
<i>Agrilus angustulus</i>	Agrile du chêne	Chabris	2018	INPN
<i>Agrilus convexicollis</i>		Chabris	2012	INPN
<i>Agrilus obscuricollis</i>		Chabris	2015	INPN
<i>Agriotes sputator</i>		Chabris	2016	INPN
<i>Agrypnus murinus</i>		Chabris	2018	INPN
<i>Aiolopus thalassinus</i>	Oedipode émeraude	Chabris et Gièvres	2018	INPN
<i>Aleochara bipustulata</i>		Chabris	2019	INPN
<i>Aleochara curtula</i>		Chabris	2019	INPN
<i>Alloeorhynchus flavipes</i>		Chabris	2019	INPN
<i>Altica oleracea</i>		Villefranche-sur-Cher	2016	INPN
<i>Amara aenea</i>	Amare bronzée	Chabris	2019	INPN
<i>Amara familiaris</i>		Chabris	2019	INPN
<i>Amblytylus nasutus</i>		Chabris	2019	INPN
<i>Ammophila heydeni</i>		Gièvres	2010	INPN
<i>Ammophila sabulosa</i>		Chabris et Gièvres	2017	INPN
<i>Ampedus pomorum</i>		Chabris	2018	INPN
<i>Anaspis fasciata</i>		Chabris	2016	INPN
<i>Anax imperator</i>	Anax empereur	Chabris, Gièvres et Villefranche-sur-Cher	2019	INPN et ZNIEFF
<i>Anisodactylus signatus</i>		Chabris	2016	INPN
<i>Anobium hederiae</i>		Chabris	2019	INPN
<i>Anobium inexpectatum</i>		Chabris	2019	INPN
<i>Anoplius concinnus</i>		Chabris et Villefranche-sur-Cher	2017	INPN
<i>Anoplius infuscatus</i>		Villefranche-sur-Cher	2016	INPN
<i>Anoplius viaticus</i>		Gièvres	2016	INPN
<i>Anotylus rugosus</i>	Staphylin noir à corselet sillonné &	Chabris	2019	INPN
<i>Anthicus antherinus</i>		Chabris	2019	INPN
<i>Anthocoris nemoralis</i>		Chabris et Gièvres	2019	INPN
<i>Anthonomus rubi</i>		Villefranche-sur-Cher	2016	INPN
<i>Anthrenus verbasci</i>	Anthrène des tapis	Chabris	2019	INPN
<i>Antipalus varipes</i>		Chabris	2018	INPN
<i>Aphrophora alni</i>		Chabris	2019	INPN
<i>Apis mellifera</i>	Abeille domestique	Gièvres	2018	INPN
<i>Aporia crataegi</i>	Gazé	Villefranche-sur-Cher	2012	INPN et ZNIEFF
<i>Arachnospila trivialis</i>		Chabris	2017	INPN
<i>Aradus depressus</i>		Gièvres	2019	INPN
<i>Araschnia levana</i>	Carte géographique	Gièvres et Villefranche-sur-Cher	2018	INPN
<i>Archarius pyrrhoceras</i>		Chabris	2018	INPN
<i>Arctia villica</i>	Ecaille fermière	Villefranche-sur-Cher	2017	INPN
<i>Argynnis paphia</i>	Tabac d'Espagne	Gièvres et Villefranche-sur-Cher	2015	INPN
<i>Aricia agestis</i>	Collier-de-corail	Chabris et Gièvres	2015	INPN
<i>Asiraca clavicornis</i>	Delphacide à corne	Chabris	2019	INPN
<i>Astylogethes subrugosus</i>		Chabris	2019	INPN
<i>Athous haemorrhoidalis</i>		Chabris	2018	INPN
<i>Aulacobaris coerulea</i>		Chabris	2019	INPN
<i>Aulacobaris lepidii</i>		Chabris	2018	INPN
<i>Auplopus carbonarius</i>		Chabris	2018	INPN

Nom scientifique	Nom français	Communes	Date de dernière observation	sources
<i>Axinotarsus marginalis</i>		Chabris	2019	INPN
<i>Bagous limosus</i>		Chapelle-Montmartin	2017	INPN
<i>Balcanocerus pruni</i>		Chapelle-Montmartin	2017	INPN
<i>Belonochilus numenius</i>		Chabris	2011	INPN
<i>Bembecinus tridens</i>		Chabris et Villefranche-sur-Cher	2017	INPN
<i>Bembidion callosum</i>		Chabris	2019	INPN
<i>Bembix oculata oculata</i>		Villefranche-sur-Cher	2016	INPN
<i>Bembix tarsata</i>		Chabris	2017	INPN
<i>Berosus luridus</i>		Chapelle-Montmartin	2017	INPN
<i>Berytinus hirticornis</i>		Chabris	2015	INPN
<i>Boudinotiana touranginii</i>	Bréphode ligérienne	Chabris et Gièvres	2012	INPN
<i>Boyeria irene</i>	Aeschne paisible	Chabris	2015	INPN
<i>Brachinus expodens</i>		Chabris	2019	INPN
<i>Brachycercus europaeus</i>		Gièvres	1999	INPN
<i>Brachypera zoilus</i>		Chabris	2016	INPN
<i>Brachytemnus porcatus</i>		Chabris	2018	INPN
<i>Brassicogethes aeneus</i>		Chabris et Gièvres	2019	INPN
<i>Brassicogethes fulvipes</i>		Chabris	2015	INPN
<i>Brintesia circe</i>	Silène	Villefranche-sur-Cher	2007	INPN
<i>Bruchus brachialis</i>		Chabris	2019	INPN
<i>Bruchus loti</i>		Chabris	2015	INPN
<i>Bruchus rufimanus</i>		Chabris	2016	INPN
<i>Bruchus rufipes</i>		Chabris	2015	INPN
<i>Calamobius filum</i>		Chabris et Gièvres	2019	INPN
<i>Calliptamus barbarus</i>	Caloptène ochracé	Chabris	2011	INPN
<i>Calliptamus italicus</i>	Caloptène italien	Gièvres	2015	INPN
<i>Calophasia lunula</i>	Linariette	Chabris	2019	INPN
<i>Calopteryx splendens</i>	Caloptéryx éclatant	Chabris, Gièvres et Villefranche-sur-Cher	2018	INPN et ZNIEFF
<i>Calvia quatuordecimguttata</i>		Chabris	2019	INPN
<i>Camptogramma bilineata</i>	Brocatelle d'or	Chabris	2019	INPN
<i>Camptopus lateralis</i>	Alydide des genêts	Chabris	2019	INPN
<i>Cantharis rustica</i>		Chabris	2015	INPN
<i>Capsodes flavomarginatus</i>		Chabris	2019	INPN
<i>Capsus ater</i>		Chabris et Gièvres	2019	INPN
<i>Carabus auratus</i>		Chabris	2018	INPN
<i>Carcinops pumilio</i>		Chabris	2016	INPN
<i>Carpocoris purpureipennis</i>		Villefranche-sur-Cher	2016	INPN
<i>Catapion pubescens</i>		Villefranche-sur-Cher	2016	INPN
<i>Celastrina argiolus</i>	Azuré des Nerpruns	Villefranche-sur-Cher	2017	INPN
<i>Cerambyx cerdo</i>	Grand capricorne	-	-	N2000
<i>Cerapheles terminatus</i>		Chabris	2019	INPN
<i>Cerceris arenaria</i>		Gièvres	2015	INPN
<i>Cerceris arenaria arenaria</i>		Gièvres	2015	INPN
<i>Cercopis intermedia</i>		Gièvres	2019	INPN
<i>Cercopis vulnerata</i>	Cercope	Chabris et Gièvres	2019	INPN
<i>Ceriagrion tenellum</i>	Agriçon délicat	Chabris	2016	INPN
<i>Cerophytum elateroides</i>		Chabris	2016	INPN
<i>Cetonischema speciosissima</i>	Grande cétoine verte	-	-	N2000
<i>Ceutorhynchus napi</i>		Villefranche-sur-Cher	2016	INPN
<i>Ceutorhynchus pallidactylus</i>		Chabris	2019	INPN
<i>Ceutorhynchus similis</i>		Chabris	2015	INPN
<i>Chalcolestes viridis</i>	Leste vert	Chabris et Villefranche-sur-Cher	2015	INPN
<i>Charagochilus gyllenhalii</i>		Chabris	2019	INPN
<i>Chilocorus renipustulatus</i>		Chabris	2019	INPN
<i>Chloromyia formosa</i>		Chabris	2019	INPN
<i>Chorthippus albomarginatus</i>	Criquet marginé	Chabris et Gièvres	2012	INPN et N2000
<i>Chorthippus biguttulus</i>	Criquet mélodieux	Chabris, Gièvres et Villefranche-sur-Cher	2016	INPN et N2000
<i>Chorthippus brunneus</i>	Criquet duettiste	Chabris	2019	INPN
<i>Chorthippus dorsatus</i>	Criquet verte-échine	Villefranche-sur-Cher	2017	INPN

Nom scientifique	Nom français	Communes	Date de dernière observation	sources
<i>Chorthippus mollis</i>	Criquet des jachères	Chabris	2011	INPN
<i>Chorthippus vagans</i>	Criquet des Pins	Chabris	2012	INPN et N2000
<i>Chrysis ignita</i>	Guêpe coucou	Chabris	2018	INPN
<i>Chrysochraon dispar</i>	Criquet des clairières	Chabris	2012	INPN
<i>Chrysolina haemoptera</i>	Chrysomèle violette	Chabris	2016	INPN
<i>Cicadella viridis</i>	Cicadelle verte	Chabris et Gièvres	2019	INPN
<i>Cicindela campestris campestris</i>		Gièvres	2016	INPN
<i>Cidnopus pilosus</i>		Chabris	2019	INPN
<i>Cixius nervosus</i>		Chapelle-Montmartin	2017	INPN
<i>Clanoptilus elegans</i>		Gièvres	2019	INPN
<i>Clanoptilus geniculatus</i>		Chabris	2018	INPN
<i>Cleopomiarus meridionalis</i>		Chabris	2019	INPN
<i>Clonopsis gallica</i>	Phasme gaulois	Chabris	2019	INPN
<i>Clytra laeviuscula</i>		Chabris	2019	INPN
<i>Clytus arietis</i>		Chabris	2019	INPN
<i>Clytus rhamni</i>		Chabris	2018	INPN
<i>Coccinella septempunctata</i>	Coccinelle à 7 points	Villefranche-sur-Cher	2017	INPN
<i>Coenagrion mercuriale</i>	Agrion de Mercure	Chabris	2015	INPN et N2000
<i>Coenagrion puella</i>	Agrion jouvencele	Chabris, Gièvres et Villefranche-sur-Cher	2018	INPN et ZNIEFF
<i>Coenagrion pulchellum</i>	Agrion joli	Chabris et Chapelle-Montmartin	2002	INPN
<i>Coenagrion scitulum</i>	Agrion mignon	Chapelle-Montmartin	2011	INPN
<i>Coenonympha pamphilus</i>	Fadet commun	Chabris, Gièvres et Villefranche-sur-Cher	2019	INPN et ZNIEFF
<i>Colias crocea</i>	Souci	Villefranche-sur-Cher	2016	INPN
<i>Conocephalus dorsalis</i>	Conocéphale des Roseaux	Gièvres	2000	INPN
<i>Conocephalus fuscus</i>	Conocéphale bigarré	Chabris, Gièvres et Villefranche-sur-Cher	2017	INPN et N2000
<i>Coranus griseus</i>		Chabris	2015	INPN
<i>Cordulia aenea</i>	Cordulie bronzée	Chabris	2012	INPN
<i>Coreus marginatus</i>	Corée marginée	Chabris	2019	INPN
<i>Corticaria gibbosa</i>		Chabris	2019	INPN
<i>Creophilus maxillosus</i>		Chabris	2016	INPN
<i>Crepidodera aurata</i>		Chabris et Chapelle-Montmartin	2017	INPN
<i>Crioceris duodecimpunctata</i>		Chabris	2014	INPN
<i>Crocothemis erythraea</i>	Crocothémis écarlate	Chabris	2016	INPN
<i>Cryptocephalus moraei</i>		Gièvres	2019	INPN
<i>Cryptocephalus pini</i>		Gièvres	1990	INPN
<i>Cryptocephalus pusillus</i>		Chabris	2012	INPN
<i>Cryptopleurum minutum</i>		Chabris	2019	INPN
<i>Ctenophora flaveolata</i>		Chabris	2017	INPN
<i>Cupido argiades</i>	Azuré du Trèfle	Chabris et Villefranche-sur-Cher	2016	INPN
<i>Cupido minimus</i>	Argus frêle	Villefranche-sur-Cher	2012	INPN et ZNIEFF
<i>Curculio venosus</i>		Chabris	2018	INPN
<i>Cymus clavicolus</i>		Villefranche-sur-Cher	2016	INPN
<i>Dasytes aeratus</i>		Chabris	2016	INPN
<i>Dasytes caeruleus</i>		Chabris	2018	INPN
<i>Dasytes coeruleus</i>		Chabris	2016	INPN
<i>Dasytes plumbeus</i>		Chabris	2019	INPN
<i>Demetrias atricapillus</i>		Chabris	2015	INPN
<i>Deraeocoris lutescens</i>		Chabris et Chapelle-Montmartin	2019	INPN
<i>Deraeocoris ruber</i>		Chabris et Gièvres	2019	INPN
<i>Dermestes mustelinus</i>		Chabris	2019	INPN
<i>Dermestes undulatus</i>		Chabris	2019	INPN
<i>Dolichoderus quadripunctatus</i>		Gièvres	2019	INPN
<i>Dolichosoma lineare</i>		Chabris	2019	INPN
<i>Dolichurus corniculatus</i>		Gièvres	2015	INPN
<i>Dolycoris baccarum</i>	Punaise brune à antennes & bords	Chabris	2019	INPN
<i>Dorcus parallelipedus</i>		Chabris	2018	INPN
<i>Dryocoetes villosus</i>		Chabris	2018	INPN
<i>Dytiscus marginalis</i>	Dytique bordé	Gièvres et Villefranche-sur-Cher	2016	INPN
<i>Ectobius vinzi</i>		Chabris	2019	INPN

Nom scientifique	Nom français	Communes	Date de dernière observation	sources
<i>Ematurga atomaria</i>	Phalène picotée	Chabris et Villefranche-sur-Cher	2019	INPN et ZNIEFF
<i>Empis livida</i>		Chabris	2019	INPN
<i>Enallagma cyathigerum</i>	Agrion porte-coupe	Chabris et Villefranche-sur-Cher	2016	INPN et ZNIEFF
<i>Enochrus coarctatus</i>		Gièvres	2016	INPN
<i>Ephippiger diurnus</i>	Ephippigère des vignes	Chabris, Chapelle-Montmartin et	2017	INPN
<i>Episyron rufipes</i>		Chabris	2017	INPN
<i>Episyrrhus balteatus</i>		Chabris et Gièvres	2019	INPN
<i>Eremocoris podagricus</i>		Chabris	2018	INPN
<i>Eriogaster catax</i>	Laineuse du Prunellier	-	-	N2000
<i>Erythromma lindenii</i>	Agrion de Vander Linden	Chabris, Gièvres et Villefranche-sur-Cher	2019	INPN et ZNIEFF
<i>Erythromma najas</i>	Naïade aux yeux rouges	Gièvres	2016	INPN
<i>Erythromma viridulum</i>	Naïade au corps vert	Chabris	2016	INPN
<i>Euchorthippus declivus</i>	Criquet des mouillères	Chabris et Villefranche-sur-Cher	2017	INPN
<i>Euchorthippus elegantulus</i>		Gièvres et Villefranche-sur-Cher	2017	INPN
<i>Euchorthippus elegantulus gallicus</i>	Criquet glauque	Chabris	2012	INPN
<i>Euclidia glyphica</i>	Doubleur jaune	Villefranche-sur-Cher	2012	INPN et ZNIEFF
<i>Eumodicoryllus bordigalensis</i>	Grillon bordelais	Chabris	2015	INPN et N2000
<i>Euphydryas aurinia</i>	Damier de la Succise	-	-	N2000
<i>Euplagia quadripunctaria</i>	Ecaille chinée	-	-	N2000
<i>Europiella albipennis</i>		Chabris	2015	INPN
<i>Eurygaster maura</i>		Chabris et Villefranche-sur-Cher	2018	INPN
<i>Evagetes dubius</i>		Chabris	2017	INPN
<i>Evagetes pectinipes pectinipes</i>		Chabris et Villefranche-sur-Cher	2017	INPN
<i>Forficula auricularia</i>	Forficule	Chabris	2019	INPN
<i>Geocoris erythrocephalus</i>	Géocore à tête rouge	Villefranche-sur-Cher	2016	INPN
<i>Gnathoncus rotundatus</i>		Chabris	2015	INPN
<i>Gomphocerippus rufus</i>	Gomphocère roux	Chabris et Villefranche-sur-Cher	2017	INPN
<i>Gomphus graslinii</i>	Gomphe de graslin	-	-	N2000
<i>Gomphus pulchellus</i>	Gomphe joli	Villefranche-sur-Cher	2012	INPN et ZNIEFF
<i>Gomphus similimus</i>	Gomphe semblable	Chabris	2016	INPN
<i>Gomphus vulgatissimus</i>	Gomphe vulgaire	Chabris	2015	INPN
<i>Gonepteryx rhamni</i>	Citron	Chabris, Gièvres et Villefranche-sur-Cher	2019	INPN et ZNIEFF
<i>Gortyna borellii</i>	Noctuelle des Peucédans	-	-	N2000
<i>Gracilia minuta</i>		Chabris	2012	INPN
<i>Grammotera ruficornis ruficornis</i>		Chabris	2019	INPN
<i>Graphoderus zonatus</i>		Chapelle-Montmartin	2017	INPN
<i>Graphopsocus cruciatus</i>		Chabris	2019	INPN
<i>Graphosoma italicum</i>	Punaise arlequin	Chabris, Gièvres et Villefranche-sur-Cher	2019	INPN
<i>Graptopeltus lynceus</i>		Chabris	2015	INPN
<i>Gryllotalpa gryllotalpa</i>	Courtillière commune	Chabris	2012	INPN
<i>Gryllus campestris</i>	Grillon champêtre	Chabris, Gièvres et Villefranche-sur-Cher	2019	INPN et N2000
<i>Hamearis lucina</i>	Lucine	Chabris	2006	INPN
<i>Haploprocta sulcicornis</i>		Chabris	2019	INPN
<i>Harmonia axyridis</i>		Chabris	2019	INPN
<i>Harpalus anxius</i>		Chabris	2018	INPN
<i>Harpalus attenuatus</i>		Chabris	2015	INPN
<i>Harpocera thoracica</i>		Chabris	2019	INPN
<i>Helophorus aequalis</i>		Chapelle-Montmartin	2017	INPN
<i>Hesperocorixa sahlbergi</i>		Chapelle-Montmartin	2017	INPN
<i>Himacerus apterus</i>		Chabris et Gièvres	2019	INPN
<i>Himacerus mirmicoides</i>	Nabide-fourmi	Gièvres	2019	INPN
<i>Hippodamia variegata</i>	Coccinelle des friches	Chabris	2019	INPN
<i>Hispa atra</i>		Chabris	2019	INPN
<i>Hister quadrimaculatus</i>	Hister à quatre tâches	Chabris	2016	INPN
<i>Hister unicolor</i>		Chabris	2019	INPN
<i>Hoplia coerulea</i>	Hoplie bleue	Gièvres	2018	INPN
<i>Hoplomachus thunbergii</i>		Chabris	2019	INPN
<i>Horistus orientalis</i>		Chabris	2019	INPN
<i>Hydaticus seminiger</i>		Gièvres	2016	INPN

Nom scientifique	Nom français	Communes	Date de dernière observation	sources
<i>Hydaticus transversalis</i>		Gièvres	2016	INPN
<i>Hydraena rufipes</i>		Gièvres	2016	INPN
<i>Hydrobius fuscipes</i>	Hydrophile noir strié	Gièvres	2016	INPN
<i>Hydrochara caraboides</i>	Hydrophile noir picoté	Chapelle-Montmartin et Gièvres	2017	INPN
<i>Hydrophilus piceus</i>		Chapelle-Montmartin	2011	INPN
<i>Hydroporus gyllenhalii</i>		Gièvres	2016	INPN
<i>Hydroporus planus</i>		Chabris	2016	INPN
<i>Hylastes attenuatus</i>		Chabris	2015	INPN
<i>Hylesinus crenatus</i>		Chabris	2018	INPN
<i>Hylesinus toranio</i>		Chabris	2012	INPN
<i>Hypebaeus flavicollis</i>		Chabris	2016	INPN
<i>Hypera ononidis</i>		Chabris	2016	INPN
<i>Hypocassida subferruginea</i>		Chabris	2019	INPN
<i>Ilyocoris cimicoides</i>	Naucore	Chapelle-Montmartin	2017	INPN
<i>Iphiclydes podalirius</i>	Flambé	Gièvres	2015	INPN
<i>Ips sexdentatus</i>		Gièvres	1976	INPN
<i>Ips typographus</i>		Gièvres	1992	INPN
<i>Ischnodemus sabuleti</i>		Chabris	2012	INPN
<i>Ischnopterapion virens</i>		Gièvres	2019	INPN
<i>Ischnura elegans</i>	Agrion élégant	Chabris, Gièvres et Villefranche-sur-Cher	2019	INPN et ZNIEFF
<i>Isometopus intrusus</i>		Chabris	2015	INPN
<i>Isomira murina</i>		Gièvres	2019	INPN
<i>Issoria lathonia</i>	Petit Nacré	Gièvres	2010	INPN
<i>Jassargus obtusivalvis</i>		Chabris	2019	INPN
<i>Javesella dubia</i>		Chabris	2015	INPN
<i>Kalama tricornis</i>		Chabris	2015	INPN
<i>Keroplatus tipuloides</i>		Chabris	2018	INPN
<i>Labidostomis longimana</i>		Chabris	2019	INPN
<i>Laccobius minutus</i>		Chapelle-Montmartin	2017	INPN
<i>Lasiommata megera</i>	Mégère	Chabris	2015	INPN
<i>Lasioryhynchites caeruleocephalus</i>		Chabris	2018	INPN
<i>Leiopus femoratus</i>		Gièvres	2019	INPN
<i>Leptidea sinapis</i>	Piérade du Lotier	Chabris, Gièvres et Villefranche-sur-Cher	2018	INPN et ZNIEFF
<i>Leptophyes punctatissima</i>	Leptophye ponctuée	Chabris	2019	INPN
<i>Leptopterna dolabrata</i>		Gièvres	2019	INPN
<i>Lepyronia coleoptrata</i>		Chabris	2019	INPN
<i>Lestes sponsa</i>	Leste fiancé	Chabris	2016	INPN
<i>Lestes virens</i>	Leste verdoyant	Chabris et Gièvres	2016	INPN
<i>Lestes viridis</i>	Leste vert	-	-	ZNIEFF
<i>Leucorrhinia pectoralis</i>	Leucorrhine à gros thorax	-	-	N2000
<i>Libellula depressa</i>	Libellule déprimée	Chabris, Gièvres et Villefranche-sur-Cher	2019	INPN et ZNIEFF
<i>Libellula fulva</i>	Libellule fauve	Gièvres	2018	INPN
<i>Libellula quadrimaculata</i>	Libellule quadrimaculée	Chabris	2016	INPN
<i>Lignyodes enucleator</i>		Chabris	2012	INPN
<i>Lilioceris lillii</i>		Chabris	2014	INPN
<i>Limnitis reducta</i>	Sylvain azuré	Villefranche-sur-Cher	2015	INPN
<i>Limonia minutus</i>		Chabris	2015	INPN
<i>Liocoris tripustulatus</i>		Gièvres	2019	INPN
<i>Liopterus haemorrhoidalis</i>		Gièvres	2016	INPN
<i>Lixus ochraceus</i>		Chabris	2012	INPN
<i>Lochmaea capreae</i>		Chapelle-Montmartin	2017	INPN
<i>Loricula elegantula</i>		Chabris	2015	INPN
<i>Lucanus cervus</i>	Cerf-volant	Chabris	2012	INPN et N2000
<i>Lycaena dispar</i>	Cuivré des marais	Chabris et Villefranche-sur-Cher	2011	INPN et N2000
<i>Lycaena phlaeas</i>	Cuivré commun	Chabris, Gièvres et Villefranche-sur-Cher	2016	INPN et ZNIEFF
<i>Lycaena tityrus</i>	Cuivré fuligineux	Villefranche-sur-Cher	2012	INPN et ZNIEFF
<i>Lygus pratensis</i>		Chabris et Villefranche-sur-Cher	2019	INPN
<i>Macroglossum stellatarum</i>	Moro-Sphinx	Gièvres et Villefranche-sur-Cher	2007	INPN
<i>Magdalis armigera</i>	Charançon noir à corselet armé	Chapelle-Montmartin	2017	INPN

Nom scientifique	Nom français	Communes	Date de dernière observation	sources
<i>Magdalis flavicornis</i>		Chabris	2019	INPN
<i>Malthinus seriepunctatus</i>		Chabris et Gièvres	2019	INPN
<i>Maniola jurtina</i>	Myrtil	Chabris, Chapelle-Montmartin, Gièvres	2019	INPN et ZNIEFF
<i>Mantis religiosa</i>	Mante religieuse	Chabris, Gièvres et Villefranche-sur-Cher	2017	INPN
<i>Margarinotus carbonarius</i>		Chabris	2019	INPN
<i>Margarinotus ventralis</i>		Chabris	2015	INPN
<i>Mecostethus parapleurus</i>	Criquet des Roseaux	Villefranche-sur-Cher	2017	INPN
<i>Megatoma undata</i>		Chabris	2018	INPN
<i>Megophthalmus scanicus</i>		Chabris	2019	INPN
<i>Melanargia galathea</i>	Demi-Deuil	Chabris, Gièvres et Villefranche-sur-Cher	2019	INPN et ZNIEFF
<i>Melanophthalma distinguenda</i>		Chabris	2019	INPN
<i>Melanotus castanipes</i>		Chabris	2016	INPN
<i>Meliboeus fulgidicollis</i>		Chabris	2019	INPN
<i>Melitaea cinxia</i>	Mélitée du Plantain	Villefranche-sur-Cher	2012	INPN et ZNIEFF
<i>Metopoplax ditomoides</i>		Chabris	2019	INPN
<i>Microcara testacea</i>		Chabris	2015	INPN
<i>Microvelia reticulata</i>		Chapelle-Montmartin	2017	INPN
<i>Mycetophagus quadripustulatus</i>		Chabris	2018	INPN
<i>Myrmeleotettix maculatus</i>	Gomphocère tacheté	Gièvres	2015	INPN
<i>Nacerdes carniolica</i>		Chabris	2017	INPN
<i>Nalassus laevioctostriatus</i>		Chabris	2015	INPN
<i>Necrodes littoralis</i>	Silphe des rivages	Chabris	2015	INPN
<i>Nedyus quadrimaculatus</i>		Gièvres	2019	INPN
<i>Nemobius sylvestris</i>	Grillon des bois	Chabris, Chapelle-Montmartin, Gièvres	2019	INPN
<i>Neocrepidodera ferruginea</i>	Chrysomèle brunie	Gièvres	2019	INPN
<i>Neophilaenus campestris</i>		Villefranche-sur-Cher	2016	INPN
<i>Neottiglossa leporina</i>		Chabris et Villefranche-sur-Cher	2019	INPN
<i>Nephrotoma quadrifaria</i>		Chabris	2018	INPN
<i>Nezara viridula</i>	Punaise verte ponctuée	Chabris	2018	INPN
<i>Nicrophorus humator</i>		Chabris	2015	INPN
<i>Nicrophorus interruptus</i>		Chabris	2016	INPN
<i>Nicrophorus vespillo</i>		Chabris	2019	INPN
<i>Nothodes parvulus</i>		Chabris	2018	INPN
<i>Notiophilus quadripunctatus</i>		Chabris	2016	INPN
<i>Nysius graminicola</i>		Chabris	2019	INPN
<i>Odontotarsus purpureolineatus</i>		Chabris	2019	INPN
<i>Oecanthus pellucens</i>	Grillon d'Italie	Chabris et Gièvres	2012	INPN et N2000
<i>Oedemera flavipes</i>		Chabris	2019	INPN
<i>Oedemera lurida</i>		Chabris	2019	INPN
<i>Oedemera nobilis</i>		Chabris et Villefranche-sur-Cher	2019	INPN
<i>Oedemera virescens</i>	Oedemère verte	Chabris	2019	INPN
<i>Oedipoda caerulea</i>	OEdipode turquoise	Chabris et Gièvres	2018	INPN
<i>Oedipoda caerulea caerulea</i>	OEdipode turquoise	Villefranche-sur-Cher	2016	INPN
<i>Oenopia conglobata</i>		Chabris et Chapelle-Montmartin	2019	INPN
<i>Oiceoptoma thoracicum</i>		Chabris	2019	INPN
<i>Olibrus affinis</i>		Chabris	2019	INPN
<i>Olibrus bicolor</i>		Chabris	2015	INPN
<i>Olibrus corticalis</i>		Chabris	2016	INPN
<i>Olibrus flavicornis</i>		Chabris	2019	INPN
<i>Olibrus pygmaeus</i>		Villefranche-sur-Cher	2016	INPN
<i>Omocestus rufipes</i>	Criquet noir-ébène	Chabris et Villefranche-sur-Cher	2017	INPN
<i>Omonadus floralis</i>		Chabris	2015	INPN
<i>Ontholestes murinus</i>	Staphylin cuivreux	Chabris	2016	INPN
<i>Onthophagus joannae</i>		Chabris	2019	INPN
<i>Onthophagus ovatus</i>	Onthophage ovatus	Chabris	2016	INPN
<i>Onychogomphus forcipatus</i>	Gomphe à forceps	Chabris et Gièvres	2018	INPN
<i>Ophiogomphus cecilia</i>	Gomphe serpent	-	-	N2000
<i>Opilo domesticus</i>		Chabris	2018	INPN
<i>Opilo mollis</i>	Clairon porte-croix	Chabris	2019	INPN

Nom scientifique	Nom français	Communes	Date de dernière observation	sources
<i>Orchestes alni</i>	Charançon sauteur brun	Chabris	2019	INPN
<i>Orchestes pilosus</i>		Chabris	2018	INPN
<i>Orchestes quercus</i>		Chabris	2019	INPN
<i>Orgyia antiqua</i>	Etoilée	Chabris	2019	INPN
<i>Orthetrum albistylum</i>	Orthétrum à stylets blancs	Chabris et Gièvres	2018	INPN
<i>Orthetrum cancellatum</i>	Orthétrum réticulé	Chabris, Gièvres et Villefranche-sur-Cher	2018	INPN et ZNIEFF
<i>Orthocephalus saltator</i>		Chabris et Villefranche-sur-Cher	2019	INPN
<i>Orthotomicus erosus</i>		Gièvres	1976	INPN
<i>Oryctes nasicornis</i>	Rhinocéros	-	-	N2000
<i>Osmoderma eremita</i>	Pique-prune	-	-	N2000
<i>Otiorhynchus singularis</i>		Chabris	2016	INPN
<i>Otites formosa</i>		Chabris	2018	INPN
<i>Oulema melanopus</i>	Criocère des céréales	Chabris	2015	INPN
<i>Oxybelus mucronatus</i>		Villefranche-sur-Cher	2016	INPN
<i>Oxycarenus pallens</i>		Chabris	2019	INPN
<i>Oxygastra curtisii</i>	Cordulie à corps fin	Chabris	2015	INPN et N2000
<i>Oxythyrea funesta</i>	drap mortuaire	Chabris	2019	INPN
<i>Pachybrachis hieroglyphicus</i>		Villefranche-sur-Cher	2016	INPN
<i>Pachylister inaequalis</i>		Chabris	2015	INPN
<i>Palomena prasina</i>	Punaise verte	Chabris	2019	INPN
<i>Papilio machaon</i>	Machaon	Chabris, Gièvres et Villefranche-sur-Cher	2017	INPN
<i>Paranchus albipes</i>		Chabris	2015	INPN
<i>Parapsallus vitellinus</i>		Chabris	2019	INPN
<i>Pararge aegeria</i>	Tircis	Chabris, Gièvres et Villefranche-sur-Cher	2018	INPN et ZNIEFF
<i>Peltodytes caesus</i>		Chapelle-Montmartin	2017	INPN
<i>Perapion violaceum</i>		Chabris	2019	INPN
<i>Peribalus strictus vernalis</i>		Chabris	2018	INPN
<i>Peritrechus gracilicornis</i>		Chabris	2019	INPN
<i>Phalacrus corruscus</i>		Chabris	2019	INPN
<i>Phaneroptera falcata</i>	Phanéoptère commun	Chabris, Gièvres et Villefranche-sur-Cher	2017	INPN et N2000
<i>Phaneroptera nana</i>	Phanéoptère méridional	Villefranche-sur-Cher	2017	INPN
<i>Philaenus spumarius</i>	Philène spumeuse	Chabris, Gièvres et Villefranche-sur-Cher	2019	INPN
<i>Philanthus triangulum</i>		Gièvres et Villefranche-sur-Cher	2015	INPN
<i>Philonthus concinnus</i>		Chabris	2019	INPN
<i>Philonthus politus</i>		Chabris	2019	INPN
<i>Phoenicocoris obscurellus</i>		Chabris	2019	INPN
<i>Pholidoptera griseoptera</i>	Decticelle cendrée	Chabris et Villefranche-sur-Cher	2017	INPN
<i>Phosphuga atrata</i>		Chabris	2015	INPN
<i>Phyllobius oblongus</i>	Charançons à étuis fauves	Chabris	2015	INPN
<i>Phyllobius pomaceus</i>	Charançon de l'Ortie	Chabris	2015	INPN
<i>Phylus coryli</i>		Chabris	2019	INPN
<i>Phylus melanocephalus</i>		Chabris	2019	INPN
<i>Phymatodes testaceus</i>		Chabris	2018	INPN
<i>Phytocoris ulmi</i>		Chabris	2019	INPN
<i>Pieris brassicae</i>	Piéride du Chou	Chabris, Gièvres et Villefranche-sur-Cher	2019	INPN
<i>Pieris napi</i>	Piéride du Navet	Chabris et Villefranche-sur-Cher	2017	INPN et ZNIEFF
<i>Pieris rapae</i>	Piéride de la Rave	Chabris, Gièvres et Villefranche-sur-Cher	2019	INPN
<i>Pilophorus clavatus</i>		Chabris	2015	INPN
<i>Platycleis albopunctata</i>	Decticelle grisâtre	Chabris	2011	INPN
<i>Platycnemis pennipes</i>	Agriion à larges pattes	Chabris, Gièvres et Villefranche-sur-Cher	2019	INPN et ZNIEFF
<i>Platystethus spinosus</i>		Chabris	2019	INPN
<i>Plea minutissima</i>		Chapelle-Montmartin	2017	INPN
<i>Plinthisus brevipennis</i>		Chabris	2019	INPN
<i>Poecilium pusillum</i>		Chabris	2015	INPN
<i>Poecilus cupreus</i>		Chabris	2015	INPN
<i>Polydrusus cervinus</i>		Chabris	2019	INPN
<i>Polydrusus formosus</i>	Charançon vert soyeux	Chabris	2016	INPN
<i>Polydrusus mollis</i>		Chabris	2010	INPN
<i>Polygona c-album</i>	Gamma	Chabris et Villefranche-sur-Cher	2012	INPN

Nom scientifique	Nom français	Communes	Date de dernière observation	sources
<i>Polyommatus icarus</i>	Azuré de la Bugrane	Villefranche-sur-Cher	2012	INPN et ZNIEFF
<i>Pompilus cinereus</i>		Chabris	2017	INPN
<i>Pontia daplidice</i>	Marbré-de-vert	Gièvres	2010	INPN
<i>Porhydrus lineatus</i>		Chapelle-Montmartin	2017	INPN
<i>Potamophilus acuminatus</i>		Gièvres	2005	INPN
<i>Prionyx kirbii</i>		Chabris et Gièvres	2017	INPN
<i>Propylea quatuordecimpunctata</i>		Villefranche-sur-Cher	2016	INPN
<i>Protapion fulvipes</i>		Gièvres	2019	INPN
<i>Protapion ononidis</i>		Chabris	2015	INPN
<i>Protapion trifolii</i>		Chabris	2019	INPN
<i>Psallus perrisi</i>		Chabris	2019	INPN
<i>Psectra diptera</i>		Gièvres	2019	INPN
<i>Pseudochorthippus parallelus</i>	Criquet des pâtures	Chabris, Gièvres et Villefranche-sur-Cher	2017	INPN et N2000
<i>Pseudoperapion brevistrore</i>		Chabris	2019	INPN et N2000
<i>Psylliodes chrysocephala</i>		Chabris	2019	INPN
<i>Pteronemobius heydenii</i>	Grillon des marais	Chabris et Gièvres	2018	INPN
<i>Pterophorus pentadactylus</i>		Villefranche-sur-Cher	2012	INPN et ZNIEFF
<i>Pterotmetus staphyliniformis</i>		Chabris et Villefranche-sur-Cher	2019	INPN
<i>Ptinus bidens</i>		Chabris	2019	INPN
<i>Ptinus lichenum</i>		Chabris	2019	INPN
<i>Pyrochroa coccinea</i>		Chabris	2019	INPN
<i>Pyronia tithonus</i>	Amaryllis	Chabris, Chapelle-Montmartin, Gièvres	2018	INPN
<i>Pyrrhocoris apterus</i>	Gendarme	Gièvres	2019	INPN
<i>Pyrrhosoma nymphula</i>	Petite nymphe au corps de feu	Chabris	2012	INPN
<i>Quedius cruentus</i>		Chabris	2018	INPN
<i>Quedius levicollis</i>		Chabris	2016	INPN
<i>Rhagonycha fulva</i>		Chabris	2019	INPN
<i>Rhagonycha nigriventris</i>		Chapelle-Montmartin	2017	INPN
<i>Rhagonycha testacea</i>	Cantharide fauve avec la pointe des	Chabris	2016	INPN
<i>Rhantus suturalis</i>	Ditique picoté	Chapelle-Montmartin	2017	INPN
<i>Rhaphigaster nebulosa</i>	Punaise nébuleuse	Chabris	2019	INPN
<i>Rhizotrogus aestivus</i>		Chabris	2018	INPN
<i>Rhizotrogus marginipes</i>		Chabris	2019	INPN
<i>Rhopalapion longirostre</i>		Chabris	2019	INPN
<i>Rhopalus subrufus</i>		Villefranche-sur-Cher	2016	INPN
<i>Rhyarochromus vulgaris</i>		Chabris	2019	INPN
<i>Rhyzobius litura</i>		Gièvres	2019	INPN
<i>Roeseliana roeselii</i>		Chabris	2019	INPN
<i>Roeseliana roeselii roeselii</i>	Decticelle bariolée	Chabris	2015	INPN
<i>Ruspolia nitidula</i>	Conocéphale gracieux	Chabris et Gièvres	2015	INPN
<i>Saprinus aeneus</i>		Chabris	2015	INPN
<i>Saprinus semistriatus</i>		Chabris	2019	INPN
<i>Sciocoris cursitans</i>		Chabris	2019	INPN
<i>Sciodrepoides fumatus</i>		Chabris	2015	INPN
<i>Scolopostethus affinis</i>		Chabris	2012	INPN
<i>Scolytus intricatus</i>		Chabris	2018	INPN
<i>Scymnus ferrugatus</i>		Chabris	2015	INPN
<i>Scymnus nigrinus</i>		Chabris	2019	INPN
<i>Scymnus rufipes</i>		Chabris	2016	INPN
<i>Scymnus suffrianioides</i>		Chabris	2019	INPN
<i>Semiophonus signaticornis</i>		Chabris	2019	INPN
<i>Serica brunnea</i>		Chabris	2018	INPN
<i>Sibinia pellucens</i>		Chabris	2019	INPN
<i>Sibinia pyrrhodactyla</i>		Chabris	2018	INPN
<i>Sitona suturalis</i>		Gièvres	2019	INPN
<i>Spathocera lobata</i>		Chabris	2019	INPN
<i>Spermophagus calystegiae</i>		Chabris	2019	INPN
<i>Spermophagus sericeus</i>	Mylabre satiné	Chabris	2019	INPN
<i>Sphaerophoria scripta</i>		Chabris	2019	INPN

Nom scientifique	Nom français	Communes	Date de dernière observation	sources
<i>Sphex funerarius</i>		Chabris et Gièvres	2017	INPN
<i>Spondylis buprestoides</i>		Chabris	2015	INPN
<i>Stenobothrus lineatus</i>	Criquet de la Palène	Chabris	2012	INPN
<i>Stenobothrus stigmaticus</i>	Sténobothre nain	Gièvres	2000	INPN
<i>Stenomax aeneus</i>		Chabris	2019	INPN
<i>Stenotus binotatus</i>		Chabris	2019	INPN
<i>Stethophyma grossum</i>	Criquet ensanglanté	Chabris et Villefranche-sur-Cher	2017	INPN
<i>Stictopleurus punctatonevus</i>		Chabris	2019	INPN
<i>Sympyca fusca</i>	Leste brun	Chabris	2015	INPN
<i>Sympetrum meridionale</i>	Sympétrum méridional	Villefranche-sur-Cher	2016	INPN
<i>Sympetrum sanguineum</i>	Sympétrum sanguin	Chabris, Gièvres et Villefranche-sur-Cher	2018	INPN
<i>Sympetrum striolatum</i>	Sympétrum fascié	Chabris	2015	INPN
<i>Tachycixius venustus</i>		Chapelle-Montmartin	2017	INPN
<i>Tachyerges rufitarsis</i>		Chabris	2015	INPN
<i>Tachyporus hypnorum</i>		Gièvres	2019	INPN
<i>Tachyporus obtusus</i>		Chabris	2012	INPN
<i>Tachysphex obscuripennis</i>		Gièvres	2015	INPN
<i>Tachysphex pompiliformis</i>		Gièvres	2015	INPN
<i>Tatianaerhynchites aequatus</i>	Rhynchite rouge du pommier	Chabris	2015	INPN
<i>Temnostethus gracilis</i>		Chabris	2019	INPN
<i>Temnothorax nylanderii</i>		Chabris	2019	INPN
<i>Tenthredo atra</i>	Mouche-à-scie noire à pattes	Chabris	2019	INPN
<i>Tessellana tessellata</i>	Decticelle carroyée	Chabris	2012	INPN
<i>Tetrix subulata</i>	Tétrix riverain	Chabris	2015	INPN
<i>Tetrops starkii</i>		Chabris	2018	INPN
<i>Tettigometra virescens</i>		Chabris	2018	INPN
<i>Tettigonia viridissima</i>	Grande Sauterelle verte	Chabris	2015	INPN et N2000
<i>Thanatophilus sinuatus</i>		Chabris	2019	INPN
<i>Thymelicus sylvestris</i>	Hespérie de la Houque	Chabris	2016	INPN
<i>Tillus elongatus</i>		Chabris	2015	INPN
<i>Tingis auriculata</i>		Chabris	2019	INPN
<i>Tomoxia bucephala</i>		Chabris	2018	INPN
<i>Trichodes alvearius</i>		Chabris	2015	INPN
<i>Triplax lepida</i>		Chabris	2016	INPN
<i>Triplax russica</i>		Chabris	2018	INPN
<i>Trixagus elateroides</i>		Chabris	2016	INPN
<i>Trogoderma glabrum</i>		Chabris	2018	INPN
<i>Tropideres albirostris</i>		Chabris	2019	INPN
<i>Tychius aureolus</i>		Chabris	2019	INPN
<i>Tychius picirostris</i>		Gièvres	2019	INPN
<i>Tyria jacobaeae</i>	Goutte-de-sang	Chabris	2019	INPN
<i>Tytthaspis sedecimpunctata</i>		Chabris et Villefranche-sur-Cher	2019	INPN
<i>Vanessa atalanta</i>	Vulcain	Chabris, Gièvres et Villefranche-sur-Cher	2019	INPN
<i>Vanessa cardui</i>	Vanesse des Chardons	Chabris, Gièvres et Villefranche-sur-Cher	2016	INPN
<i>Vespa crabro</i>	Frelon d'Europe	Chabris	2018	INPN
<i>Vespa velutina</i>	Frelon à pattes jaunes	Chabris	2017	INPN
<i>Vespa velutina nigrithorax</i>	Frelon à pattes jaunes	Villefranche-sur-Cher	2015	INPN
<i>Vespula vulgaris</i>	Guêpe commune	Chabris	2018	INPN
<i>Xantholinus elegans</i>		Chabris	2016	INPN
<i>Xeris spectrum</i>		Chabris	2018	INPN
<i>Xyleborus dryographus</i>		Chabris	2018	INPN
<i>Xyleborus monographus</i>		Chabris	2018	INPN
<i>Xylocleptes bispinus</i>		Chabris	2015	INPN
<i>Xylosandrus germanus</i>		Gièvres	2019	INPN
<i>Xylotrechus antilope</i>		Chabris	2015	INPN
<i>Zygaena filipendulae</i>	Zygène du Pied-de-Poule	Villefranche-sur-Cher	2012	INPN et ZNIEFF

Annexe 5 : Liste des espèces d'oiseaux recensées par la bibliographie

Nom scientifique	Nom français	Communes	Date de dernière observation	Sources
<i>Acanthis flammea cabaret</i>	Sizerin cabaret	Chabris	2017	INPN
<i>Accipiter nisus</i>	Épervier d'Europe	Chabris et Chapelle-Montmartin	2018	INPN
<i>Actitis hypoleucos</i>	Chevalier guignette	Villefranche-sur-Cher	2012	INPN et ZNIEFF
<i>Aegithalos caudatus</i>	Mésange à longue queue	Chabris, Gièvres et Villefranche-sur-Cher	2018	INPN
<i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs	Chabris	2018	INPN et N2000
<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur d'Europe	Chabris, Chapelle-Montmartin, Gièvre et Villefranche-sur-Cher	2019	INPN et ZNIEFF
<i>Alectoris rufa</i>	Perdrix rouge	Chabris	2017	INPN et N2000
<i>Anas crecca</i>	Sarcelle d'hiver	Chabris	2000	INPN
<i>Anas platyrhynchos</i>	Canard colvert	Chabris, Chapelle-Montmartin, Gièvre et Villefranche-sur-Cher	2018	INPN et ZNIEFF
<i>Anthus pratensis</i>	Pipit farlouse	Chabris	2018	INPN
<i>Anthus trivialis</i>	Pipit des arbres	Chabris	2018	INPN
<i>Apus apus</i>	Martinet noir	Chabris et Villefranche-sur-Cher	2018	INPN et ZNIEFF
<i>Ardea alba</i>	Grande Aigrette	Chabris, Gièvres et Villefranche-sur-Cher	2018	INPN et ZNIEFF
<i>Ardea cinerea</i>	Héron cendré	Chabris, Chapelle-Montmartin, Gièvre et Villefranche-sur-Cher	2018	INPN et ZNIEFF
<i>Ardea purpurea</i>	Héron pourpré	Chabris et Gièvres	2018	INPN
<i>Asio flammeus</i>	Hibou des marais	Chabris	2012	INPN et N2000
<i>Asio otus</i>	Hibou moyen-duc	Chabris	2016	INPN
<i>Athene noctua</i>	Chouette chevêche	Chabris et Chapelle-Montmartin	2012	INPN et N2000
<i>Burhinus oediacnemus</i>	Oedicnème criard	Chabris et Chapelle-Montmartin	2018	INPN et N2000
<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	Chabris, Chapelle-Montmartin, Gièvre et Villefranche-sur-Cher	2018	INPN et ZNIEFF
<i>Caprimulgus europaeus</i>	Engoulevent d'Europe	Chabris et Chapelle-Montmartin	2002	INPN et N2000
<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	Chabris, Chapelle-Montmartin, Gièvre et Villefranche-sur-Cher	2018	INPN et ZNIEFF
<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins	Chabris, Gièvres et Villefranche-sur-Cher	2017	INPN et ZNIEFF
<i>Charadrius dubius</i>	Petit Gravelot	Villefranche-sur-Cher	2018	INPN
<i>Chloris chloris</i>	Verdier d'Europe	Chabris, Chapelle-Montmartin et Villefranche-sur-Cher	2018	INPN et ZNIEFF
<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	Mouette rieuse	Villefranche-sur-Cher	2018	INPN
<i>Ciconia ciconia</i>	Cigogne blanche	Chabris	2017	INPN
<i>Circaetus gallicus</i>	Circaète Jean-le-Blanc	Chabris, Chapelle-Montmartin, Gièvre et Villefranche-sur-Cher	2018	INPN
<i>Circus aeruginosus</i>	Busard des roseaux	Chabris	2016	INPN
<i>Circus cyaneus</i>	Busard Saint-Martin	Chabris et Chapelle-Montmartin	2018	INPN et N2000
<i>Circus pygargus</i>	Busard cendré	Chabris et Chapelle-Montmartin	2017	INPN et N2000
<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	Grosbec casse-noyaux	Chabris, Gièvres et Villefranche-sur-Cher	2018	INPN
<i>Columba oenas</i>	Pigeon colombin	Chabris et Villefranche-sur-Cher	2017	INPN
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	Chabris, Chapelle-Montmartin, Gièvre et Villefranche-sur-Cher	2018	INPN et ZNIEFF
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	Chabris, Chapelle-Montmartin et Villefranche-sur-Cher	2018	INPN et ZNIEFF
<i>Corvus frugilegus</i>	Corbeau freux	Gièvres et Villefranche-sur-Cher	2015	INPN et ZNIEFF
<i>Corvus monedula</i>	Choucas des tours	Chabris et Villefranche-sur-Cher	2018	INPN
<i>Coturnix coturnix</i>	Caille des blés	Chabris	2018	INPN et N2000

Nom scientifique	Nom français	Communes	Date de dernière observation	Sources
<i>Cuculus canorus</i>	Coucou gris	Chabris et Villefranche-sur-Cher	2018	INPN et ZNIEFF
<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue	Chabris, Chapelle-Montmartin et Villefranche-sur-Cher	2018	INPN et ZNIEFF
<i>Cygnus olor</i>	Cygne tuberculé	Chabris et Gièvres	2017	INPN
<i>Delichon urbicum</i>	Hirondelle de fenêtre	Chabris et Villefranche-sur-Cher	2018	INPN et ZNIEFF
<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche	Chabris, Gièvres et Villefranche-sur-Cher	2018	INPN et ZNIEFF
<i>Dendrocopos minor</i>	Pic épeichette	Chabris, Gièvres et Villefranche-sur-Cher	2018	INPN et ZNIEFF
<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	Chabris	2017	INPN
<i>Egretta garzetta</i>	Aigrette garzette	Chabris, Chapelle-Montmartin et Gièvres	2018	INPN
<i>Elanus caeruleus</i>	Élanion blanc	Chapelle-Montmartin	2012	INPN
<i>Emberiza calandra</i>	Bruant proyer	Chabris et Chapelle-Montmartin	2018	INPN et N2000
<i>Emberiza cirius</i>	Bruant zizi	Chabris et Villefranche-sur-Cher	2018	INPN et ZNIEFF
<i>Emberiza citrinella</i>	Bruant jaune	Chabris, Chapelle-Montmartin et Villefranche-sur-Cher	2018	INPN et ZNIEFF
<i>Emberiza schoeniclus</i>	Bruant des roseaux	Chabris et Chapelle-Montmartin	2018	INPN
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	Chabris, Chapelle-Montmartin, Gièvre et Villefranche-sur-Cher	2018	INPN et ZNIEFF
<i>Falco subbuteo</i>	Faucon hobereau	Chabris et Villefranche-sur-Cher	2017	INPN
<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle	Chabris, Gièvres et Villefranche-sur-Cher	2018	INPN et ZNIEFF
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	Chabris, Chapelle-Montmartin, Gièvre et Villefranche-sur-Cher	2018	INPN et ZNIEFF
<i>Fringilla montifringilla</i>	Pinson du nord	Chabris, Chapelle-Montmartin	2018	INPN
<i>Gallinago gallinago</i>	Bécassine des marais	Chabris	2017	INPN
<i>Gallinula chloropus</i>	Poule-d'eau	Chabris, Gièvres et Villefranche-sur-Cher	2018	INPN et ZNIEFF
<i>Garrulus glandarius</i>	Geai des chênes	Chabris, Chapelle-Montmartin et Villefranche-sur-Cher	2018	INPN et ZNIEFF
<i>Grus grus</i>	Grue cendrée	Chabris, Chapelle-Montmartin, Gièvre et Villefranche-sur-Cher	2017	INPN
<i>Himantopus himantopus</i>	Echasse blanche	Chabris et Chapelle-Montmartin	2002	INPN
<i>Hippolais polyglotta</i>	Hypolaïs polyglotte	Chabris et Gièvres	2017	INPN
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	Chabris, Chapelle-Montmartin, Gièvre et Villefranche-sur-Cher	2018	INPN et ZNIEFF
<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur	Chabris et Chapelle-Montmartin	2018	INPN et N2000
<i>Linaria cannabina</i>	Linotte mélodieuse	Chabris, Chapelle-Montmartin et Villefranche-sur-Cher	2018	INPN et ZNIEFF
<i>Locustella naevia</i>	Locustelle tachetée	Chabris	2017	INPN
<i>Lophophanes cristatus</i>	Mésange huppée	Chabris	2018	INPN
<i>Lullula arborea</i>	Alouette lulu	Chabris	2016	INPN
<i>Luscinia megarhynchos</i>	Rosignol philomèle	Chabris, Gièvres et Villefranche-sur-Cher	2018	INPN et ZNIEFF
<i>Lyrurus tetrix</i>	Tétras lyre	Chabris	1999	INPN
<i>Mareca strepera</i>	Canard chipeau	Chabris	2017	INPN
<i>Mergus merganser</i>	Harle bièvre	Gièvres	2016	INPN
<i>Merops apiaster</i>	Guêpier d'Europe	Chabris	2017	INPN
<i>Milvus migrans</i>	Milan noir	Chabris, Chapelle-Montmartin et Villefranche-sur-Cher	2018	INPN
<i>Milvus milvus</i>	Milan royal	Chabris	2016	INPN
<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise	Chabris et Villefranche-sur-Cher	2018	INPN et ZNIEFF
<i>Motacilla flava</i>	Bergeronnette printanière	Chabris	2017	INPN
<i>Numenius arquata</i>	Courlis cendré	Chabris, Chapelle-Montmartin et Gièvres	2018	INPN et N2000
<i>Nycticorax nycticorax</i>	Héron bihoreau	Chabris	2017	INPN
<i>Oenanthe oenanthe</i>	Traquet motteux	Chabris	2018	INPN

Nom scientifique	Nom français	Communes	Date de dernière observation	Sources
<i>Oriolus oriolus</i>	Loriot d'Europe	Chabris, Gièvres et Villefranche-sur-Cher	2018	INPN et ZNIEFF
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	Chabris, Chapelle-Montmartin, Gièvre et Villefranche-sur-Cher	2018	INPN et ZNIEFF
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	Chabris et Villefranche-sur-Cher	2018	INPN et ZNIEFF
<i>Passer montanus</i>	Moineau friquet	Villefranche-sur-Cher	2018	INPN
<i>Perdix perdix</i>	Perdrix grise	Chabris	2017	INPN et N2000
<i>Periparus ater</i>	Mésange noire	Chabris et Villefranche-sur-Cher	2018	INPN
<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore	Chabris et Chapelle-Montmartin	2017	INPN
<i>Phalacrocorax carbo</i>	Grand Cormoran	Chabris et Chapelle-Montmartin	2018	INPN
<i>Phasianus colchicus</i>	Faisan de Colchide	Chabris et Chapelle-Montmartin	2018	INPN et ZNIEFF
<i>Phoenicurus ochruros</i>	Rougequeue noir	Chabris, Chapelle-Montmartin, Gièvre et Villefranche-sur-Cher	2018	INPN
<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	Rougequeue à front blanc	Chabris, Gièvres et Villefranche-sur-Cher	2018	INPN
<i>Phylloscopus bonelli</i>	Pouillot de Bonelli	Gièvres	2018	INPN
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	Chabris, Chapelle-Montmartin et Villefranche-sur-Cher	2018	INPN et ZNIEFF
<i>Phylloscopus sibilatrix</i>	Pouillot siffleur	Chabris	1999	INPN
<i>Phylloscopus trochilus</i>	Pouillot fitis	Chabris et Chapelle-Montmartin	2002	INPN
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	Chabris, Chapelle-Montmartin, Gièvre et Villefranche-sur-Cher	2018	INPN et ZNIEFF
<i>Picus viridis</i>	Pic vert	Chabris, Chapelle-Montmartin, Gièvre et Villefranche-sur-Cher	2018	INPN et ZNIEFF
<i>Pluvialis apricaria</i>	Pluvier doré	Chabris et Gièvres	2016	INPN
<i>Poecile palustris</i>	Mésange nonnette	Villefranche-sur-Cher	2017	INPN
<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet	Chabris et Villefranche-sur-Cher	2018	INPN
<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	Bouvreuil pivoine	Chabris et Villefranche-sur-Cher	2018	INPN et ZNIEFF
<i>Regulus ignicapilla</i>	Roitelet à triple bandeau	Chapelle-Montmartin et Villefranche-sur-Cher	2018	INPN
<i>Regulus regulus</i>	Roitelet huppé	Chabris et Villefranche-sur-Cher	2018	INPN
<i>Saxicola rubetra</i>	Traquet tarier	Chabris et Chapelle-Montmartin	2018	INPN et N2000
<i>Saxicola rubicola</i>	Tarier pâtre	Chabris, Chapelle-Montmartin, Gièvre et Villefranche-sur-Cher	2018	INPN et ZNIEFF
<i>Serinus serinus</i>	Serin cini	Chabris, Chapelle-Montmartin et Villefranche-sur-Cher	2018	INPN
<i>Sitta europaea</i>	Sittelle torchepot	Chabris, Chapelle-Montmartin et Villefranche-sur-Cher	2018	INPN
<i>Spatula querquedula</i>	Sarcelle d'été	Chabris	2002	INPN
<i>Spinus spinus</i>	Tarin des aulnes	Chabris	2018	INPN
<i>Sterna hirundo</i>	Sterne pierregarin	Chabris et Chapelle-Montmartin	2002	INPN
<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque	Chabris, Chapelle-Montmartin, Gièvre et Villefranche-sur-Cher	2018	INPN et ZNIEFF
<i>Streptopelia turtur</i>	Tourterelle des bois	Chabris, Gièvres et Villefranche-sur-Cher	2019	INPN, N2000 et ZNIEFF
<i>Strix aluco</i>	Chouette hulotte	Chabris	2017	INPN
<i>Sturnus vulgaris</i>	Étourneau sansonnet	Chabris, Chapelle-Montmartin, Gièvre et Villefranche-sur-Cher	2018	INPN et ZNIEFF
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	Chabris, Chapelle-Montmartin, Gièvre et Villefranche-sur-Cher	2018	INPN et ZNIEFF
<i>Sylvia communis</i>	Fauvette grisette	Chabris, Chapelle-Montmartin et Villefranche-sur-Cher	2018	INPN et ZNIEFF
<i>Tachybaptus ruficollis</i>	Grèbe castagneux	Gièvres	2018	INPN
<i>Tetrax tetrax</i>	Outarde canepetière	Chabris et Chapelle-Montmartin	2018	INPN et N2000
<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	Chabris, Gièvres et Villefranche-sur-Cher	2018	INPN et ZNIEFF
<i>Turdus iliacus</i>	Grive mauvis	Chabris	2018	INPN

Nom scientifique	Nom français	Communes	Date de dernière observation	Sources
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	Chabris, Gièvres et Villefranche-sur-Cher	2018	INPN et ZNIEFF
<i>Turdus philomelos</i>	Grive musicienne	Chabris et Gièvres	2017	INPN
<i>Turdus pilaris</i>	Grive litorne	Chabris et Gièvres	2016	INPN
<i>Turdus viscivorus</i>	Grive draine	Chabris et Gièvres	2018	INPN
<i>Tyto alba</i>	Chouette effraie	Chabris, Chapelle-Montmartin et Villefranche-sur-Cher	2016	INPN et ZNIEFF
<i>Upupa epops</i>	Huppe fasciée	Chabris et Villefranche-sur-Cher	2018	INPN, N2000 et ZNIEFF
<i>Vanellus vanellus</i>	Vanneau huppé	Chabris, Chapelle-Montmartin et Gièvres	2018	INPN et N2000

Annexe 6 : Liste des espèces de mammifères recensées par la bibliographie

Nom scientifique	Nom français	Communes	Date de dernière observation	Sources
<i>Apodemus flavicollis</i>	Mulot à collier	Villefranche-sur-Cher	2012	INPN
<i>Apodemus sylvaticus</i>	Mulot sylvestre	Villefranche-sur-Cher	2012	INPN
<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle d'Europe	Villefranche-sur-Cher	2012	INPN, N2000 et ZNIEFF
<i>Canis lupus</i>	Loup d'Europe	Chabris	1800	INPN
<i>Capreolus capreolus</i>	Chevreuril européen	Chabris, Chapelle-Montmartin, Gièvres et Villefranche-sur-Cher	2018	INPN et ZNIEFF
<i>Castor fiber</i>	Castor d'Eurasie	Chabris et Chapelle-Montmartin	2017	INPN et N2000
<i>Cervus elaphus</i>	Cerf élaphe	Gièvres et Villefranche-sur-Cher	2009	INPN
<i>Clethrionomys glareolus</i>	Campagnol roussâtre	Villefranche-sur-Cher	2012	INPN
<i>Crociodura russula</i>	Crociodure musette	Villefranche-sur-Cher	2012	INPN
<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune	Villefranche-sur-Cher	2017	INPN
<i>Erinaceus europaeus</i>	Hérisson d'Europe	Chabris, Chapelle-Montmartin, Gièvres et Villefranche-sur-Cher	2002	INPN
<i>Felis silvestris</i>	Chat forestier	Chabris	2010	INPN
<i>Lepus europaeus</i>	Lièvre d'Europe	Chabris, Chapelle-Montmartin, Gièvres et Villefranche-sur-Cher	2017	INPN et ZNIEFF
<i>Lutra lutra</i>	Loutre d'Europe	-	-	N2000
<i>Meles meles</i>	Blaireau européen	Villefranche-sur-Cher	2016	INPN
<i>Microtus agrestis</i>	Campagnol agreste	Villefranche-sur-Cher	2012	INPN
<i>Microtus arvalis</i>	Campagnol des champs	Villefranche-sur-Cher	2012	INPN
<i>Microtus subterraneus</i>	Campagnol souterrain	Villefranche-sur-Cher	2012	INPN
<i>Mus musculus</i>	Souris grise	Villefranche-sur-Cher	2012	INPN
<i>Myocastor coypus</i>	Ragondin	Chabris et Villefranche-sur-Cher	2017	INPN et ZNIEFF
<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échancrées	Villefranche-sur-Cher	2012	INPN, N2000 et ZNIEFF
<i>Myotis myotis</i>	Grand Murin	Villefranche-sur-Cher	2015	INPN et N2000
<i>Oryctolagus cuniculus</i>	Lapin de garenne	Chabris, Chapelle-Montmartin, Gièvres et Villefranche-sur-Cher	2012	INPN et ZNIEFF
<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Pipistrelle de Kuhl	Villefranche-sur-Cher	2012	INPN et ZNIEFF
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	Villefranche-sur-Cher	2017	INPN et ZNIEFF
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Petit rhinolophe	-	-	N2000
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Grand rhinolophe	-	-	N2000
<i>Sciurus vulgaris</i>	Écureuil roux	Chabris, Gièvres et Villefranche-sur-Cher	2018	INPN
<i>Sorex coronatus</i>	Musaraigne couronnée	Villefranche-sur-Cher	2012	INPN
<i>Sorex minutus</i>	Musaraigne pygmée	Villefranche-sur-Cher	2012	INPN
<i>Sus scrofa</i>	Sanglier	Chapelle-Montmartin, Gièvres et Villefranche-sur-Cher	1985	INPN
<i>Talpa europaea</i>	Taupe d'Europe	Villefranche-sur-Cher	2017	INPN
<i>Vulpes vulpes</i>	Renard roux	Gièvres et Villefranche-sur-Cher	2016	INPN et ZNIEFF

Annexe 7 : Tableau complet de description des sondages pédologiques réalisés dans le cadre de la délimitation des zones humides

Sondage	Dénomination pédologique	Texture de surface	Texture de profondeur	Matériau parental	Profondeur sondage	Profondeur d'apparition de l'horizon rédoxique	Profondeur d'apparition de l'horizon réductique	Profondeur de disparition de l'oxydation	Classe d'hydromorphie GEPPA, 1981	Sols relevant de la réglementation "Zone humide"
S1	ANTHROPOSOL RECONSTITUE caillouteux	S	SA	Remblai	100	/	/	/	/	NON
S2	BRUNISOL sableux, alluvial, à horizon rédoxique de profondeur	S	ALO	Alluvions	110	80	/	/	/	NON
S3	ANTHROPOSOL RECONSTITUE caillouteux	S	SA	Remblai	55	/	/	/	/	NON
S4	ANTHROPOSOL RECONSTITUE rédoxique, caillouteux	S	AS	Remblai	80	25	/	65	IVB	NON
S5	ANTHROPOSOL RECONSTITUE caillouteux	SA	SA	Remblai	110	/	/	/	/	NON
S6	ANTHROPOSOL RECONSTITUE caillouteux	SA	/	Remblai	30	/	/	/	/	NON
S7	BRUNISOL sableux, alluvial, sain, caillouteux	S	S	Alluvions	80	/	/	/	/	NON
S8	ANTHROPOSOL RECONSTITUE rédoxique, caillouteux	S	SA	Remblai	90	30	/	/	IVC	NON
S9	ANTHROPOSOL RECONSTITUE caillouteux	SA	S	Remblai	90	/	/	/	/	NON
S10	ANTHROPOSOL RECONSTITUE caillouteux	S	/	Remblai	25	/	/	/	/	NON
S11	ANTHROPOSOL RECONSTITUE caillouteux	S	S	Remblai	60	/	/	/	/	NON
S12	BRUNISOL sableux, alluvial, sain, caillouteux	S	S	Alluvions	60	/	/	/	/	NON
S13	ANTHROPOSOL RECONSTITUE tronqué, caillouteux	S	AS	Alluvions	100	/	/	/	/	NON
S14	BRUNISOL sableux, alluvial, sain, caillouteux	S	/	Alluvions	55	/	/	/	/	NON
S15	ARENOSOL alluvial, tronqué, sain	S	S	Alluvions	60	/	/	/	/	NON
S16	ARENOSOL alluvial, tronqué, sain	S	S	Alluvions	80	/	/	/	/	NON
S17	ARENOSOL alluvial, tronqué, rédoxique	S	LMS	Alluvions	55	30	/	/	IVA	NON
S18	ARENOSOL alluvial, tronqué, sain	S	S	Alluvions	70	/	/	/	/	NON
S19	REDOXISOL surrédoxique, anthropisé, planosolique	S	LM	Alluvions	90	15	/	/	VC	OUI
S20	REDUCTISOL surrédoxique, anthropisé, planosolique	SA	ALO	Alluvions	60	5	30	/	VD	OUI
S21	BRUNISOL sableux, alluvial, sain, caillouteux	S	/	Alluvions	50	/	/	/	/	NON
S22	BRUNISOL sableux, alluvial, sain, caillouteux	S	S	Alluvions	50	/	/	/	/	NON
S23	BRUNISOL sableux, alluvial, sain, caillouteux	S	S	Alluvions	70	/	/	/	/	NON
S24	ARENOSOL alluvial, tronqué, rédoxique, caillouteux	S	S	Alluvions	60	50	/	/	IIIA	NON
S25	ARENOSOL alluvial, tronqué, sain, caillouteux	S	/	Alluvions	30	/	/	/	/	NON
S26	ANTHROPOSOL RECONSTITUE caillouteux, planosolique	S	AS	Remblais /argile crétacé	70	/	/	/	/	NON
S27	ARENOSOL alluvial, tronqué, sain, caillouteux	S	/	Alluvions	35	/	/	/	/	NON
S28	ANTHROPOSOL RECONSTITUE caillouteux, planosolique	S	ALO	Remblais /argile crétacé	60	/	/	/	/	NON
S29	BRUNISOL sableux, alluvial, sain, caillouteux	S	/	Alluvions	50	/	/	/	/	NON
S30	ANTHROPOSOL RECONSTITUE caillouteux, planosolique	S	ALO	Remblais /argile crétacé	35	/	/	/	/	NON
S31	ANTHROPOSOL RECONSTITUE caillouteux, planosolique	S	/	Alluvions	35	/	/	/	/	NON
S32	ANTHROPOSOL RECONSTITUE caillouteux, planosolique	S	AL	Remblais /argile crétacé	70	/	/	/	/	NON
S33	ANTHROPOSOL RECONSTITUE caillouteux, planosolique, rédoxique	S	AL	Remblais /argile crétacé	110	15	/	25	NC	NON
S34	ANTHROPOSOL RECONSTITUE caillouteux, planosolique, rédoxique	S	AL	Remblais /argile crétacé	50	20	/	25	NC	NON
S35	REDUCTISOL surrédoxique, anthropisé, tronqué	ALO	ALO	Argile crétacé	50	0	/	35	VA	OUI

Sondage	Dénomination pédologique	Texture de surface	Texture de profondeur	Matériau parental	Profondeur sondage	Profondeur d'apparition de l'horizon rédoxique	Profondeur d'apparition de l'horizon réductique	Profondeur de disparition de l'oxydation	Classe d'hydromorphie GEPPA, 1981	Sols relevant de la réglementation "Zone humide"
S36	ANTHROPOSOL RECONSTITUE caillouteux, planosolique	S	AL	Remblais /argile crétacé	90	/	/	/	/	NON
S37	ANTHROPOSOL RECONSTITUE caillouteux, planosolique, rédoxique	S	AL	Remblais /argile crétacé	70	15	/	25	NC	NON
S38	ANTHROPOSOL RECONSTITUE caillouteux, planosolique	S	AL	Remblais /argile crétacé	50	/	/	/	/	NON
S39	ANTHROPOSOL RECONSTITUE caillouteux, planosolique	S	AS	Remblais /argile crétacé	70	/	/	/	/	NON
S40	BRUNISOL sableux, alluvial, sain, caillouteux	S	S	Alluvions	70	/	/	/	/	NON
S41	BRUNISOL sableux, alluvial, sain, caillouteux	S	S	Alluvions	50	/	/	/	/	NON
S42	BRUNISOL sableux, alluvial, sain, caillouteux	S	S	Alluvions	60	/	/	/	/	NON
S43	BRUNISOL sableux, alluvial, sain, caillouteux	S	S	Alluvions	55	/	/	/	/	NON
S44	ANTHROPOSOL RECONSTITUE caillouteux	S	S	Remblai	50	/	/	/	/	NON
S45	BRUNISOL sableux, alluvial, sain, caillouteux	S	S	Alluvions	45	/	/	/	/	NON
S46	ANTHROPOSOL RECONSTITUE caillouteux, planosolique	S	ALO	Remblais /argile crétacé	70	/	/	/	/	NON
S47	ANTHROPOSOL RECONSTITUE caillouteux, planosolique	S	ALO	Remblais /argile crétacé	45	/	/	/	/	NON
S48	BRUNISOL sableux, nivelé, alluvial, sain, caillouteux	S	A	Alluvions	55	/	/	/	/	NON
S49	ANTHROPOSOL RECONSTITUE caillouteux, planosolique, rédoxique	S	ALO	Remblais /argile crétacé	35	15	/	20	NC	NON
S50	ANTHROPOSOL RECONSTITUE caillouteux, planosolique	S	AL	Remblais /argile crétacé	70	/	/	/	/	NON
S51	REDUCTISOL surrédoxique, anthropisé, tronqué	SA	AS	Argile crétacé	90	10	/	/	VC	OUI
S52	ANTHROPOSOL RECONSTITUE caillouteux, planosolique	S	AS	Remblais /argile crétacé	90	/	/	/	/	NON
S53	ANTHROPOSOL RECONSTITUE caillouteux	S	S	Alluvions	50	/	/	/	/	NON
S54	ANTHROPOSOL RECONSTITUE caillouteux, planosolique	S	SA	Remblais /argile crétacé	50	/	/	/	/	NON
S55	ANTHROPOSOL RECONSTITUE caillouteux, planosolique, rédoxique	S	A	Remblais /argile crétacé	80	25	/	40	IVA	NON
S56	ANTHROPOSOL RECONSTITUE caillouteux, planosolique	S	ALO	Remblais /argile crétacé	40	/	/	/	/	NON
S57	BRUNISOL sableux, alluvial, sain, caillouteux	S	S	Alluvions	55	/	/	/	/	NON
S58	BRUNISOL sableux, alluvial, sain, caillouteux	S	S	Alluvions	70	/	/	/	/	NON
S59	BRUNISOL sableux, alluvial, sain, caillouteux	S	S	Alluvions	80	/	/	/	/	NON
S60	BRUNISOL sableux, alluvial, sain, caillouteux	S	S	Alluvions	60	/	/	/	/	NON
S61	ANTHROPOSOL RECONSTITUE caillouteux, planosolique	S	ALO	Remblais /argile crétacé	40	/	/	/	/	NON
S62	ANTHROPOSOL RECONSTITUE caillouteux, planosolique	S	AL	Remblais /argile crétacé	40	/	/	/	/	NON
S63	ANTHROPOSOL RECONSTITUE caillouteux, planosolique	S	ALO	Remblais /argile crétacé	70	/	/	/	/	NON
S64	BRUNISOL sableux, alluvial, sain, caillouteux	S	S	Alluvions	80	/	/	/	/	NON
S65	ANTHROPOSOL RECONSTITUE caillouteux	S	S	Remblais /argile crétacé	60	/	/	/	/	NON
S66	ANTHROPOSOL RECONSTITUE caillouteux	S	/	Remblais /argile crétacé	20	/	/	/	/	NON
S67	BRUNISOL sableux, alluvial, sain, caillouteux	S	S	Alluvions	55	/	/	/	/	NON
S68	ANTHROPOSOL RECONSTITUE caillouteux, planosolique, rédoxique	S	A	Remblais /argile crétacé	80	30	/	40	IVA	NON
S69	ANTHROPOSOL RECONSTITUE caillouteux	S	SA	Remblais /argile crétacé	60	/	/	/	/	NON
S70	ANTHROPOSOL RECONSTITUE caillouteux	SA	/	Remblai	60	/	/	/	/	NON
S71	ANTHROPOSOL RECONSTITUE caillouteux, planosolique	S	AS	Remblais /argile crétacé	65	/	/	/	/	NON
S72	ANTHROPOSOL RECONSTITUE caillouteux	LSA	/	Remblais /argile crétacé	40	/	/	/	/	NON
S73	BRUNISOL sableux, nivelé, alluvial, sain, caillouteux	S	S	Alluvions	80	/	/	/	/	NON

Sondage	Dénomination pédologique	Texture de surface	Texture de profondeur	Matériau parental	Profondeur sondage	Profondeur d'apparition de l'horizon rédoxique	Profondeur d'apparition de l'horizon réductique	Profondeur de disparition de l'oxydation	Classe d'hydromorphie GEPPA, 1981	Sols relevant de la réglementation "Zone humide"
S74	BRUNISOL sableux, alluvial, sain, caillouteux	S	S	Alluvions	70	/	/	/	/	NON
S75	BRUNISOL sableux, alluvial, sain, caillouteux	S	S	Alluvions	70	/	/	/	/	NON
S76	BRUNISOL sableux, alluvial, sain, caillouteux	S	S	Alluvions	90	/	/	/	/	NON
S77	ANTHROPOSOL RECONSTITUE caillouteux, planosolique, rédoxique	SA	AS	Remblais /argile crétacé	100	10	/	25	NC	NON
S78	BRUNISOL sableux, alluvial, sain, caillouteux	S	S	Alluvions	55	/	/	/	/	NON
S79	BRUNISOL sableux, alluvial, sain, caillouteux	S	S	Alluvions	50	/	/	/	/	NON
S80	BRUNISOL sableux, nivelé, alluvial, rédoxique, caillouteux	S	S	Alluvions	80	60	/	/	IIIA	NON
S81	ANTHROPOSOL RECONSTITUE caillouteux, planosolique	S	AS	Remblais /argile crétacé	90	/	/	/	/	NON
S82	ANTHROPOSOL RECONSTITUE caillouteux, planosolique	S	SA	Remblais /argile crétacé	50	/	/	/	/	NON
S83	ANTHROPOSOL RECONSTITUE caillouteux	S	/	Remblais /argile crétacé	35	/	/	/	/	NON
S84	BRUNISOL sableux, alluvial, sain, caillouteux	S	S	Alluvions	50	/	/	/	/	NON
S85	BRUNISOL sableux, alluvial, sain, caillouteux	S	S	Alluvions	50	/	/	/	/	NON
S86	BRUNISOL sableux, nivelé, alluvial, sain, caillouteux	S	A	Alluvions	60	/	/	/	/	NON

Annexe 8 : Courrier de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) – Service régional d'archéologie
– 1^{er} août 2019


Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

Direction régionale
des affaires culturelles

Service régional
de l'archéologie

BayWar.e.
50ter rue de Malte
75011 Paris

A l'attention de Quentin HAMON

AFFAIRE SUIVIE PAR : VALERIE SCHEMMAMA
TÉLÉPHONE : 02.38.78.85.49
COURRIEL : VALERIE.SCHEMMAMA@culture.gouv.fr
Secrétariat : Nathalie JUPILLIAT
TÉLÉPHONE : 02.38.78.12.52
RÉFÉRENCE : 19/VS/NJ/1989

ORLÉANS, LE 1^{er} AOÛT 2019


Rég: _____

OBJET : Loir-et-Cher, Gièvres, étude d'impact préalable à un projet de centrale photovoltaïque
P.J. : fiche de renseignement de demande anticipée de diagnostic

Monsieur,

En réponse à votre courrier du 26 juillet, j'ai l'honneur de vous faire connaître les éléments suivants concernant le patrimoine archéologique dans le cadre de l'étude citée en objet.

Plusieurs sites sont actuellement inventoriés à l'intérieur et à proximité du périmètre de l'étude (site du Paléolithique ancien détruit lors de l'extension de la carrière, nécropole antique, ancienne voie reliant Chabris à Romorantin...). En 2005 et 2008, les parcelles 420, 421, 422 et 498 ont fait l'objet d'opérations archéologiques préventives, à proximité d'un possible dépôt cultuel ou funéraire du Haut-Empire découvert sur la parcelle 2166. Récemment, la découverte de vestiges suggérant la présence d'un établissement thermal antique à *la Pêcherie* témoigne du potentiel archéologique du secteur.

J'attire votre attention sur le fait que ces éléments ne préjugent pas de la découverte de sites non encore repérés à ce jour. En raison de la nature du projet, il est nécessaire de prévoir la prise en compte du patrimoine archéologique. Il convient donc, dès que le projet d'aménagement le rendra possible, que le maître d'ouvrage prenne l'attache du Service régional d'archéologie, afin que toutes mesures préventives nécessaires puissent être mises en œuvre (évaluation de l'impact, fouilles éventuelles ou mesures de protection des sites), conformément aux dispositions prévues au Livre V, titre II du code du patrimoine.

Il est également possible d'anticiper sur la procédure (L. 522.4 et article R. 523-12 du code du patrimoine, livre V, titre II), en saisissant le Préfet de région (DRAC Centre-Val de Loire, Service régional de l'archéologie) avant le dépôt de la demande d'autorisation, afin qu'il examine si le projet est susceptible de donner lieu à des prescriptions archéologiques. Cette saisine sera accompagnée d'un plan parcellaire avec ses références cadastrales, du descriptif du projet et son emplacement sur le terrain d'assiette, ainsi que le cas échéant, d'une notice précisant les modalités techniques envisagées pour l'exécution des travaux.

Quel que soit le mode de saisine, si le projet de travaux porte sur un terrain d'une superficie égale ou supérieure à 3000 m², l'aménageur devra acquitter, conformément à l'article L 524-7 du Code du Patrimoine, une redevance d'archéologie préventive de 0,55 euro par m² (montant indexé sur le coût de la construction).

Mon service reste à votre disposition pour vous apporter toute précision que vous souhaiteriez obtenir.

Dans cette attente,

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet de région
et par subdélégation
Le Conservateur régional de l'archéologie


Stéphanie REVILLION



Direction régionale des affaires culturelles du Centre – Val de Loire
Service régional de l'archéologie

Demande anticipée de prescription archéologique

Afin de leur permettre de mieux maîtriser les délais liés aux contraintes archéologiques, l'article L.522-4 du code du patrimoine prévoit la possibilité pour les aménageurs de saisir le préfet de région d'une demande anticipée de prescription archéologique. Celle-ci doit intervenir avant le dépôt de la demande d'autorisation administrative requise pour la réalisation du projet.

La demande anticipée de prescription archéologique s'inscrit dans une procédure en deux étapes :

- une demande d'examen préalable du projet afin de savoir s'il est susceptible de donner lieu à des prescriptions archéologiques (article R.523-12 du code du patrimoine),
- une demande anticipée de prescription archéologique (article R.523-14 du code du patrimoine).

En application de l'article R.523-12 du code du patrimoine, un dossier complet doit être adressé au préfet de la région Centre – Val de Loire (Direction régionale des affaires culturelles, Service régional de l'archéologie, 6 rue de la Manufacture, 45043 Orléans cedex). Celui-ci doit comporter les éléments suivants :

Nom de la commune

Localisation

Intitulé du projet d'aménagement

Plan de localisation (IGN 1/25000)

Plan parcellaire comportant les références cadastrales (extrait cadastral) et figurant l'emprise du projet (si possible, pour les grands aménagements, fichier numérique de préférence au format shape ou DXF (version 2010/2013), projection Lambert 93).

État parcellaire, contenances et superficie totale des terrains sur lesquels porte le projet

Notice précisant les modalités techniques envisagées pour l'exécution des travaux

À compter de la réception de la demande d'examen préalable du projet, le préfet dispose d'un délai de deux mois pour informer le demandeur si son projet présenté donnera lieu ou non à une prescription archéologique. En cas de réponse positive du préfet de région, l'aménageur est en droit de solliciter la prescription de diagnostic.

À compter de la réception de la demande anticipée de prescription archéologique, le préfet dispose d'un délai de 1 mois (délai porté à deux mois lorsque les aménagements, ouvrages ou travaux projetés sont soumis à étude d'impact) pour prescrire un diagnostic archéologique.

En application de l'article L.522-4 du code du patrimoine, l'aménageur qui sollicite la réalisation anticipée d'un diagnostic archéologique pour un aménagement sur un terrain d'une surface égale ou supérieure à 3 000 m², est redevable de la redevance prévue à l'article L.524-2. La demande anticipée de prescription archéologique constitue un système partiellement dérogatoire aux règles de prescription et de liquidation de la redevance. En effet, cette demande constitue en elle-même un fait générateur de redevance et ce, quelle que soit la nature de l'aménagement projeté. En conséquence, aucune exonération n'est possible. La redevance d'archéologie préventive est calculée sur la base d'un taux indexé sur l'indice du coût de la construction (0,55 € par mètre carré, taux fixé par arrêté du 20 décembre 2018 pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019).

Enfin, la demande anticipée de prescription archéologique doit faire l'objet d'un courrier dûment daté et signé par le demandeur.

Janvier 2019

Annexe 9 : Délibération du conseil municipal lançant la procédure d'aliénation des chemins ruraux afin de pouvoir les mobiliser dans le cadre du projet

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 2 MARS 2020

L'an deux mille vingt, le 2 mars 2020 à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de GIEVRES, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Robert MOUGNE, Maire.

Étaient présents les conseillers suivants : M. Robert MOUGNE, Me Colette CHAVANOL, M. Michel CARRE, Mme Françoise GILOT-LECLERC, M. Jean-Paul FURLOTTI, M. Serge DUVOUX, Mme Monique CLAIRE, Mme Madeleine BOUSSAC, M. Jean-Michel RAMIER, M. Bruno RIGODON, M. Jean-Claude COUTANT, Mme Pascale TOYER, Mme Christine THIRY, M. Stéphane AUDION, M. Hervé GUENAI, Mme Marie-Thérèse LACORD, Mme Claudine BLOIS.

Était absente excusée la conseillère municipale suivante : Me DEMEY Pascale (procuration à Me GILOT-LECLERC)

Était absente non excusée la conseillère municipale suivante : Me ELSER Christine

La séance a été ouverte en séance ordinaire sous la présidence de M. Robert MOUGNE, maire.

Madame Colette CHAVANOL a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

COMPTE RENDU DES ACTIONS DE MONSIEUR LE MAIRE SUITE AUX DELEGATIONS

Signature de devis:

- Un destructeur de documents chez Fabrègue duo pour 1499.84 € TTC
- Une commande de fleurs chez SIMIER pour 654.51 € TTC
- Pour les 3 commerces :
 - o Trois branchements eau potable rue Victor Hugo avec Veolia pour 4 455.66 € TTC
 - o Branchement eaux usées rue des Acacias avec Veolia pour 4 048.84 €
 - o Analyse des enrobés rue des Acacias avec Veolia pour 917.68 € TTC

Une concession de cimetière pour 15 ans pour 100 €.

PERSONNEL COMMUNAL – EMPLOIS D'ETE AU CLSH

Monsieur le Maire explique que l'effectif prévisionnel des enfants inscrits au centre de loisirs et à la section Ados pour la période des vacances d'été ne cesse d'évoluer positivement et nécessitera bien en amont le recrutement d'agents d'encadrement supplémentaires pendant 4 semaines en juillet 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés par 18 pour :

- **DECIDE** l'ouverture de postes temporaires dans les conditions suivantes :

1

- 1 poste d'animateurs en Contrat d'Engagement Educatif pour une période de 4 semaines dont la rémunération forfaitaire sera de 8,5 fois le SMIC horaire par jour de travail effectif, représentant un équivalent de 6 fois le SMIC horaire par jour calendaire.
- 1 poste de stagiaire BAFA sur une période de 4 semaines dont la rémunération forfaitaire pourra atteindre au maximum 400 € brut.
- 2 postes d'assistant animateur en Contrat d'Engagement Educatif couvrant une période de 4 semaines dont la rémunération forfaitaire sera entre de 2,2 et 3 fois le SMIC horaire par jour de travail effectif en fonction des missions réalisées.
- L'ensemble de ces postes pourront être occupés successivement par plusieurs personnes durant la période.

- **AUTORISE** le Maire à signer les contrats et arrêtés correspondants dans la limite des montants précisés ci-dessus,
- **DIT** que la dépense sera prévue au budget communal, article 6413.

SEJOUR DE CLASSE DE MER

Régulièrement au fil des ans, les élèves de la classe de CM2 partent en classe de neige ou séjour de printemps.

Pour 2020, les classes de l'Ecole Edgard Perrault (CE2, CM1, CM2) partiront en classe de mer en Bretagne.

Le séjour serait organisé à Dinard par le biais de l'association « Element Terre » pour un coût de 18 227.20 € TTC pour 40 enfants et 6 adultes accompagnateurs.

Il est habituellement demandé une participation aux familles, la commune supportant le solde. Il convient donc de fixer le taux de participation de chacun. Les années précédentes, la commune finançait les 2/3, le tiers restant était supporté par les familles.

Monsieur le Maire précise que le séjour s'effectuera du 22 au 26 juin 2020. Il sera ponctué de différentes activités (pêche à pied, croisière en bateau, chasse au trésor, visite d'aquarium....) Un adjoint d'animation BAFA de la commune sera mis à disposition pour le séjour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés par 18 pour :

- **Décide** de maintenir ce rapport pour la classe de mer
- Les 396,25 € par enfant Giévrais seront donc répartis comme suit :
 - o 264,15 € au titre de la participation de la commune,
 - o 132,10 € au titre de la participation des familles.
- En ce qui concerne les enfants hors commune, la dépense totale est à la charge de la famille et de la commune de résidence, dans des proportions qu'il leur appartient de définir pour un total de 396,25 €.

2

AVENANT A LA CONVENTION AVEC LA SPA

Monsieur le Maire rappelle les conventions successives signées depuis 2003 avec la Société Protectrice des Animaux de Loir-et-Cher pour la gestion après le recueil par nos services des animaux égarés, voire dangereux.

Une nouvelle convention est proposée pour réactualiser la démographie et les services à compter du 1er janvier 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés par 18 pour :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec la SPA de Loir-et-Cher à compter du 1er janvier 2020 moyennant une redevance de 0,79 € par habitant soit un montant total de 1956.04 €.

Monsieur RIGODON demande combien d'animaux errants la commune peut récupérer. Monsieur le Maire répond qu'il en est récupéré 2 à 3 par mois et que la SPA n'accepte plus les chats.

ALIENATION DES CHEMINS RURAUX DE LA COMMUNE POUR LE PROJET DE BayWa r e

M. le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il a été contacté par la société BayWa r.e. France pour la réalisation d'un parc de production d'électricité utilisant l'énergie radiative du soleil sur le territoire de la commune.

L'exploitation de ce parc va nécessiter l'utilisation des surfaces prises aujourd'hui par : le chemin rural n°8 de Romorantin à la Pêcherie, le chemin rural n°69 de la Jarrerrie à Romorantin et le chemin rural n°52 de Romorantin à Chabris. L'emprise de ces chemins étant intégrée à celle du projet de centrale photovoltaïque, il convient de les donner à bail emphytéotique.

En conséquence, afin de pouvoir donner ces portions de chemins à bail emphytéotique, il est nécessaire de suivre une procédure d'aliénation de chemins ruraux.

Il est à noter qu'en cas d'aliénation des chemins ruraux, un nouveau chemin ouvert au public, longeant à l'Est l'emprise du projet de parc photovoltaïque sera créé à la mise en service de la centrale photovoltaïque aux frais exclusifs de la société BayWa r.e. France afin de garantir une circulation piétonne entre le Nord et le Sud de la zone du projet.

Un plan de situation est présenté au Conseil Municipal.

Vu le Code rural et de la pêche maritime, et notamment son article L. 161-10 ;
Vu le décret n° 76-921 du 8 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable à l'aliénation, à l'ouverture, au redressement et à la fixation de la largeur des chemins ruraux et notamment son article 3 ;

3

Considérant, par suite, qu'une enquête publique devra être organisée conformément aux dispositions des articles R. 161-25 à R. 161-27 du Code rural et de la pêche maritime.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des suffrages exprimés par 17 pour et 1 abstention (Claudine BLOIS)

- **DECIDE** de lancer la procédure d'aliénation des chemins ruraux prévue par l'article L. 161-10 du Code rural et de la pêche maritime ;
- **DEMANDE** à Monsieur le maire d'organiser une enquête publique sur ce projet

Monsieur le Maire précise que les 3 projets d'installation de panneaux photovoltaïques devraient rapporter à la commune environ 46 000 € en taxe d'aménagement et environ 10 000 € en impôts fonciers.

Il précise que depuis l'instauration de la loi finance ces projets rapportent plus aux communautés de communes qu'aux communes : plus de 150 000 € par an.

SALLE DES FETES : AVENANTS AU LOT N°2 « CHARPENTE METALLIQUE COUVERTURE »

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante le contenu des travaux de réhabilitation de la salle des fêtes et la délibération du 15 mai 2019 relative à la passation des marchés de travaux.

Dans le cadre des travaux il est proposé, un avenant de plus-value sur le lot n° 2 « charpente métallique, couverture » conformément à l'appel d'offre, pour l'ossature primaire pour faux plafond (travaux de renfort) pour un montant de 5 820 Euros TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des suffrages exprimés par 17 pour et 1 abstention (Hervé GUENAI)

- **ACCEPTÉ** et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer un avenant pour le lot N°2
- **DIT** que le financement sera prévu au budget.

SALLE DES FETES : EQUIPEMENT DE LA CUISINE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la réhabilitation de la salle des fêtes, nécessite de nouveaux équipements pour la cuisine (four, lave-vaisselle, plaques etc.....)

Il propose et commente un devis de l'entreprise ALPHA SERVICE pour un montant de 24.045,07 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des suffrages 17 pour et 1 abstention (Hervé GUENAI)

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis pour un montant de 24.045,07 € TTC
- **DIT** que le financement sera prévu au budget de la Commune

MODIFICATION DU REGLEMENT DU CIMETIERE

Monsieur le Maire rappelle que le règlement du cimetière a été officialisé par le conseil municipal dans sa séance du 1 décembre 2009, puis modifié en 2010 et 2012. Sa mise en application nécessite quelques modifications à savoir :

Article 3 : « Affectation des terrains » est complété ainsi :

N°5 l'ossuaire

N°6 le caveau provisoire

Article 4 : « Choix de l'emplacement » est précisé comme suit :

Il ne sera fait en aucun cas de réservation.

Article 5 : « Localisation » est remplacé comme suit :

Le cimetière est divisé en deux zones dénommé « ancien cimetière » et « nouveau cimetière », chacune portant sa propre numérotation.

Article 7 : « Horaires d'ouverture » est précisé comme suit :

« Ancien cimetière » (entrée Sud)

Du 1^{er} novembre au 31 mars : de 8 heures à 17 heures 30

Du 1^{er} avril au 31 octobre : de 8 heures à 20 heures

« Nouveau cimetière » (entrée Nord)

Du 1^{er} janvier au 31 décembre : Du lundi au jeudi de 8 heures à 16 heures 45

Le vendredi de 8 heures à 16 heures 15

A l'occasion des Rameaux et de la Toussaint les portes du cimetière resteront ouvertes sur 3 jours.

Article 8 : « Accès et comportement » est complété comme suit :

Les barnums ne seront tolérés que lors d'obsèques et sous réserve d'une autorisation de la mairie.

Article 13 : « Circulation des véhicules » est complété comme suit :

Les personnes à mobilité réduite après autorisation municipale

Article 34 : « Droits et obligations des concessionnaires » est modifié comme suit :

Pour les concessions individuelles : au seul concessionnaire

Pour les concessions collectives : pour les personnes nommément désignées par le concessionnaire.

Article 45 : « Matériaux utilisés » est modifié comme suit :

[...] par les soins des entrepreneurs sur un lieu désigné par la mairie [...]

Article 46 : « Entretien et plantations » est complété comme suit :

La mairie pourra enlever les fleurs, plantes et compositions déposées sur les tombes et columbarium lorsque leur état nuira à l'hygiène, la salubrité et au bon ordre.

Pour des raisons de salubrité, aucun dépôt de fleurs n'est accepté dans le jardin du souvenir.

Article 50 : « Périodes » est modifié comme suit :

Fêtes de Toussaint et / ou Rameaux (trois jours francs précédent le jour férié et trois jours francs après)

Article 61 : Le titre « Conditions d'admission » est remplacé par « conditions d'accès »

Article 65 : « Exécution des opérations d'exhumation » est modifié comme suit :

Les exhumations devront être achevées avant 9 h du matin, dans le cas contraire, la commune se réserve le droit de fermer le cimetière le temps de l'opération.

Article 68 : « Ouverture des cercueils » est modifié comme suit :

« Autorisation de la commune » remplacé par « autorisation du Maire »

Article 78 : « Jardin du souvenir » est modifié comme suit :

Un espace est réservé au dépôt des fleurs devant le lieu de dispersion

Article 83 : « Tarifs » est modifié comme suit :

Les tarifs des concessions, des droits d'inhumation dans le caveau provisoire, des cases de columbarium, de la dispersion des cendres [...]

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés par 18 pour :

- Entérine ces nouvelles dispositions applicables sans délai.

Madame LACORD se pose la question s'il n'y avait pas eu une modification aussi en 2014. Monsieur le Maire répond qu'il s'agissait seulement d'une confirmation de la part du conseil concernant l'interdiction des enfus suite à un litige.

PERMANENCES ELECTORALES

Monsieur le Maire explique que pour les élections municipales il y a lieu d'organiser les permanences pour la tenue du bureau de vote, pour le premier et deuxième tour.

Pour la tenue de ce bureau cinq personnes doivent être désignées pour chaque créneau, trois postes étant réservés pour les listes se présentant aux élections.

Le conseil municipal actuel a donc désigné deux personnes pour chaque créneau.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Serge DUVOUX signale que lors de la répétition de la musique de Poulaines samedi 29 février plusieurs voitures ont été vandalisées sur le parking de la salle polyvalente et dans la rue Alphonse Bougros.

Monsieur le Maire préconise aux sinistrés de déposer plainte et de faire une déclaration à leur assurance.

Madame CHAVANOL rapporte que des personnes ont vu 3 jeunes divaguer autour du parking ce soir là.

Monsieur GUENAIIS déclare avoir retrouvé une armoire forte pour armes sur le chemin des Charmois.

Monsieur RIGODON signale que le vendredi 21 février au soir une feu d'artifice a été tiré au bord du canal.

Madame GILOT-LECLERC annonce que les travaux pour les 3 commerces ont débuté le 25 février.

Monsieur CARRE déclare que les travaux pour le parking des 3 commerces qui ont débuté le 20 janvier sont stoppés et redémarreront en septembre ou octobre 2020. En effet il reste l'enrobé des trottoirs rue des acacias qui ne seront fait qu'à la fin du gros œuvre du chantier des 3 commerces afin de ne pas les détériorer avec les engins de chantier.

Monsieur CARRE précise que l'entreprise CIRCE interviendra le 15 mars pour enfouir le réseau télécom devant les futurs 3 commerces.

Monsieur CARRE annonce que le panneau d'information numérique sera posé le 19 mars.

Monsieur le Maire annonce le début de chantier du projet Age et vie dans le courant de la semaine, ce seront 16 hébergements pour seniors qui seront créés.

Monsieur le Maire souhaite remercier l'ensemble du Conseil Municipal pour tous les projets menés à bien et s'en félicite. Il souhaite à son conseil pour 2020 d'être combatif et que leurs désirs se réalisent.

Monsieur le Maire souhaite également remercier l'ensemble du personnel communal et précise que l'on ne peut se rendre compte du travail accompli si l'on ne travaille pas avec eux. Il souhaite leur faire savoir qu'il a été heureux de travailler avec eux.

La séance est levée à 21 heures 05 minutes

Annexe 10 : Accord de principe conclu avec l'apiculteur

